

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du 23 février 2022 à 18h00 en vidéoconférence
Openbare zitting van 23 februari 2022 te 18u00 in videoconferentie**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Chers collègues,

Bonjour à tous, 23 février 2022 et j'espère que pour plusieurs mois, ce sera le dernier conseil communal en vidéoconférence. Qui sait? On peut peut-être même espérer que ce soit le cas pour plus longtemps que ça.

Alors, avant d'avancer dans l'ordre du jour, je vais faire le petit point Covid traditionnel, je vais le faire assez court puisque vous savez que la situation va mieux, la situation va mieux au niveau belge et aussi au niveau molenbeekois. Au niveau belge, on a toujours des chiffres qui sont quand même élevés par rapport à ce qu'on a connu par le passé, mais qui sont en très, très nette baisse. On est avec une moyenne sur 100.000 habitants sur deux semaines de 2200 pour la Belgique, c'est élevé, mais c'est en nette diminution par rapport au mois passé et à Molenbeek, on est à 917 pour les deux dernières semaines, donc ça, c'est vraiment un bon chiffre pour nous. On est assez bas et on est en diminution constante.

En ce qui concerne la vaccination, on continue notre progression en vaccination, mais on est toujours avec un chiffre qui est très bas sur les vaccinations complètes de notre population, avec un chiffre à 48% de deux vaccinations, la vaccination complète telle qu'elle est considérée complète aujourd'hui. Si on regarde les trois doses, on est à 31% et ça, c'est toujours très bas.

Malgré les efforts qui sont formidables et je veux encore les remercier ici de toute notre dispositif, de toutes les équipes qui sont dédiées à ça, puisque notre centre de vaccination continue ses efforts avec l'équipe du SPOC, avec la décentralisation dans la maison communale, dans les bus. J'ai les chiffres du centre. Si on faisait en janvier 11 000 doses en février, on n'en a plus fait que 3 566. On est vraiment en diminution du nombre de personnes qui se font vacciner aujourd'hui. C'est forcément en lien avec la situation épidémiologique. Ça reste quand même 100 à 400 personnes par jour au centre et lorsqu'on est en antenne, c'est aussi entre 75 et 150 personnes qui viennent se faire vacciner dans l'antenne.

Une chose importante que vous devez avoir en tête, c'est qu'on continue de faire des primo vaccination. Donc on continue d'avoir des personnes qui franchissent la porte du centre de vaccination de l'antenne ou du vaccibus pour la première fois et donc, ces primo vaccinations, ces personnes qui franchissent pour la première fois le cap de la vaccination, on est entre six% et huit% des doses administrées en fonction des séances. Par exemple, la semaine passée, on était à 7,5% et ça veut dire, par exemple, que sur ce début de février, depuis trois semaines, on a vacciné des personnes qui n'avaient pas encore été vaccinées à raison de 230 personnes. Donc, c'est non négligeable et je dois tenir ça en compte pour le futur de nos centres.

Je dois vous dire que vu l'amélioration constante de la situation épidémiologique qui est vraiment un plaisir pour nous, nous avons eu cette semaine trois réunions sur l'adaptation de la stratégie et ça va continuer. On va évidemment reformater à taille correcte le centre de vaccination, le centre de tests. J'espère donc que très rapidement, on puisse libérer la salle de sport Mohamed Ali. Ce sera une grande joie pour tous ceux qui en avaient besoin, qui avaient l'habitude de fréquenter cette salle pour les activités sportives. Donc ça, ça vient grâce à l'embellie de la situation et c'est une très bonne chose.

Alors pour regarder un tout petit peu dans le futur, dans la matière Covid, on doit avoir deux choses à l'esprit, c'est que, premièrement, une série d'États dans le monde n'ont pas encore affronté au micron et donc, on va voir ce qui va se passer avec ces États. J'espère qu'on n'a pas de nouveau variant qui va survenir dans cette situation-là et la suite est forcément, ça, vous l'avez bien compris, pas extrêmement prévisible puisque possibilité de nouveaux variants ou pas, ce serait une bonne nouvelle, maladie endémique, ça signifie des adaptations de stratégies avant tout, puisque, en réalité, ça voudra dire que de toute façon, cette maladie continue d'être parmi nous. On n'a malheureusement pas tout à fait fini, mais on est quand même dans une période qui, à mon avis, va durer quelques mois à tout le mois et qui va être beaucoup plus sympathique je dirais que ce qu'on a connu les deux dernières années.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci beaucoup. Merci pour les informations. Je voulais juste peut être aussi rajouter qu'au niveau des pharmacies, au niveau des médecins généralistes, on continue aussi à vacciner et encore aussi des premières vaccinations. Donc, j'imagine que là, c'est plus difficile pour vous d'avoir les chiffres. Mais c'est un travail de fond qui continue aussi à se faire sur le terrain, qui est un complément à ce qui se passe au niveau communal. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, c'est tout à fait exact et dans le futur de la stratégie, à priori, les pharmacies et la première ligne de soins sont censées prendre de plus en plus de place que j'appelle de mes vœux, c'est une très bonne chose, évidemment mais il faut savoir que par rapport à ça, Molenbeek n'est pas non plus, je vais dire, dans les meilleurs startingblock, puisqu'on n'a pas assez de place de prise en charge en première ligne sur notre territoire par rapport aux besoins de nos familles et de nos gens. Ça ça va être une autre étape. Je pense que dans un futur de moyen terme, on fera fonctionner les deux stratégies ensemble. On n'aura pas d'autre choix parce qu'on ne saura pas faire reposer sur la seule première ligne tous les efforts qu'il faudra encore faire. Voilà. Mais c'est vrai qu'il y a un très, très gros travail qui est réalisé par la première ligne de soins et je l'en remercie. Mais ça, je pense qu'elle le sait. Voilà.

J'ouvre la séance publique.

INTRODUCTION EN URGENCE DE DEUX POINTS (À L'UNANIMITÉ) - INDIENEN IN DRINGENDHEID VAN TWEE PUNTEN (EENPARIG)

Mme la Présidente :

Alors avant d'entendre les citoyens qui ont demandé à pouvoir interpellier sur la piscine, je vous demande l'urgence pour deux points. Un point qui va vous ravir et pour lequel vous avez déjà été informé c'est qu'évidemment, vu qu'on est repassé en code orange et que on en a la possibilité, les débats budgétaires pourront se tenir la semaine prochaine, plus exactement, probablement le 9 mars, donc la semaine qui suit les vacances en mixte, présentiel pour ceux qui ont le CST et résidentiel pour ceux qui ne le souhaitent pas ou qui ne l'ont pas. Je pense que c'est une bonne chose. Je crois que vous l'aviez tous demandé et je le souhaitais également. C'est une très bonne chose qu'on puisse le faire. Donc, la première ordonnance que je vous demande de pouvoir examiner en urgence, c'est celle qui modifie celle qui existait déjà et qui permet de repasser en mixte, de sortir du vidéoconférence.

21. *Affaires juridiques - COVID-19 - Confirmation de l'ordonnance de police concernant la tenue des séances du Conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs communaux, du Conseil de police, du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS de Molenbeek-Saint- Jean. (Ajouté en séance)*

Juridische zaken - COVID-19 - Bevestiging van de politieverordening betreffende het houden van de zittingen van de Gemeenteraad, de commissies en de adviesraden, de politieraad, de Raad voor maatschappelijk Welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek. (Toegevoegd tijdens de zitting)

22. *Affaires juridiques - Confirmation de l'ordonnance de police concernant l'interdiction d'utiliser les installations sportives sur la Place de la Duchesse de Brabant. (Ajouté en séance)*

Juridische zaken - Bevestiging van de Politieverordening betreffende het verbod om de sportieve installaties op het Hertogin van Brabantplein te gebruiken. (Toegevoegd tijdens de zitting).

Mme la Présidente :

Malheureusement, nous avons eu un nouvel accident sur les engins qui étaient censés être sécurisés sur la place de la duchesse et je voudrais désormais fonctionner un peu différemment avant qu'on puisse soit enlever, soit modifier ces installations. J'ai promulgué une ordonnance de police qui interdit l'accès au street workout qui est sur la place de la duchesse jusqu'à ce qu'on ait vraiment une situation tout à fait sécurisée. Est-ce que je peux obtenir l'urgence par rapport à l'examen de ces deux points?

Monsieur El Khannouss, vous voulez intervenir sur l'urgence ?

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Si vous voulez bien par rapport au deuxième point que vous avez évoqué concernant l'ordonnance de non-utilisation des structures de jeux sur la place du Duchesse, il y a eu effectivement un accident relativement grave. J'ai été contacté par la famille. Je voulais savoir quelle suite a été donnée par la commune au niveau du suivi. On parle quand même de doigts arrachés par un des engins et l'enfant a été hospitalisé. Pourriez-vous me donner les détails du suivi qui a été donné à cet accident?

Mme la Présidente :

Non.

J'entends que vous acceptez de parler de ça dans l'urgence. Je vous remercie et on va écouter d'abord les citoyens et je répondrai à votre question lorsqu'on abordera le point de manière, je vais dire habituelle dans l'ordre du jour.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la piscine Louis Namèche. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het zwembad Louis Namèche. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors, est ce que madame Chekkafi est avec nous?

Mme Chekkafi, interpellante citoyenne :

Oui, je suis là.

Mme la Présidente :

Bonjour madame Chekkafi. C'est vous qui présentez l'interpellation citoyenne qui a pour titre « avenir et inquiétude concernant notre bassin de natation ». Je vous donne la parole.

Mme Chekkafi, interpellante citoyenne :

Bonjour à tous. Je ne vais pas vous cacher que je suis très peinée d'être là, encore une fois, d'avoir à faire une telle démarche pour pouvoir avoir accès à des réponses qui sont rendues, qui devraient être accessibles à tout le monde, à tout citoyen, surtout vis à vis des différents problèmes que nous avons et donc je vous fais part de mon sentiment. Mais je suis vraiment très peinée d'être là et vis à vis du mépris que l'on apporte à tous les citoyens qui peuvent émettre des plaintes et surtout quand ce sont des plaintes assez grave. Il faut savoir que ce que nous attendons du conseil communal, c'est de faire appliquer les règlements de portée générale qui doivent être valable pour tous. On attend de nos élus que vous soyez à notre écoute, que vous agissiez quand de gros problèmes vous sont relatés et la moindre des choses serait de vous renseigner et de faire confiance aux citoyens qui vous font part de leurs inquiétudes et de différents faits qu'ils observent. Ce qui nous fait arriver à cette interpellation citoyenne c'est un manque d'écoute et de réponse de la part de nos autorités communales.

Les dysfonctionnements sont nombreux et cela inquiète fortement les parents qui peuvent se rendre à la piscine. Il y va de l'encadrement de nos enfants, de la sérénité dans le bassin et de l'image de notre commune qui nous tient à cœur.

Notre objectif ici, c'est surtout de tirer la sonnette d'alarme afin de contribuer à améliorer l'encadrement, la sérénité et la sécurité de nos enfants, du public notamment féminin, qui souhaitent se baigner paisiblement à la piscine communale Louis Namèche.

Je ne veux pas évoquer ici en séance publique, certaines difficultés qui doivent impérativement attirer votre attention. On aura l'occasion d'en parler en privé avec madame la bourgmestre, mais vous avez de toute façon toutes les informations. Vous avez toutes et tous reçus les informations concrètes là-dessus. A savoir qu'il fut un temps où les parents venaient simplement déposer les enfants dans les clubs à la piscine. Aujourd'hui, nous nous sentons concernés par la mauvaise gestion du bassin de natation, par le bien être de toutes et tous, aussi bien dans le personnel, dans les clubs que dans la population et ici, c'est notre unique motivation.

Alors nous on est à Molenbeek, on est Molenbeekois, on veut le meilleur pour l'image de notre commune et pour sa population. L'une des compétences de notre bourgmestre est de prendre des mesures ponctuelles et applicables à une seule personne ou un nombre restreint de personnes à un endroit bien précis de la commune. Il y a des articles de loi article 135, 133, 133, alinéa 2 de la nouvelle loi communale qui ou il est nécessaire qu'un arrêté soit précédé d'une constatation, soit personnelle de la bourgmestre, soit des services communaux, soit de la police et nous, n'avons cessé de lancer des alertes quant à ce qui se passe à la piscine Louis Namèche. Votre personnel constate, la police l'a constaté et malgré cela, alors que vous avez le pouvoir de réagir, il n'y a rien qui est fait. Alors, qu'est-ce qu'on attend? Une catastrophe irrécupérable? Je n'espère pas.

Alors ici, moi je me permets de vous poser des questions et nous, citoyens, nous vous interpellons pour avoir des réponses à nos questions, à savoir est ce que vous avez

connaissance des différentes tensions qui existent à la piscine? Nous parents, nous assistons de plus en plus à des scènes d'engueulades totalement irrespectueuse. Ça ne peut plus durer. Nous constatons également que votre personnel, bien que dévoué, semble à bout. Est-ce que vous avez conscience de cette situation? Qu'est-ce que vous faites pour y remédier? Comment vous organisez la nouvelle planification horaire de la piscine? Est-ce que vous avez eu une concertation avec l'ensemble des acteurs des clubs? Est-ce que la commune a procédé à la vérification de la qualification des encadrants, comme c'est le cas pour les maîtres-nageurs, surtout pour les clubs qui encadrent des enfants? J'aimerais bien également savoir quelle sorte de vérification vous effectuez pour pouvoir attribuer de nouvelles plages horaires à tel ou tel club. Quelles sont les différentes vérifications que vous émettez avant? Est-ce que vous savez que nous constatons un laisser aller dans l'entretien de la piscine? Il faut absolument trouver une solution à ce problème qui peut s'avérer grave dans une piscine aussi fréquentée et je ne parle pas de l'état des sanitaires et des vestiaires pour enfants, fin de weekend, fin de samedi, par exemple ou de dimanche, c'était une catastrophe. Vous êtes médecin, je pense que vous savez à quel point l'hygiène est importante, surtout pour des enfants qui côtoient la piscine fréquemment. Est ce qu'il est possible d'imaginer la mise en place d'un comité des utilisateurs avec des responsables communaux, des clubs, mais aussi des citoyens qui auraient lieu une fois par trimestre, ce qui éviterait d'avoir des problèmes qui traînent depuis des mois et des mois, voire des années? Ça pourrait apporter une première direction pour des solutions que vous régleriez en interne sans que nous, usagers, nous ayons une vue là-dessus comme nous pouvons le voir maintenant actuellement en nous rendant à la piscine. J'aimerais également savoir ce que vous allez mettre en place afin de garantir la sécurité des molenbeekois qui viennent nager ? Je parle des enfants, mais également des femmes qui sont opprimés. Il me semble également important de rétablir ou d'améliorer la relation entre le personnel et les autorités communales. Là aussi, nous avons de vives inquiétudes à ce sujet.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup madame Chekkafi.

Alors, le règlement d'ordre intérieur précise que les chef de groupe disposent de trois minutes pour argumenter.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente.

Alors, certains de nos collègues se sont étonnés de voir le décorum dans lequel je me trouve. En chipotant sur Teams j'ai trouvé cette image pour moi qui illustre le chaos, qui illustre le surréalisme et cette vision un peu lunaire. C'est un peu ce qu'on vit aujourd'hui au niveau de l'ASBL Molenbeek Sport. Je tire la sonnette d'alarme avec mes collègues depuis trois ans et les citoyens qui s'expriment aujourd'hui à travers Mme Chekkafi ne mettent en avant que la partie apparente de l'iceberg.

Aujourd'hui, Molenbeek Sport, depuis trois ans, connaît une situation catastrophique et ça a été couvert par l'ensemble du collège, dont vous-même, madame la bourgmestre. Nous avons proposé une structure en fin de législature pour moderniser la gestion. Je vois que l'échevin, ou en tout cas celui qui doit faire office d'échevin, a fait un sourire ironique alors que c'est lui qui est le principal responsable de ce chaos que nous connaissons. Je ne parle pas de la gestion financière avec un déficit de 650.000 euros qui est le fruit d'une gestion catastrophique, mais surtout le fait qu'il n'y a plus de structure de gestion sérieuse. Nous avons connu plusieurs directions qui ont été poussés vers la sortie parce qu'ils avaient le malheur de

faire correctement le travail. Nous connaissons énormément de problèmes de harcèlement. Pas plus tard que cet après midi, madame la bourgmestre, et je vous en informe officiellement, j'ai reçu un coup de téléphone d'une personne qui travaille depuis 19 ans, qui subit un harcèlement et qui parlait même de suicide. J'ai dû avertir les personnes responsables du bien-être au travail pour qu'ils puissent intervenir pour rassurer cette dame parce qu'on l'a mise dans une situation, je dirais, de stress dramatique et les conséquences aujourd'hui, c'est que plus rien ne fonctionne normalement.

Il y a deux mois, monsieur l'échevin, puisque vous me faites un rire idiot, j'ai demandé la liste des infrastructures qui étaient attribuées dans les différents sites. Je n'ai jamais rien reçu. Je vous rappelle que la loi vous impose de me répondre endéans les 30 jours. Vous semblez ignorer cette loi depuis trois ans avec des choses qui se déroulent dans des infrastructures qui relèvent pour moi-même, je vais dire sans user de mots excessifs qui relèvent du pénal. Je viendrai ici plus tard avec des éléments qui démontrent qu'il y a des arrangements entre amis, du copinage, du clientélisme et aujourd'hui, ce que décrit cette dame, ce sont les conséquences de cette gestion catastrophique.

Moi je souhaiterais, madame la bourgmestre et c'est vraiment en tant que bourgmestre de cette commune que je vous appelle d'une manière solennelle à assumer vos responsabilités et ne pas détourner la tête par rapport à ces graves dysfonctionnements qui, je le rappelle aujourd'hui et cela a été décrit par cette dame, ne sont que la partie apparente de l'iceberg. Il y a une souffrance énorme au niveau personnel.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss. Je vous demande de laisser l'occasion à vos collègues de prendre la parole comme le règlement d'ordre intérieur le prévoit. Je vous propose de conclure svp.

M. El Khannouss :

Je conclus, j'atterris. Je vous demande de tenir compte de tout ce qui a été dit aussi bien par l'intervenante que par moi-même et probablement par d'autres membres du conseil communal. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord, je voudrais remercier la dame pour avoir le courage de venir interpeller le conseil. C'est une triste affaire, car elle mentionne qu'il y a eu pas une plainte, plusieurs plaintes sur plusieurs sujets. Donc ma première question, c'est je voudrais savoir, madame la présidente, quelles sont les plaintes et combien de plaintes et quels sont les sujets sur lesquels vous a été interpellé ou vos services ou vos échevins? Parce que je pense qu'on mentionne des échevins spécifiques. Evidemment, la deuxième question est très simple qu'avez-vous fait? Je pense que la dame vient poser les mêmes questions. Surtout parce que certaines plaintes, si les faits s'avèrent, méritent en fait un suivi presque pénal et donc, dans ce sens-là, je voudrais savoir effectivement comment ça se fait que madame ici doit venir au conseil communal, en fait, utiliser la dernière des mesures et que toutes les autres mesures, toutes les voies normales de déposer plainte et de signaler des choses, en fait, l'ont pas fait, n'ont pas apporté satisfaction aux parents concernés, ça ça m'interpelle.

La deuxième chose, j'entends que certaines personnes sont le sujet de plusieurs plaintes, en fait répétitives. Est-ce que la commune, est ce que la piscine fait une petite enquête sur les références précédentes du personnel ou des personnes qui ont une certaine fonction? Je pense que c'est très important et finalement, je pense qu'on a déjà posé la question quelques fois ici et le fait que Molenbeek Sport a été enlevé de la responsabilité au niveau de la piscine et de la gestion et des attributions. On a déjà critiqué et mis en garde sur le fait que les attributions il y a une opacité sur les attributions des heures et des horaires et on nous a promis de la transparence et des règlements. Je vais appuyer vraiment la demande d'un comité d'usagers et je voudrais rappeler la bourgmestre, pas la présidente mais la bourgmestre à son propre accord de majorité où il y a un fameux bureau de transparence et d'éthique politique qui a été promis et qui allait justement permettre à des citoyens de déposer plainte quand il y avait des problèmes de transparence ou d'éthique. Je vois que ça reste en fait un certain monstre du Loch Ness, ça veut dire qu'on en parle beaucoup et que ça n'a jamais, jamais, jamais vu le jour et je comprends chaque année de plus en plus pourquoi ça ne voit pas le jour. Je pense que le bureau aurait eu trop de travail.

Je suis curieux d'entendre avec vous les réponses aux questions de madame.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Tout d'abord merci aux citoyens et citoyennes qui interpellent ce soir notre conseil. Les inquiétudes et les problématiques soulevées ne datent pas d'aujourd'hui, on le sait. Au sein de ce conseil, nous, en tant que Ecolo, nous avons déjà déposé plusieurs interpellations et questions d'actualité pour dénoncer notamment la mauvaise gouvernance dans la gestion des infrastructures sportives molenbeekoise. Nous avons déjà mis en évidence différentes problématiques comme le clientélisme, le favoritisme entre clubs sportifs, la multiplication des démissions des différents directeurs, les conditions de travail inquiétantes du personnel, la dépense inutile d'argent dans les actions judiciaires, etc. Nous avons alerté le collège, mais malheureusement, les citoyens molenbeekois continuent encore à constater les mêmes problématiques. A l'exception de la redistribution des couloirs à la piscine, la nouvelle tarification, les nouveaux bureaux donnés aux clubs il reste encore un travail important à faire. Il faudra améliorer la gouvernance et résoudre ces dysfonctionnements. Il faut laisser de côté les tensions interpersonnelles et se concentrer sur le bien-être de nos enfants.

Moi, je ne dirai pas ici que mon arrière-plan, c'est la guerre des étoiles ou la mort ou le monstre du Loch Ness. Je dirais simplement que mon arrière-plan est flou et je pense que l'avenir, en tout cas des clubs sportifs à l'heure actuelle, nous avons un vrai problème pour l'avenir de ces clubs. Je pense que ça reste encore flou et je pense qu'il faudra un moment donné pour qu'on arrête, en tout cas dans ce conseil, revenir toujours sur ce sujet, il faudra vraiment, un moment donné, faire un travail très, très important de remise en question. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Madame la Bourgmestre, je pense que c'est monsieur Ikazban qui avait levé la main avant moi.

Mme la Présidente :

Merci.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la Présidente.

Beaucoup de choses ont été dites. Moi, je dirais simplement que je pense qu'il faut se concentrer sur la personne qui vient ce soir au conseil communal même si, évidemment, elle l'a dit au départ, être peinée de devoir être ici pour devoir être entendu. Moi, je suis très content de pouvoir recevoir cette citoyenne et je la remercie d'ailleurs pour son courage et je la remercie aussi pour toutes les personnes qu'elle représente, puisqu'il y a des gens qui n'osent pas s'exprimer ou qui n'ont pas osé s'exprimer. J'entends qu'il y a beaucoup de problèmes qui sont évoqués. Beaucoup de difficultés. Je pense, et j'espère que le Collège pourra y répondre.

Je vois déjà que d'un point de vue de l'entretien, je vois qu'il y a déjà à l'ordre du jour de ce conseil communal un point 18 sur la maintenance de la piscine. Ça me fait mal au cœur parce que si je suis content de voir ce point à l'ordre du jour, ça fait mal au cœur d'entendre madame parce que j'ai été échevin des Sports il y a quelques années et j'ai contribué à la rénovation de cette piscine. Évidemment, je pense que la gestion, elle appartient à toutes et tous. Je pense qu'il n'appartient à personne issu de la majorité ou de l'opposition d'instrumentaliser les propos de madame. Je pense qu'elle vient parler de vrais problèmes. Elle a eu la décence, d'ailleurs, de dire que certains problèmes ne peuvent pas être évoqués ici en séance publique et je la remercie. Néanmoins, il faudra y prêter attention.

Pour le reste, j'entends qu'elle a une préoccupation pour les parents et pour les enfants, pour le public, pour les femmes, mais aussi pour les clubs et le personnel. Je voudrais la remercier parce qu'elle pense à tout le monde et elle aussi venue avec certaines solutions. J'entends aussi la proposition d'un comité des utilisateurs des usagers, que je trouve une démarche positive, intéressante et je rappellerai quand même qu'on soit d'accord ou pas avec le rapatriement entre guillemets de la gestion de la piscine, la commune, c'est un moment donné il y a un constat, c'est qu'à l'asbl Molenbeek Sport, d'après ce que j'entendais à part les chamailleries et les querelles au niveau des responsables politiques qui n'avaient pas grand-chose qui pourrait avancer.

J'espère aujourd'hui que l'interpellation d'aujourd'hui et le groupe de la bourgmestre permettra de trouver de vraies solutions concrètes à tous les problèmes qui ont été évoqués par madame et qui ont été évoqués de manière tout à fait mature et très positive et je voudrais vous remercier parce que je pense qu'il y a des problèmes. Il y a certainement des solutions à apporter. On est là aussi pour vous écouter, madame, on doit vous écouter. On doit répondre à vos doléances et à vos demandes, même si parfois, c'est difficile à entendre. Néanmoins, c'est comme ça qu'on améliorera nos infrastructures et la qualité de nos services à la population. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie madame la présidente. Je tenais tout d'abord à remercier madame qui, on le sait, c'est assez fastidieux de pouvoir faire en sorte de se retrouver aujourd'hui à nous expliquer ce qui pèse, ce qui pose problème depuis de nombreuses années. De manière assez claire, j'avais demandé avec mon ancien collègue Michael Vossaert, la dépolitisation de tout ce qui était un sport et de veiller à faire en sorte de rapatrier l'entière responsabilité à la commune. Aujourd'hui, nous sommes au conseil communal où vous avez la possibilité de pouvoir développer vos propos et mettre en avant un certain nombre d'incohérences, de lacunes et peu dire par moment de fautes car à un moment, il faut être très clair il faut appeler un chat un chat. La situation qui s'est envenimée durant ces quelques mois après des décisions très rapides du collège actuel de vouloir rapatrier le tout à travers des polémiques, n'a pas arrangé les choses et n'a pas arrangé, évidemment, la situation et du personnel et évidemment, de la quasi majorité des problématiques soulevées par vous, madame et donc là, en l'occurrence, j'ai envie de dire aujourd'hui une fois de plus, à quand une structure organisée, avec une sorte de bienveillance d'une certaine manière, et non pas simplement comme une société supplémentaire ou un problème supplémentaire, mais plutôt d'avoir des personnes qui seraient susceptibles de pouvoir avoir un œil attentif sur des problématiques du sport et des problématiques qui touchent nos enfants, qui touchent évidemment toutes les personnes qui ont trait de près ou de loin au domaine sportif et donc, par conséquent, ma question aussi et je pense que madame l'a très bien soulevé, qu'est-ce que vous proposez in fine pour pouvoir veiller à faire en sorte d'arrêter cette cacophonie? Aujourd'hui, ils ont la possibilité, les citoyens ont la possibilité de pouvoir développer leurs problèmes au sein du conseil communal. Donc, aujourd'hui, c'est un problème éminemment politique et donc, par conséquent, il nous faut une réponse éminemment politique. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci à tous, merci madame.

Alors tout d'abord, je voudrais vous remercier de votre initiative et à travers vous aussi, tous les citoyens qui vous ont soutenus pour entrer cette interpellation citoyenne. Je voudrais vous dire que je pense qu'elle reflète l'impérieuse nécessité pour les citoyens de s'occuper, de se préoccuper de la gestion de l'une de nos infrastructures les plus importantes, c'est la piscine olympique Namèche.

Alors je voudrais juste un instant qu'on s'attarde sur ce que signifie olympique. Savez-vous qu'on a que six piscines olympiques en Belgique francophone? On a celle de Charleroi, celle de Mouscron, celle de La Louvière, celle de Seraing et deux à Bruxelles, Woluwe-Saint-Pierre et la nôtre. Alors, en fait, ce que ça veut dire, c'est qu'on doit être fier de notre piscine. Jamal Ikazban a rappelé le fait qu'on l'a rénovée récemment. Elle est magnifique, notre piscine et donc, forcément, quand on a une piscine comme celle-là, une piscine olympique, une piscine exceptionnelle, on doit s'en assurer d'une excellente gestion et c'est justement la question de la bonne gestion qui a été au cœur de la décision que le Collège a prise en avril 2021 en rapatriant Molenbeek Sport, en mettant fin à la gestion par une ASBL de nos infrastructures sportives. Il faut se souvenir que cette décision est intervenue après un audit de KPMG. C'est un auditeur international qui a audité cette structure et qui est arrivé à un résultat tout à fait alarmant. En effet, en fait, c'est auditeur de renommée mondiale, qu'est-ce qu'il nous a dit sur la gestion par l'ASBL Molenbeek Sport? Il nous a dit Il y a plusieurs manquements graves dans votre gestion. A titre exemplatif, aucune politique de gestion du personnel digne de ce nom, 26 champs de recommandations et douze recommandations qui avaient été classées avec un niveau de risque critique, critique, ça veut dire que si on ne

remédie pas rapidement à la recommandation, si on n'y donne pas droit, si on n'y répond pas, la structure peut être en faillite ou mourir. Donc, douze recommandations à niveau de risque critique, huit recommandations à niveau de risque élevé et donc, c'est ça, cet audit de KPMG sur la gestion par l'ASBL Molenbeek Sport, la gestion précédente qui a amené à ce qu'on rapatrie dans le giron communal l'Asbl et ce n'est pas pour rien au fait qu'il a que c'est un événement remarquable et qu'il a fallu un audit pour faire ça parce qu'en fait une commune qui rapatrie une ASBL dans son giron, surtout une ASBL de cette ampleur, c'est tout à fait exceptionnel. Si vous lisez La Presse, qu'elle soit francophone ou néerlandophone d'ailleurs, c'est un acte très fort et le Collège se félicite de ce choix parce qu'en réalité, par cette décision, nous avons repris la main sur la gestion de notre patrimoine et nous avons pu commencer à nous assurer que nos outils sportifs puissent prendre une autre direction, augmenter l'offre en termes d'infrastructures, garantir une meilleure gestion et c'est ça qu'on fait aujourd'hui.

Donc, c'est dans ce contexte là que, après l'été 2021, on s'est intéressé au planning d'occupation de la piscine communale. La validation du nouveau planning, elle, s'inscrit clairement dans la reprise en main de la gestion par la commune. Je veux quand même vous parler un peu de cette reprise en main. La large refonte qui a été mise en place, elle concerne non seulement le planning d'occupation, mais aussi les tarifs de l'occupation. Pourquoi? Eh bien, durant les saisons précédentes, le nombre de couloirs qui avait été réservé aux nageurs libre donc aux citoyens qui bénéficiaient de la piscine était devenu peau de chagrin. Pour tout vous dire, en septembre, quand on est parti sur la réforme du planning, on n'a plus trouvé dans nos plannings qu'un couloir par jour qui était disponible pour les citoyens. Il faut bien se rendre compte que quand on possède une piscine olympique comme celle dont nous disposons, confinant cette piscine olympique avec les deniers des citoyens, il est hors de question que cette piscine soit privatisée par les clubs. Il faut que les citoyens puissent la fréquenter et donc la ligne de force qui a présidé au nouveau planning c'est une forme de gestion de la piscine, gestion de la pénurie de la piscine parce que vous le savez, en région bruxelloise aujourd'hui, on n'a pas assez d'espace piscines. On a beaucoup trop de demandes par rapport à ce qu'on a comme espace piscines et donc, un peu comme on l'a vu dans les terrains de football, on a effectivement des grandes tensions pour la location des créneaux piscine et là-dedans, on a pris un axe très fort, un axe très politique, permettez-moi, certains d'entre vous évoquaient le fait qu'il ne fallait que des gestionnaires à la tête des infrastructures sportives. Non, il y a des décisions politiques à prendre. Politiquement décisions fortes, remettre au centre de nos plannings trois couloirs pour le public pour que chacun des citoyens, même s'ils ne fréquentent pas un club, puissent fréquenter la piscine, également vrai pour le petit bassin, pour lequel on a souhaité que les familles puissent revenir. Savez-vous qu'avant la réforme du planning, il arrivait que la pataugeoire, le petit bassin soit privatisé par les clubs? Quatre clubs en même temps, dont le petit bassin, et pas une place pour une famille qui pouvait venir à la piscine. Évidemment, cela nous a paru intolérable et nous avons souhaité changer cela. C'est comme ça que nous avons mis en place le nouveau planning d'occupation.

Je veux dire encore que sur la réforme des tarifs, nous avons aussi été sidéré de comprendre qu'il existait trois tarifs auparavant au moins trois tarifs, trois tarifs officiels. Trois tarifs officiels qui variaient du simple au 40 tuple de 1 à 40. Je ne sais pas si vous imaginez ce que vivait le club qui payait 40 là où il y en avait qui payaient 1 sans qu'il n'y ait aucune transparence sur ce qui se passait, qui avait droit à quoi. Ça c'est ce qu'on a trouvé en ouvrant la boîte de la question de la tarification. Donc, on a changé ça et on a induit maintenant deux tarifications pour tous les clubs qui a une tarification normale, la même pour tous les clubs et certaines activités peuvent se voir décerner un tarif plus spécifique et un tarif un peu moins cher 30% environ moins cher parce qu'ils présentent une activité à caractère plus social, une reconnaissance sociale d'une activité particulière et à ceux-là, on donne une forme d'exonération.

Pour terminer sur la façon dont on a travaillé pour l'occupation de la piscine. On a travaillé de manière extrêmement sérieuse en regardant les listes de membres qui étaient

fournies, les nombres de personnes présentes dans la piscine pour chacun des clubs et en imaginant une façon de formuler une égalité relative entre les clubs.

La logique est la suivante, nous sommes en temps de pénurie. Nous n'avons pas assez de piscines. A ce moment-là nous devons nous assurer de ce qu'il n'y a aucun moment un couloir où il y a très peu d'enfants et nous devons aussi nous assurer de ce qu'il n'y a à aucun moment un couloir où il y a trop d'enfants, trop peu d'enfants ça constitue un problème parce que c'est une privatisation illégitime de la piscine. Trop d'enfants, cela constitue un problème parce que c'est un danger pour eux. Donc, nous avons recalculé et réaffecté des plages aux différents clubs en fonction de leur volume, en fonction de ce qui existait aussi auparavant. On n'a pas radicalement changé la grille et on a de cette manière pu s'assurer que la tarification soit plus transparente, la location des couloirs soit beaucoup plus claire, beaucoup plus précises et beaucoup plus équitable. Donc, vous n'aurez pas des couloirs avec trois enfants et vous n'aurez pas des couloirs avec cinquante enfants.

Alors nous avons aussi fait passer le message au club qu'il devait arrêter d'inscrire des nouveaux pour cette saison et nous leur ferons passer le message pour la saison prochaine, qu'il n'y a pas moyen pour nous d'accueillir à l'infini de nouveaux membres dans la piscine et nous souhaitons garder des couloirs pour les nageurs libres. Nous le leur devons. Donc les places pour les clubs ont été réaffectés, ont été redélimités et ont été recalculés. C'est comme ça que ça a été fait.

Aujourd'hui et je vais venir sur la question que vous avez posé sur les tensions. Aujourd'hui après cette réforme, ce qui revient de notre côté et j'ai encore eu l'occasion d'avoir un long entretien hier avec le directeur de la piscine et avec la directrice des sports, ce qui revient aussi des clubs, j'ai rencontré des clubs la semaine passée et j'en ai rencontré encore précédemment, tous les protagonistes aujourd'hui sont d'accord pour dire que le nouveau planning a apporté beaucoup plus de sérénité sur les bords de la piscine. Alors, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de tension entre certains clubs. Ça, c'est clair que ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de tension entre certains clubs. Mais avec le contexte que je viens de vous expliquer, de la difficulté de faire coexister un besoin infini avec une réalité malheureusement matériellement tout à fait finie, il pourra encore arriver qu'il y ait des plaintes et des problèmes entre clubs.

Vous m'interrogiez sur les plaintes. Effectivement, j'ai eu vent de votre plainte. Ça, c'est réel. Par contre, pour le reste, j'ai surtout été prise à partie par les clubs et chaque fois que les clubs ont demandé à me voir ou ont porté plainte auprès de moi et je pense que c'est le cas également auprès de l'échevin eh bien, il y a un suivi qui a été effectué et dans la plupart des cas, on a pu avancer. On n'a pas toujours pu donner tout à tous. Ça, c'est compliqué dans le cadre de ce que je viens de dire.

Alors vous m'avez aussi interpellé et je pense que c'est vraiment très important sur la qualité de l'eau et sur l'hygiène en général de la piscine. Je dois vous dire que moi, pour fréquenter des responsables aussi au niveau régional et dans les autres communes, ainsi que des citoyens d'autres communes également, la renommée de notre piscine, c'est qu'elle est propre. D'ailleurs, la meilleure preuve, c'est que des nageurs viennent de partout dans notre piscine. Laissez-moi vous dire aussi que c'est un aspect essentiel du travail des membres de personnel de la piscine, c'est un aspect essentiel. Alors, bien sûr, il y a la période de fermeture de 15 jours par an, en fin d'année ou chaque année depuis des années c'est le cas. Ce n'est pas une révolution, ça a toujours été comme ça, nos travailleurs sont là. Ils ne sont pas en congés pendant la fermeture de la piscine. Ils font le grand nettoyage en profondeur. Sachez aussi que nos travailleurs s'attèlent à mettre en vigueur, à appliquer un très lourd protocole propreté. Ce protocole propreté n'est pas moins de 28 pages avec les jours, les heures, jour par jour, heure par heure, les tâches qui doivent être réalisées et ça va de l'entretien de la piscine elle-même à l'entretien des vestiaires, à l'entretien des différents hall et évidemment,

à l'entretien de la salle de sport. Donc, il y a tout un travail énorme et je remercie notre personnel pour ça, qui est vaillant, qui est dévoué, y compris avec des personnes qui sont parfois âgées et qui ont ce travail à cœur depuis des dizaines d'années. Merci, merci, merci.

Alors, vous m'avez aussi interpellé sur la qualité de l'eau. Alors là, vraiment, je ne comprends pas, en fait, l'interpellation sur la qualité de l'eau. Je vais vous expliquer pourquoi. En réalité, nous sommes dans l'obligation d'analyser l'eau. Des prélèvements sont faits tous les jours par une société spécialisée, une société indépendante. Les résultats, ensuite, sont collationnés. Il y a un rapport hebdomadaire qui est fait de ces résultats. Ce rapport est affiché sur les valves d'entrée et donc, en réalité, s'il y avait un problème d'eau, nous en serions informés immédiatement et nous prendrions les mesures qui s'imposent par rapport à ça. Nous disposons aussi de robots nettoyeurs. Aujourd'hui, nous avons même un robot nettoyeur dernier cri pour le fond de la piscine. On a tout un matériel et tout un personnel et tout un protocole à nouveau sur la qualité de l'eau et donc, je ne suis pas sûr que de ce côté-là, l'interprétation qui soit donnée par les citoyens, soit la bonne. Malheureusement, je ne peux pas vraiment vous donner droit sur ce point-là.

Maintenant, je ne fais évidemment pas abstraction. Je ne suis pas aveugle quant aux tensions que vous relayez comme fervente partisane de notre piscine et je vous remercie de vouloir le mieux pour le devenir de la piscine et pour que tout se passe bien sur les bords de la piscine, c'est évident. Donc là, par contre, je vais vous donner tout à fait raison, je pense que votre proposition de mettre en place un comité d'usagers est excellente. Je pense que trouver un espace de dialogue positif afin qu'on puisse entendre toutes les voix sur tous les sujets qui concernent la piscine est une bonne chose et je propose que notre échevin des Sports, Jamel Azaoum, qui est également l'échevin de la Participation citoyenne, puisse réunir les parties prenantes à la cause rapidement pour pouvoir imaginer comment ce comité des usagers pourrait travailler de manière pratique et être mis en place rapidement. Je crois que ce serait important de pouvoir définir avec les usagers les modalités de la composition d'un tel comité. La manière dont il pourrait travailler son champ d'action et que ça permettrait effectivement de renforcer le dialogue et de renforcer la circulation de l'information et de mettre ensemble toutes les volontés de tous ceux qui sont, comme je le suis, comme l'échevin l'est et comme j'entends que vous l'êtes les amoureux notre piscine. Là-dessus, je crois que Mr. Azaoum va prendre à cœur de pouvoir mettre sur pied ce comité. C'est une très, très bonne idée. Je vous en remercie.

Alors il y a une dernière chose qui a été dite je pense, à laquelle je voudrais vraiment donner droit. Je crois que c'est monsieur Sumlu qui en a parlé. Il est tout à fait évident qu'après avoir repris Molenbeek Sport, Rome ne s'étant pas fait en un jour, le travail est immense, surtout dans le contexte que l'on connaît aujourd'hui, besoins infinis, moyens limités, nous sommes au travail, les réformes que nous avons mises en place, je pense qu'elles fonctionnent et bien sûr que nous n'avons pas terminé ce travail. Voilà ce que je voulais vous dire.

Madame Chekkafi je vous donne la parole pour votre réplique, je vous en prie.

Mme Chekkafi, interpellante citoyenne :

Ecoutez, j'ai écouté attentivement toutes les différentes réponses qui m'ont été apportées. En vous écoutant, madame la bourgmestre, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de problème, qu' on n'est pas dans le même monde avec vous. J'ai l'impression que vous voyez quelque chose que nous ne voyons pas ou alors l'inverse. Vous me dites qu'avant, c'était catastrophique et que maintenant, vous avez apporté des solutions, je ne sais pas pourquoi je suis là alors dans ce cas. Vous dites que tout est propre, tout est nickel alors pourquoi on se plaint quelque part ? On n'a pas de raison. Vous me dites que tous les clubs vont bien, ils s'entendent bien entre eux. C'est génial, mais je crois qu'on n'est pas dans le même monde. Je crois qu'on n'est clairement pas dans le même monde ou alors vous n'avez jamais visité la

piscine ou que vous ne vous êtes pas rendu là depuis très longtemps parce que pour m'y rendre minimum deux fois par semaine avec mes enfants, je peux vous dire que ce que je vous dis est ce que les parents vivent n'ont rien à voir. Vous me dites que vous n'avez pas reçu de plainte, à part la mienne, pourtant je vous ai déposé, quand j'ai déposé une interpellation, tout un tas de copies de plaintes. Il n'y en avait pas que deux. Soit vous n'avez même pas regardé le dossier que je vous ai déposé. Pour moi, il y a un gros problème. Après que ça fasse rire notre échevin des Sports, le bien-être de nos enfants, si ça passe après tant mieux je veux dire. Vous nous donnez du vent à notre moulin, si je puis dire ça comme ça ou de l'eau à notre moulin. En tout cas, que ça vous fasse rire tout ce qu'on est en train de dire depuis tout à l'heure et que vous souriez depuis tout à l'heure à tout ce qu'on dit, ça, ça m'attriste encore plus vous savez, mais ce n'est pas grave. En plus en tant qu'échevin des sports vous ne prenez même pas la peine de nous répondre, c'est encore mieux. Mais bon, je ne vais pas vous attaquer personnellement parce que ça n'en vaut pas la peine. Continuez vos grimaces et vos mimiques. Franchement, ça ne m'atteint pas. Vous savez, on n'attend plus rien de vous. Après toutes les armes, tous les appels, tout ce à quoi on vous a demandé d'agir et que vous n'avez pas fait, je n'attends plus rien de vous clairement.

Mme la Présidente :

Madame Chekkafi, après je vous réponds encore un instant très très bref.

Mme Chekkafi, interpellante citoyenne :

Dans tous les cas, il y a une seule chose que j'ai retenu dans tout ce que vous m'avez répondu c'est le fait d'être passé d'un couloir à 3 couloirs pour les citoyens. Au moins ça, je pense que c'est primordial. Il n'est pas normal que les clubs s'attribuent tout, mais il n'est pas normal qu'un club s'attribue tout. Je ne vais pas aller au-delà de ça parce que de toute façon, vous savez exactement ce qu'il en est. On vous en a parlé, les clubs vous en ont parlé. On vous a envoyé des mails de réclamation à ce sujet. Vous savez exactement d'où vient le problème. Après, faire la sourde oreille, c'est autre chose.

Vous avez rencontré les clubs, j'ai aussi rencontré les clubs. Moi, quand je vous dis qu'aujourd'hui, je fais cette interpellation-là, j'ai fait cette interpellation. Je me suis posé la question. On a parlé entre nous, on a rencontré des gens, on a rencontré des clubs, on a parlé avec énormément de personnes de façon à ce qu'on ait le clair mot là-dessus et je vous conseille de le faire parce que de ce que vous me dites maintenant, ça n'a rien à voir avec ce qui se passe sur le terrain. Pour être utilisateur de la piscine, ça n'a rien à voir avec ce que vous me dites. Vous me dites que la piscine est propre. J'ai des photos sur mon téléphone que je pourrais vous rencontrer lors de notre entretien ou vous verrez que la piscine n'est pas propre. Quand il y a un enfant qui vomit et qu'on voit des personnes qui viennent ramasser parce qu'il n'y a personne pour nettoyer. Quand on voit les toilettes qui sont sales, quand on voit des toilettes qui sont cassées, qui sont bouchées, on met un plastique dessus pour la fermer mais il n'y a personne qui la nettoie et que c'est comme ça sur une semaine, deux semaines, ne venez pas me dire que la piscine est propre parce que c'est inaudible. Je veux bien que vous me disiez que tout est propre, que c'est la meilleure piscine, qu'on est fier de notre piscine, justement, et on ne peut pas la voir dépérir et c'est pour ça qu'on est là et qu'on veut votre soutien, on ne veut pas que vous veniez me dire aujourd'hui non, tout va bien. Avant, c'était la catastrophe et aujourd'hui, on est arrivé avec des solutions et tout va bien. Non, c'est inaudible ce que vous me dites. Je suis désolée, je m'emporte un coup.

Mme la Présidente :

Madame Chekkafi, je pense qu'on va se voir comme vous l'avez dit. Je vous propose de ramener encore votre dossier parce que moi, je n'ai rien reçu d'autre que votre interpellation et des signatures. Donc ça, c'est en soi peut être un souci. On examinera encore la situation.

Je n'ai pas dit qu'il n'y a pas de tensions. C'est évident qu'il y a des tensions. J'essaie de contextualiser, de bien donner la nature des réformes qu'on est en train de mettre en place et comme je l'ai dit clairement, l'affaire n'est pas terminée. On n'a pas fini de mettre en ordre Molenbeek Sport.

Madame Chekkafi, je vous remercie, Quelqu'un a dit qu'on vous remercie pour votre courage d'être avec nous. Je pense que c'est tout à fait juste. Merci beaucoup et je vous laisse repartir et on se reverra.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente...

Mme la Présidente :

Non monsieur El Khannouss, s'il vous plait, on a tout le reste du conseil. On a tout le reste du conseil. Ce n'est pas une bonne façon de faire respecter les collègues, respecter le règlement. Tout ira bien, je vous assure.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, les chefs de groupe peuvent intervenir !

Mme la Présidente :

Non ! En réalité, c'est faux. Vous n'avez absolument pas de droit de réplique en tant que chef de groupe, ça n'existe pas. Nous avons un règlement d'ordre intérieur et cela n'existe pas dans le règlement d'ordre intérieur !

M. El Khannouss :

Vous avez dit le contraire de la vérité. Je voudrais répondre s'il vous plaît !

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Vous vous trompez donc sur le règlement d'ordre intérieur. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Voilà, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Madame Chekkafi, on vous laisse partir.

M. El Khannouss :

Madame vous êtes en train de mentir.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, est-ce que je vais devoir suspendre la séance parce que vous ne respectez pas le règlement?

M. El Khannouss :

Vous êtes en train de mentir.

Mme la Présidente :

Je vous rappelle que j'ai la charge de la police de la séance et le règlement

M. El Khannouss :

Vous avez menti ! Je voudrais répondre laissez-moi...

Mme la Présidente :

Je ne vous ai pas interpellé personnellement. Ça n'a aucun sens. Il n'y a pas de droit de réplique pour les chefs dans l'interpellation citoyenne. On va laisser partir madame Chekkafi.

M. El Khannouss :

Madame Chekkafi, la bourgmestre vous a dit le contraire de la vérité. C'est inadmissible. Vous êtes quelqu'un qui refusez de voir la vérité en face et vous êtes en train de creuser le trou de la commune de Molenbeek et c'est inadmissible.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss vous dépassez les bornes. Vous savez que si nous étions en présentielle, j'aurais dû faire interrompre la séance. Très bien. Je fais interrompre la séance. On va interrompre la séance. On va laisser monsieur El Khannouss se calmer. Merci.

La séance est interrompue de 18h57 à 19h11.

Le Conseil prend connaissance.

De zitting wordt van 18.57 tot 19.11 uur geschorst.

De Raad neemt kennis.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.

Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting.

Leonidas Papadiz quitte la séance / verlaat de zitting.

Carine Liekendael quitte la séance / verlaat de zitting.

Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.

Mohammed EL BOUZIDI quitte la séance / verlaat de zitting.

Taoufik Hamzaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

2. Prévention - Convention de partenariat entre la Croix rouge de Belgique et la commune de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du projet d'hébergement de personnes sans-abri dans l'espace hôtelier Belvue du 1er décembre 2021 au 30 avril 2022.

Preventie - Partnerschapsovereenkomst tussen het Belgische Rode Kruis en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het project voor de opvang van daklozen in het Belvue-hotelcomplex van 1 december 2021 tot 30 april 2022.

Mme la Présidente :

C'est un point sur une convention avec la Croix-Rouge qui nous aide dans le projet Belvue. Le projet Belvue c'est cette mise à disposition de notre hôtel, c'est un véritable hôtel en temps normal, en vue de l'hébergement et de la, comment dire, de redonner du lien social et de remettre en logement des personnes sans abri. C'est un projet qui fonctionne très, très bien et pour lequel on a un partenariat avec Bruxelles, avec la Cocom, avec la société hôtelière, avec le CPAS également et ici c'est la formalisation de la convention avec la Croix-Rouge. La Croix-Rouge a notamment la charge de la délivrance des repas du soir.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

J'avais deux petites questions. La première, c'était concernant la sécurité la nuit. Est ce qu'il y a des personnes sur place pour assurer un minimum de présence d'accompagnement ou est-ce que c'est l'autogestion des personnes qui sont hébergées? Une deuxième question, c'est concernant l'accompagnement médical. Est-ce que la Croix-Rouge met aussi à disposition des médecins ou comment se passe l'accompagnement médical des personnes hébergées sur place? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

J'aimerais bien savoir jusque quand cette convention tiendra et jusque quand les résidents, les personnes pourront rester là-bas parce que j'imagine qu'avec la fin du Covid, l'hôtel va vouloir redémarrer normalement. Est ce qu'il y a une solution déjà envisagée pour les résidents actuels?

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Madame Goris, l'accueil de nuit et la veille de nuit sont mission destinée à l'hôtelier dans ce programme. L'hôtelier a accepté de prendre ça en charge.

En ce qui concerne les missions médicales, on travaille avec différents partenaires Hermès Plus, Transit, le Samu social et la Croix-Rouge et donc, il n'y a pas un seul intervenant. Ça dépend des problématiques des personnes et alors il peut y avoir aussi recours à des médecins traitants. Il y a la première ligne via le CPAS, puisque le CPAS est au fond l'accompagnant de première ligne sur le terrain de l'occupation.

Alors, en ce qui concerne la durée de la convention, c'était une convention qu'on a fait entrer en vigueur à partir du 1er décembre. Vous savez qu'avant durant six mois, en 2021, on avait travaillé avec l'ilot. Ici, c'était à partir du 1er décembre avec cette formule si qui est Bruxelles et la Cocom et la convention dure jusqu'au 30 avril à ce stade. Maintenant, nous sommes en réflexion et en discussion sur la façon de prolonger cette activité, soit dans l'hôtel, soit ailleurs, d'essayer de continuer d'avoir un réceptacle entre guillemets sans abri sur le territoire molenbeekois, puisque vous savez qu'il y a un désavantage, outre la mission régionale du dispositif, un des avantages de pouvoir faire travailler nos équipes sur ce dispositif avec le nouveau service sans-abrisme qu'on a créé depuis le début de la législature avec Houria Ouberrri, un des avantages, c'est de pouvoir accueillir aussi, forcément, les personnes à la rue, à Molenbeek et de Molenbeek. On aimerait pouvoir conserver cette possibilité qui vient s'ajouter à notre hôtel social et à notre relais. C'est un outil utile. Donc, je n'ai pas encore de vue sur la suite et ceci est au moins en place jusqu'au 30 avril. Voilà.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

**3. Prévention - Avenant à la convention opérationnelle entre les partenaires du Dispositif Belvue.
Preventie - Wijziging van de operationele overeenkomst tussen de partners van de Belvue-regeling.**

Mme la Présidente :

Il s'agit d' un avenant qui est plutôt technique sur la manière dont on liquide les montants dans le cadre de ce projet.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**4. Enseignement francophone - Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) des écoles (Enseignement fondamental ordinaire communal francophone subventionné de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean) - Mise à jour conformément à l'évolution des prescrits officiels.
Franstalig onderwijs - Huishoudelijk reglement van de scholen (gesubsidieerd Franstalig gewoon basisonderwijs van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek) - Bijgewerkt overeenkomstig de evolutie van het huishoudelijk reglement.**

Mme la Présidente :

Là, on se met à niveau avec les prescrits légaux officiels. On a un règlement d'ordre intérieur qui est à 95 % semblable dans toutes les écoles. Ici, on a que les pièces annexes qui sont caractérisées par école. On a le règlement qui passe ici, puis une pièce annexe par école. Alors, dans les choses un tout petit peu nouvelles, il y a surtout l'intégration des moyens de communication numériques dans le règlement d'ordre intérieur.

Je donne la parole à monsieur Ouassari ;

M. Ouassari :

Bonjour à tous. Voilà, j'ai bien vu madame. C'est le règlement, ce sont les règlements d'ordre intérieur de plusieurs écoles, c'est bien ça ?

Mme la Présidente :

Comme je viens d'expliquer on substitue à un règlement d'ordre intérieur par école, un règlement d'ordre intérieur commun et une annexe par école, ce qui permet aux êtres d'être dans la logique qui prévalait déjà avant. C'est à dire qu'en fait, la grande partie du règlement d'ordre intérieur de chaque école est commune, en fait, et c'est cette partie commune que vous que vous avez devant vous...

M. Ouassari :

Est-ce que cette modification, ce changement, a été soumis aux conseils de participation et au Copaloc?

Mme la Présidente :

Alors, nous n'avons pas eu de Copaloc récente, laissez-moi réfléchir, mais je pense que c'est passé en Copaloc. Nous avons eu une Copaloc il y a plusieurs mois.

Je ne sais pas vous répondre.

M. Ouassari :

Vous ne savez pas me répondre, excusez-moi. Le conseil de participation des parents ça non plus je suppose que ...

Mme la Présidente :

Ça je ne pense pas parce qu'ici nous n'avons que la partie commune et donc là, c'est les prescrits légaux. Il n'y a pas grand-chose à dire chez les parents. C'est sur les parties spécifiques par école qu'il y aurait besoin des avis des parents.

M. Ouassari :

Excusez-moi, madame la présidente, c'est une question de principe. On fait une modification d'un règlement d'ordre intérieur qui est en relation avec le projet d'établissement. C'est clair, il y a une concertation à faire au conseil de participation des parents et en plus de ça, j'apprends, il me revient, je dis bien il me revient que l'école 16, ils n'ont même pas de comité de parents et il vient à peine de recevoir un courriel maintenant pour demander aux parents de se rassembler afin de créer un comité de parents, c'est à dire qui n'a même pas eu de comité de parents depuis le début de l'année, alors qu'on est censé maintenant, avec la nouvelle réglementation, en faire quatre par an, justement pour soumettre le règlement d'ordre intérieur, le projet d'établissement et tous les projets que l'établissement fait au sein de son établissement. Alors là, maintenant, j'entends ce que vous dites. Moi, mon groupe, en tout cas, ne pourra pas soutenir ce point, vu que ce n'est pas passé en concertation, ni avec le syndicat, ni avec les parents.

Mme la Présidente :

Bien j'entends, mais donc je relis ce qui est dans mes documents. Effectivement, c'est un document qui vise simplement à ce que le règlement d'ordre intérieur en sa partie commune puisse être modifié en une fois et pas dans chacune des écoles. Donc, c'est pour ça qu'on le passe ici et en réalité, il n'y a pas de différence dans cette partie-là par rapport à ce qui existait déjà dans chacune des écoles. C'est la raison pour laquelle les comités de participation n'ont pas été invités à se prononcer sur ceci, puisque ceci est en fait quelque chose qui existait déjà et qui subit un refresh tout simple. Voilà j'entends ce que vous dites. Dans le vote, bien évidemment, vous pourrez faire ce choix.

M. Ouassari :

Madame la Bourgmestre, sur le fond on peut être d'accord. C'est au niveau de la forme. C'est la forme qui me dérange et c'est par rapport à ça que moi, en tout cas, en ce qui me concerne, moi, je pense que mon groupe, on va s'abstenir.

Mme la Présidente :

Je vous remercie.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 26 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 26 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

5. Enseignement francophone – Enseignement artistique à horaire réduit - Approbation du projet pédagogique et artistique de l'Académie de Musique et des Arts de la Parole. Franstalig onderwijs - Goedkeuring van de pedagogische en artistiek project van het Muzieke academie.

Mme la Présidente :

Ici vous pouvez consulter le projet pédagogique de l'Académie de musique que tout le monde connaît et qui doit être adapté tous les cinq ans, qui est ici revu à l'aune de la réalité actuelle. Il est passé dans les mains du CECF, chez l'inspecteur et donc il a deux objectifs. Tout d'abord, tout comme le règlement dont on vient de parler être tout à fait à jour au niveau de la légalité et, d'autre part, adapter le projet à la réalité vécue aujourd'hui par notre Académie de musique. J'en profite pour dire un grand bonjour et remercier la directrice de l'Académie qui est toujours à la manœuvre et qui réalise un travail formidable. Merci à elle.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci. J'ai donc lu le document que nous avons reçu et mon attention est restée sur la dernière phrase qui dit ceci : afin de garantir un enseignement de qualité, la volonté commune du pouvoir organisateur et de l'équipe pédagogique est de travailler en concertation afin de trouver des solutions qui permettent à l'Académie de bénéficier d'infrastructures propres et de dispenser les cours dans des conditions adaptées aux spécificités de notre enseignement. Je pense que l'Académie, comme vous le dites, qui fait un travail remarquable et qui est un lieu d'épanouissement pour des centaines d'enfants et d'adultes aussi d'ailleurs, mérite d'avoir des conditions de travail bonnes et des locaux adaptés à l'enseignement de la musique.

Il faut quand même reconnaître que j'ai passé beaucoup d'heures dans ces locaux avec mes propres enfants, mais ça fait des années qu'ils sont là et je pense, je voudrais vous entendre sur quel avenir est-ce qu'on a pour notre académie qui est quand même un lieu d'épanouissement essentiel. Nos enfants, c'est bien de les remplir leur cerveau de plein de choses, c'est bien de développer le corps, mais la partie artistique de nos enfants, de nos jeunes, est aussi très importante.

Mme la Présidente :

Écoutez, je partage totalement votre approche. C'est la raison pour laquelle j'ai eu l'occasion de dire à Mme la directrice combien j'étais partisane effectivement, pour qu'ils puissent avoir de nouveaux locaux, des locaux plus adaptés à leur pratique. Aujourd'hui, nous n'avons pas ces locaux. Nous avons évoqué plusieurs pistes ensemble à de multiples reprises et c'est la raison pour laquelle c'est écrit sous la forme de volonté. C'est vrai que nous partageons cette volonté, mais aujourd'hui, nous ne savons pas la mettre en œuvre. Pourquoi? Parce que l'Académie est grande et vaste. Elle a besoin de beaucoup de locaux. Elle ne travaille qu'en dehors des heures d'école, quelque part, puisque la plupart des élèves sont quand même des enfants scolarisés et donc, il est difficilement imaginable aujourd'hui de pouvoir leur donner, vu leur taille, vu le peu de bâtiments dont nous disposons, un bâtiment qui leur soit propre. Il nous faut trouver des solutions créatives et c'est ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui. Je partage tout à fait votre vision des choses qui préside aussi à la façon dont on travaille au niveau pédagogique aujourd'hui dans le P.O. avec une attention particulière au développement non seulement du corps et de l'esprit, mais aussi des talents artistiques et vous le savez également, on va de plus en plus dans la nature pour aussi parler de nature. Ça, ça va peut-être intéresser d'autres personnes dans le conseil ou dans les spectateurs. Donc, on est dans ce type d'approche avec une façon de voir les intelligences qui est beaucoup plus dans les intelligences multiples et dans la nécessité de se faire se parler

différents talents chez les enfants, de pouvoir enrichir un talent par l'autre et on considère que la musique est importante. Donc, je vous rejoins tout à fait sur la volonté qu'il y a de pouvoir donner un écrin à notre académie. Aujourd'hui, c'est difficile. Demain, j'espère que ce sera possible.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 28 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 28 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

6. GRH - Statut pécuniaire - Octroi de titres-repas - Règlement.

HRM - Geldelijk statuut - Toekenning van maaltijdcheques - Reglement.

Mme la Présidente :

Alors, ceci est un point qui est important pour notre personnel, qui a fait l'objet de discussions avec les syndicats, les organisations représentatives des travailleurs, qui est la manière dont on va octroyer le titre repas.

Alors, pour vous donner un aperçu de ce dossier en quatre phrases, les titres repas que nous donnerons auront une valeur faciale de 4 euros 09 pour lesquels vous savez qu'il y a toujours une intervention travailleurs. C'est l'intervention minimale à 1,09. Ils seront portés sur une carte électronique. Ce seront des chèques repas électroniques. Ils seront à disposition des travailleurs à partir de la fin de ce mois. Et pour finir au document classique, suite à la négociation et à la discussion longue avec les syndicats, un point qui nous paraissait très important, c'était de reconnaître le droit que les chèques repas soient également alloués lorsque des heures supplémentaires sont prestées, sinon, on avait quelque chose de fondamentalement injuste et ceci a fait l'objet d'un accord.

Voilà, c'est ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente.

Moi, vous savez, la vérité a ses droits et donc je voudrais quand même rappeler que la commune de Molenbeek ne donne pas un kopeck, pas un cent aux travailleurs. Je rappelle que lors de la précédente séance du conseil communal, nous avons demandé de retirer les points avec mes collègues. Nous l'avons obtenu parce qu'il n'y avait pas d'accord avec les syndicats concernant justement les montants qui seraient alloués à travers ces chèques repas. Vous avez persisté, signé en maintenant le même montant. Je rappelle que les 3 euros que vous avez évoqués émanent de la région et non pas de la commune. Je rappelle que les travailleurs devront mettre 1,09 euro de leur poche pour atteindre les 4,09 euro, alors que dans d'autres communes, je peux vous en citer deux Uccle, par exemple, octroie 6 euros et Ixelles 6,50 euro et la différence entre les 4,09 euro c'est la commune qui les met.

Evidemment je comprends que c'est impossible pour la commune étant donné que vous avez littéralement ruiné la commune. Vous avez commencé votre conclave budgétaire avec 19 millions d'euros de déficit. Je ne sais pas comment vous allez faire pour avoir un budget en équilibre. J'ai ma petite idée mais je m'exprimerai en temps utile lors des débats sur le budget.

Evidemment, aujourd'hui, les citoyens sont victimes de votre gestion catastrophique, mais aussi les travailleurs à travers, par exemple, cette mesure où la commune ne supplée aucun cent pour pouvoir s'aligner sur les autres communes. On voit aujourd'hui qu'en fonction des communes dans lesquelles on travaille, en fonction des communes qui sont bien gérées ou moins bien gérées, comme celles de Molenbeek, les travailleurs sont choyés ou ne le sont pas. En l'occurrence, ici à Molenbeek, ils ne le sont pas du tout.

Alors, je vous pose une question est ce que vous êtes prêtes, dans les prochains mois, à revoir cette décision et de pouvoir apporter une aide communale au lieu de vous contenter de ces montants qui sont prévus aujourd'hui au conseil communal? Est-ce que vous êtes prête à, par exemple, j'ai des propositions pour diminuer les coûts. Il suffit de diminuer un peu votre cabinet du nombre pléthorique de collaborateurs que vous avez et on, pourrait dégager des montants relativement conséquents pour pouvoir aider les travailleurs de la commune. Est-ce que vous êtes prête à revoir ce montant ou c'est ferme et définitif pour les travailleurs de Molenbeek?

Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Voilà, moi, je ne suis pas un grand fan des titres repas, je préfère des augmentations salariales parce que sur les titres repas il n'y a pas de cotisations sociales et donc ça affaiblit la Sécurité sociale. Dans le protocole, ces titres repas ont été plus ou moins imposés et là je pense qu'on a un problème parce que comme ça a été dit se sont des titres repas de 4,09 euros, ce qui est peu et dans toutes les communes bruxelloises, on les a complétées, la commune les a complété en général jusqu'à 6 euros à peu près, toutes les communes, sauf Molenbeek. Alors, c'est une discrimination et c'est mal vécu par les travailleurs et on les comprend. On nous dit, oui, il y a des problèmes budgétaires, on n'a pas d'argent, etc. mais je pense que ça ne tient pas la route. Il y a d'autres communes pauvres qui ont fait l'effort. La situation n'est pas la faute au personnel. En plus Molenbeek est parmi les communes où il y a le plus grand nombre d'habitants par agent équivalent temps plein, donc c'est nonante habitants pour un agent à temps plein, la moyenne régionale est de septante. Donc la charge de travail à Molenbeek pour les travailleurs n'est pas moindre, elle est plus élevée qu'ailleurs. Je trouve que ce n'est pas normal que dans une ville comme dans laquelle nous vivons, les travailleurs seront moins bien payés parce qu'ils travaillent dans une commune pauvre. On peut faire la comparaison. On dit aux mandataires politiques voilà, les échevins et bourgmestres sont moins bien payés à Molenbeek parce que c'est une commune pauvre. Il y a des problèmes budgétaires. Vous serez moins bien payés que dans d'autres.

Mme la Présidente :

C'est exactement ça, en fait.

M. Vancauwenberge :

Est-ce que vous accepteriez? Je ne pense pas.

On vous demande de trouver une solution pour les travailleurs. Donc, ça revient à trouver 800 000 euros à peu près. C'est important pour les travailleurs parce que c'est surtout dans cette époque de hausse des prix de tous les produits, pas seulement de l'énergie et d'un autre côté, le blocage des salaires, je pense que c'est très important pour les travailleurs. C'est

pour ça que j'introduis un amendement pour ajouter que la commune complètera les titres repas jusque 6 euros par titre. C'est à l'article 2 du règlement qu'on peut le rajouter. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne à parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

D'abord, je me réjouis que ce point soit inscrit à l'ordre du jour et que le personnel va pouvoir bénéficier de cet avantage. Évidemment, il y a toujours moyen de faire de la démagogie et de dire on peut donner plus, on peut donner moins. J'avoue, je trouve ça vraiment assez particulier, ce sont les mêmes qui reprochent à leur commune d'être difficultés financières qui aimeraient qu'on ouvre les vannes et qu'on donne à profusion tout ce qu'on n'a pas et en même temps, c'est ceux qui sont contre les chèques repas, mais déposent des amendements pour qu'on les augmente. Je trouve qu'on est dans la démagogie la plus totale et dans les analyses de pacotille.

Je pense que la commune de Molenbeek-Saint-Jean est une commune qui a beaucoup de défis à relever. Elle a une situation financière qui n'est pas facile. Je pense que ça fait des mois, des semaines, des mois que le bourgmestre le dit. Je pense qu'elle n'a jamais menti par rapport à ça. Elle a toujours dit les choses clairement, elle a toujours dit la vérité. Alors il ne faut pas analyser des pommes et des poires. Quand j'entends parler de la commune de Uccle, moi j'aimerais bien avoir les rentrées financières de la commune de Uccle au niveau de personnes qui payent des impôts. Ce n'est pas le cas ici à Molenbeek-Saint-Jean. Voilà un exemple. Deuxième exemple, il y a des communes qui ont fait leur budget et qui réduisent le personnel. Ici, à Molenbeek, on ne réduit pas le personnel. Il y a des communes où je vous invite à faire vraiment des analyses. Et puis, autre chose, dernier point, il ne faut pas faire une analyse de la gestion du personnel à partir simplement de ce point qui est inscrit à l'ordre du jour. Je constate que précédemment, il y a beaucoup d'autres décisions et mesures qui ont été prises par ce collègue et notamment ici dans cette commune on continue avec la possibilité de nommer des gens, donner des promotions à des gens. C'est passé précédemment. On a valorisé des catégories de personnes. J'ai en tête les directions d'école qui font un travail formidable et remarquable, c'est une priorité du collège. J'ai en tête une série de personnes, notamment des personnes peu qualifiées mais des ouvriers qui peuvent aussi accéder à des nominations. C'est extrêmement important. Je pense que monsieur, chers collègues, il faut avoir une analyse qui est globale et générale et pas simplement se focaliser sur ce point et faire des remarques que je trouve vraiment démagogique. Excusez-moi l'expression, c'est vraiment comme ça que je le conçois. J'espère qu'un jour la situation de la commune fera en sorte qu'on pourra donner plus d'avantages à notre personnel, donner plus de chèques repas et ainsi de suite. Mais d'ici là, notre commune est en difficulté financière, essayons d'abord de nous atteler à analyser et à voter le prochain budget. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci madame le bourgmestre, je vais regarder ça avec un autre angle. Effectivement, vous nous avez dit que c'étaient des chèques électroniques et on sait très bien que dans de

nombreux petits commerces au niveau de Molenbeek, il y a pas mal de magasins, quand même pas mal de petits commerces local et n'ont pas accès à des appareils qui pourront accepter ces chèques électroniques. Pourtant, ce serait quand même intéressant que ces chèques repas obtenus par des travailleurs Molenbeekoïses qu'ils puissent évidemment être utilisés dans des petits commerces local. Est ce qu'il y a une attention particulière pour équiper ou aider ou informer ces petits commerçants? Je pense que ce sera une bonne idée et même tout en sachant évidemment que ces chèques électroniques, ça ne va pas remplacer le e-commerce. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci madame la Présidente.

Eh bien, soyons clairs, je me réjouis évidemment de pouvoir entendre que le personnel va pouvoir avoir des chèques repas. Néanmoins, je suis attristé du fait que, d'une certaine manière, tout l'effort est porté par la région. Donc soyons clairs, aujourd'hui, ce qui a été donné au personnel communal de Molenbeek-Saint-Jean, ce n'est pas la commune en elle-même, mais bien la région bruxelloise. Là, sur le coup, que la commune puisse faire un petit effort afin de pouvoir arrondir d'une certaine manière et d'apporter un peu plus de pouvoir d'achat au personnel, pour ma part, ce n'est pas dénué de sens. Je sais, la situation économique est compliquée, mais la situation des ménages économiques est tout aussi compliquée et ils réussissent. Je ne sais pas trop comment, d'ailleurs. Il faut dire qu'ils sont quand même exceptionnellement nos citoyens, nos concitoyens. Ils sont obligés, d'une certaine manière, à subir et essayer de, à travers quelques bouts de ficelle, sortir la tête de l'eau. Donc là, sur le coup, le fait de pouvoir apporter un soutien supplémentaire de la part de notre commune ne serait pas dénué de sens. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la bourgmestre. Je me réjouis de voir que le personnel de la commune va pouvoir bénéficier de ces chèques repas et bien sûr que nous espérons tous de pouvoir en faire plus que ce que nous allons faire déjà au jour d'aujourd'hui. Cependant, je pense qu'il faut attirer encore l'attention de nos collègues sur les difficultés financières de notre commune et encore attendre de connaître le budget et le passage du budget dans une semaine et demie en conseil pour pouvoir peut-être avancer sur ce point d'une manière plus confortable. Mais à ce jour, je pense que l'on doit faire attention aux engagements que nous prenons et pouvoir les tenir sur la longueur et pas devoir se rétracter par après. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je voudrais réagir par rapport à ça. Personnellement, je crois qu'à partir du moment où on peut aider les personnes qui sont en difficulté et il y en a pas mal vu, les deux années qu'on vient de passer plus tous les problèmes de hausse des prix que nous connaissons, que ce soit au niveau de l'énergie ou que ce soit au niveau des commerces. Je ne vais pas commencer à critiquer le fait que l'on trouve un moyen d'améliorer la situation des travailleurs, quels qu'ils soient. N'empêche que je voudrais quand même attirer l'attention de tout le monde puisque certains sont occupés à se battre, de savoir si c'est communal ou régional. A partir du moment où c'est régional moi je trouve que c'est très bien parce que ça permet de partager l'assiette qui nous est donnée pour les travailleurs sur la base globale de Bruxelles et que donc les communes qui sont aujourd'hui plus riches permettent de financer en partie les investissements qui sont faits à Molenbeek.

De l'autre côté, je voudrais quand même répondre aussi à un conseiller qui a fait état du fait que ce serait des chèques électroniques. Moi, je me réjouis que ce sont des chèques électroniques parce que peut être que ça forcera des commerces aujourd'hui qui n'ont pas de système électronique et donc sur lesquels nous n'avons pas de véritable contrôle possible sur ce qui se passe au niveau du commerce et du commerce au noir et bien dans ce cadre-là, le fait d'avoir des chèques électroniques ça les forcera peut être à devoir introduire des systèmes de Bancontact dans leurs commerces et qu'on ait à ce moment-là une meilleure visibilité de leur rentrés. Merci.

Mme la Présidente :

Ça fait plus d'un an qu'on avait entamé les discussions avant d'arriver à ce protocole d'accord, dit comité C. A l'entrée des travaux, il y avait un risque très, très grand qui planait sur les Communes et singulièrement sur des communes comme la nôtre, c'était que la région fasse comme elle l'a fait précédemment, une réforme qui pèserait sur les finances communales en manière telle qu'elle mettrait en faillite notre commune. Nous avons pu éviter ceci. L'effort qui a été fait par la région a été porté et c'est monsieur Eylenbosch qui en a parlé et je l'en remercie avec une clé qui a permis qu'une certaine solidarité existe entre les différentes communes. On parlera budget dans deux semaines, je pense, je l'espère. Notre commune avec sa pyramide des âges, avec sa dynamique en ce qui concerne l'impôt, avec sa dynamique en ce qui concerne les besoins sociaux et d'éducation, est une commune qui a lourdement besoin de la solidarité des autres et donc, oui, nous sommes en difficulté aujourd'hui et singulièrement de par l'importance que prend la dotation CPAS d'année en année. Je vous ferai une présentation, mais sachez déjà que c'est un budget qui augmente de manière énorme, qui n'est pas en lien en réalité avec la gestion de la commune ou avec la politique communale, mais qui est une directe déferlante des décisions des autres niveaux de pouvoir et séquelles de la crise du Covid. Porter cela, porter ses politiques sociales, porter ces personnes qui vont mal, ça nous demande déjà un effort extraordinaire en termes de millions d'euros, et donc, c'est vrai que lorsque nous allons devoir discuter de budget, nous devons malheureusement faire des choix. Si par le passé et j'ai poussé pour cela, nous avons fait le choix de la statutarisation qui visait à réallouer dans notre budget 3 millions supplémentaires à nos agents, la statutarisation c'est 3 millions qui n'étaient pas affectés au personnel et qui deviennent affectés au personnel, ce n'est pas une paille, monsieur Vancauwenberge, c'est énorme 3 millions, 3 millions qui sont affectés à notre personnel qui ne l'étaient pas auparavant, eh bien, nous avons quelque part, effectivement, la mort dans l'âme, quelque part pris ce que la région nous donnait sans être capable d'ajouter ces 800 000 euros aujourd'hui que vous appelez de vos vœux pour les chèques repas. L'un d'eux disait, fournissez un petit effort, madame la bourgmestre. Ben non, en fait, ce n'est pas, fournissez un petit effort, madame la bourgmestre, c'est le collège qui doit trouver 800.000 euros et comment le collège trouve 800.000 euros, en plus des choses qu'il doit déjà trouver par ailleurs et 800.000, ça ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. Et donc non, ce n'est pas un petit effort et je suis très

contente qu'on puisse bénéficier des chèques repas par cette réforme. Pas que j'aime les chèques repas. Moi, ma position à titre personnel est là. J'enlève ma casquette de bourgmestre, j'enlève ma casquette de président du conseil, je prends ma casquette de chef de file du Parti socialiste, c'est aussi de dire que les chèques repas, ce n'est pas le meilleur moyen de rémunérer les travailleurs mais je suis contente qu'on puisse les accueillir parce que je sais que les travailleurs aujourd'hui, dans les circonstances qu'ils vivent, avec la crise qu'on vit, c'est quelque chose qui va même avec un petit montant être important pour leur budget. Donc voilà, nous accueillons la réforme protocole comité C. Nous l'accueillons sans devoir dépenser de l'argent et ça j'en suis heureuse parce que c'est le fruit de mon travail. Nous ne devons pas dépenser d'argent et nous en recevons. Ben voilà, moi, je suis contente de ça. C'est une bonne chose. En tant que gestionnaire de cette commune, je ne peux qu'être contente de ça. Après, effectivement, si demain nous avons la possibilité de faire un effort supplémentaire, nous le ferons. Voilà donc il ne s'agit pas d'une discrimination, il s'agit de l'application d'une réalité budgétaire et financière difficile. Il s'agit d'une décision et d'un enchaînement de décisions qui amènent à oui, une avancée pour les travailleurs qui est moindre qu'elle ne l'aurait qu'elle n'aurait pu l'être, mais qui est là, et je l'accueille comme elle est pour ce qu'elle est.

Alors, voilà, je n'ai pas les moyens non plus d'aider malheureusement, monsieur Sumlu, les petits commerces qui, aujourd'hui, ne peuvent pas s'équiper. Je dois vous rassurer que beaucoup désormais font cet effort parce que c'est important et je peux vous dire aussi, par contre, que je suis une fervente défenseuse du cash et qu'en tout cas, demain, ceux qui voudraient mettre fin au cash devraient passer sur mon corps parce que je ne pense pas que c'est une bonne chose. Je n'ai pas la même appréciation que certains qui se sont exprimés sur le sujet. Je pense que ce n'est pas une bonne chose de mettre fin au cash demain. Nous ne sommes pas dans un monde qui peut permettre ça de manière utile aujourd'hui, vu les rapports de forces en présence.

Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la présidente.

Vous comprendrez que seul le point sur lequel je vais être d'accord avec vous, c'est votre dernière position claire par rapport au cash. Je vous rejoins totalement. Bien évidemment, je pense que pour éviter une mainmise et un contrôle social total sur la population, il faut que le cash puisse continuer à circuler et là, je vous rejoins à 100 %. Par contre, pour le reste, vous comprendrez que je ne partage pas du tout votre analyse sur la gestion financière de la commune. Je ne vais pas détailler ici les gestions ou la gestion catastrophique que vous avez menée depuis 3 ans concernant les dépenses, concernant certains choix, même les choix des nominations, ce n'est pas un bon choix. Il aurait fallu faire une analyse au préalable, ce qu'apparemment vous n'avez pas fait sur les conséquences des charges que vous parlez de 3 millions, c'est un peu plus que ça. C'est 3.600.000 euros et ce n'est pas 3.600.000 euros qui vont dans la poche des travailleurs. Ce sont les cotisations qui coûtent beaucoup plus cher, chère madame et ils n'auront pas grand-chose plus tard dans leur pension. Je peux vous le prouver en vous donnant les calculs précis, mais bon, ce n'est pas le sujet de mon intervention.

Par contre, il y avait la possibilité de gérer avec parcimonie, en bon père de famille, les deniers de la commune. Tout à l'heure, dans mon intervention, j'ai évoqué certaines dépenses extravagantes. Je parlais avec beaucoup d'humour de votre armée mexicaine qui compose votre cabinet. Je rappelle que l'ancienne bourgmestre avait six collaborateurs. Vous vous en

avez dix et demi avec des salaires 2 à 7, des A6, des A4. Vous êtes à peu près à 1 million d'euro par an, alors que l'ancienne bourgmestre avait gravité autour de 550.000 à 600.000 euros. Nous avons déjà qu'avec cette différence, 50% du montant des chèques repas qui est pris en charge par la commune, mais oui, je peux vous le démontrer. J'ai les chiffres, j'ai les chiffres. D'ailleurs, je vous les ai soumis lors d'un précédent conseil communal et vous étiez très gêné. C'est la réalité. La réalité, c'est la gestion catastrophique des dépenses par ci par là, des jugements qui disparaissent, qui nous coûtent la peau des fesses. On reviendra là-dessus prochainement ...

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, nous allons avoir le débat budgétaire dans quelques semaines. Je pense que raconter aujourd'hui, dans le cadre de ce point une série de mensonges et de désinformation n'est pas utile.

M. El Khannouss :

Vous avez dilapidé l'argent de la commune des Molenbeekois, ce qui explique aujourd'hui que vous ne pouvez pas faire comme les autres communes et je ne rejoins pas du tout mon collègue qui me dit comparaison n'est pas raison. Ce n'est pas vrai. Nous avons des communes qui ont des situations socioéconomiques avec une population similaire et qui ont choisi de soutenir les travailleurs. Chose que vous n'avez pas voulu faire pour des raisons très simples. La situation financière est catastrophique, mais qui est responsable de cette situation catastrophique? Il y a effectivement dans un petit pourcentage la crise sanitaire et dans un grand pourcentage, votre gestion catastrophique, vous et votre équipe au sein de ce collège. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Ça m'afflige que vous diffusiez autant de fausses informations.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, moi, je regrette en tout cas votre entêtement. Parce que si ce n'est pas une discrimination, c'est ressenti comme tel. On vit dans une région ville et les travailleurs ne sont pas rémunérés de la même façon alors qu'à Molenbeek, la charge de travail est probablement plus élevée que presque partout ailleurs et les travailleurs ne l'acceptent pas. Je comprends aussi qu'on est une commune pauvre. Il y a les communes qui sont plus riches et qu'on a besoin de solidarité des autres, mais il y a une étude de de Bruxelles pouvoirs locaux qui est sorti au mois de décembre et qui montre que Molenbeek dépense en personnel en fonctionnement 730 euros par habitant. C'est le plus bas, à part Ganshoren, c'est le plus bas de la région. Donc vous vous dites, j'ai rajouté des millions et des millions, mais en tout cas, là sont les chiffres. Ce sont les chiffres de 2019, si je me souviens bien. La fois dernière, mon collègue De Block a introduit une proposition pour un peu faire contribuer plus les grandes surfaces. Vous l'avez refusé. Il y a les antennes qui sont moins taxer à Molenbeek qu'ailleurs. Donc il y a moyen. C'est une question de volonté politique et apparemment, vous ne l'avez pas mais les travailleurs ne vont pas l'accepter et nous non plus. Donc c'est dommage que vous vous entêtés parce que je ne vois pas que la situation va s'apaiser si vous continuez à maintenir de telles discriminations.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ecoutez, je veux simplement dire que oui, Molenbeek a besoin de la solidarité régionale. Je suis très content de voir que la région joue son rôle à ce niveau-là et les responsables politiques qui sont aux commandes de la région, y sont attentifs. Sinon, autre exemple on n'aurait pas autant de contrats de quartier à Molenbeek-Saint-Jean. Molenbeek a besoin, plus que d'autres communes, de contrats de quartier pour rénover ou faire des projets dans ses quartiers. On a encore fait une présentation lundi. Moi, je soutiens à ce point. Je soutiens cette initiative. On ne va pas les refuser et comme je disais comparaisons n'est pas raison, je confirme, Schaerbeek a une sociologie exactement similaire à celle de Molenbeek. On vote un budget avec une prévision de 150 emplois en moins à court terme. Ça c'est scandaleux et ce n'est pas cette politique qu'on mène à Molenbeek.

Dernière chose, je ne suis pas d'accord avec le CDH. Je suis pour une politique de nomination du personnel parce que qui dit nomination dit respect du personnel, dit non-discrimination Mr. Vancauwenberge et aussi favoriser un service de qualité pour l'ensemble des habitants de cette commune et c'est ça la première mission. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie madame la présidente.

Je suis navré d'entendre un refus une nouvelle fois quand il s'agit de pouvoir aider soit le personnel communal soit les citoyens molenbeekoïses ou tout simplement de commerçants. A chaque fois qu'un membre de l'opposition apporte des propositions visant à apporter un peu plus d'oxygène, d'une certaine manière à nos citoyens ou à notre personnel, il reçoit par un refus systématique. On en prend note et donc, du coup, moi, j'ai une petite question. Je voudrais savoir, parce que je n'ai pas pu le voir, est ce que le personnel participe au montant, parce que je sais que dans d'autres communes, ils le font de manière assez claire. Je crois que c'est à hauteur de 1 euro que le personnel participe. Je voudrais savoir si il y a la possibilité qu'à Molenbeek, le personnel, au vu du montant faible qui leur est attribué, bien que très important, puissent éviter cette participation et avoir le montant demandé ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

On applique la loi sur les chèques repas. Donc, effectivement, il y a 1,09 qui est la participation du travailleur sur le chèque repas. C'est la loi. Merci à tous!

L'amendement déposé par Monsieur Vancauwenberge visant à faire passer le montant des titres repas à 6 € est rejeté par 20 votes négatifs et 11 votes positifs.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 28 votes positifs, 3 abstentions.

Het amendement van de heer Vancauwenberge om het bedrag van de maaltijdcheques te verhogen tot 6 € wordt verworpen met 20 tegenstemmen en 11 stemmen voor.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 28 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

7. Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications.

Mobiliteit - Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijziging.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Achaoui pour les 2 points suivants.

M. Achaoui, Echevin :

Merci beaucoup, madame la présidente.

Le point 7 concerne les modifications au règlement général complémentaires concernant la police de circulation routière. Ce sont des adaptations. Tout changement qui s'opère doit pouvoir y intégrer le règlement en question et donc, c'est une série d'ajustements, de modifications qui font l'objet d'une adaptation du règlement général actuel. Ça c'est pour le point 7.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 25 votes positifs, 3 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 25 positieve stemmen, 3 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

8. Mobilité - Règlement relatif à la politique communale de stationnement - Adaptation.

Mobiliteit - Reglement betreffende het gemeentelijk parkeerbeleid - Aanpassing.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Achaoui.

Pour le point 8 c'est un règlement relatif à la politique communale de stationnement, c'est une adaptation. Bien évidemment, ici, il s'agit de mettre à jour ce plan communal de stationnement. Il est assez important, mais on retiendra principalement quelques avancées importante dans celui qui existait et en l'occurrence, comme vous l'avez certainement lu, c'est la généralisation de la zone verte, c'est la zone riverain qui est une nouveauté par rapport à ce qui existait précédemment, la rue de Geneffe, par exemple. Il y a les cartes dérogations aux visiteurs type 1, c'est permettre aux visiteurs, familles de visiter leur famille. Il y a également la carte dérogation type 2. Ça, c'est pour des gens qui ont des missions sur le territoire molenbeekois et à des prix très préférentiels peuvent évidemment également bénéficier, à concurrence de 2 euros l'heure, de mener à bien leur mission. Il y a des cartes de dérogation professionnelle et ça touche évidemment là la partie des entrepreneurs, mais également la zone de police, les enseignants et donc, on a permis évidemment à ce règlement d'être adapté avec des propositions intéressantes. J'oubliais également une autre qui est importante. C'est un volet qui est consacré aux PMR. Il faut savoir que précédemment, dans les zones rouges, les PMR n'avaient pas la possibilité de stationner et donc ici, ils ont la possibilité de pouvoir s'installer pendant deux heures gratuitement et donc, c'était important de pouvoir également accorder une attention toute particulière PMR. Voilà ce sont les grandes lignes et les grands changements qui ont été apportés par rapport au règlement précédent.

Il y a une petite modification également, mais qui ne joue pas sur la question de la zone verte. On a modifié également la première demi-heure, c'est à dire que précédemment, c'était un euro la demi-heure et ici on l'a divisé en deux donc c'est 50 cents pour la première demi-heure et 50 cents pour la seconde demi-heure. Ça permettait évidemment aux personnes de ne pas payer directement une heure pour une demi-heure, pour un quart d'heure ou pour 20 minutes ou pour 29 minutes, par exemple. Ce sont des ajouts intéressants qui sont louables

et qui vont dans le sens des citoyens et qui viennent renforcer ce règlement de stationnement qui en avait grandement besoin. Je reste à votre écoute et à vos questions.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Achaoui pour cet excellent travail.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'avais pas demandé la parole mais puisque vous me la donnez, je vais quand même féliciter l'échevin. Je suis très content qu'on ait pensé aux PMR parce qu'effectivement, il y avait de grandes difficultés à ce niveau-là, notamment dans les zones rouges. Je tiens à le remercier. Je sais que ce n'est pas facile et ce n'est pas facile de contenter tout le monde dans son domaine avec cette matière de mobilité, de stationnement. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci beaucoup. J'avais une petite question concernant les cartes de visiteurs. Est-ce que c'est accessible pour tous les ménages? Est-ce que oui, il n'y a pas de conditions préalables? Est-ce que c'est en fonction des personnes qui n'ont pas de véhicule ou est-ce que ça n'a rien à voir ?

Mme la Présidente :

Merci Madame Goris. C'est une question importante pour nos citoyens.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord, je pense qu'on doit constater que la problématique du stationnement à Molenbeek est problématique pour toute une série de travailleurs qui ont vraiment difficile après un boulot, après des heures parfois difficiles de trouver une place.

Je me rappellerai toujours d'un riverain qui en fait travaille près de l'A 12 dans la restauration et qui dit : quand je reviens à Molenbeek, j'ai vraiment difficile à trouver une place de parking et donc je perds autant de temps à tourner que de venir de la A12 à Molenbeek et donc je voudrais encore attendre deux secondes avant de féliciter la majorité avec son plan stationnement.

J'ai eu une question importante, évidemment, dans le plan précédent qui, est à mon avis, approuvé au conseil en 2020 et pas 2021 comme c'est noté dans ce qui est soumis aujourd'hui, il y avait des dérogations je pense sur les horaires régionaux, qui stipulent qu'en fait, le stationnement est réglé pour les heures de 9 à 18. La commune a demandé une dérogation spéciale en 2020 pour aller jusqu'à 22 h je pense dans le plan précédent et aujourd'hui est ce que je comprends que c'est 21h?

M. l'échevin Achaoui :

Oui, c'est bien ça.

M. De Block :

Ça reste payant? Ben, je pense que l'arrêté régional spécifie qu'une dérogation pour une voirie ou une localité ou un quartier peut être justifiée et doit être justifiée. Là, si j'ai bien compris, dans votre plan vous généraliser les horaires pour l'ensemble de la commune. Donc cela veut dire que pour l'ensemble de la commune, se garer est quasi payant, en tout cas payant pour toute une série de zones jusqu'à 21h, alors que normalement, il faut justifier. Donc j'aimerais bien avoir la justification spécifique.

La deuxième chose, c'est que le stationnement, je vois que vous augmentez la deuxième carte de riverains, mais surtout, il y a encore des changements régionaux qui arrivent et qui vont augmenter encore les prix de la deuxième carte de riverain mais surtout les tarifs en zone rouge qui va passer, par exemple pour deux heures de 5 euro à 6,5 euros, pour la zone verte, par exemple, pour 3 heures de 4,5 euros à 7,9 euros et donc, je pense que, en fait, les gens se sentent comme des vaches à lait. Je suis vraiment pour tous les déplacements qu'on peut faire sans voiture mais malheureusement, il y a une série de déplacements et surtout des ménages avec enfants, ont malheureusement encore beaucoup besoin de la voiture en ville. C'est un des groupes qui, aujourd'hui, a besoin le plus de voitures et puis, évidemment, les travailleurs ouvriers avec des horaires irréguliers, parfois de nuit, parfois le matin, ont besoin de leur voiture, comme le cuistot que je connais.

Donc, voilà, je pense que c'est vraiment important pour ces gens-là aussi de prévoir la possibilité de se garer réellement parce qu'ils vont payer la carte de riverain, mais surtout ils doivent pouvoir se garer et donc là j'ai une remarque générale parce que je ... bientôt on va discuter aussi des contrats de quartier durable. On a supprimé à Decock des places de parking, on les rend payant, on soustraite même des parkings qui étaient du logement social, qui était public et on les donne quelque part au privé qui le rend payant. Donc, je trouve vraiment important que les riverains qui ont besoin de se garer puissent avoir des places pour se garer. Évidemment, il y a plein de gens qui pourront faire le déplacement sans voiture, mais le déplacement qu'on doit faire en voiture, qu'on est obligé de faire en voiture, purée, ça prend des heures par semaine pour pouvoir se garer. Donc là, je trouve que le plan de stationnement, la vision de la commune au niveau du stationnement c'est en fait consciemment de ne pas résoudre la chose pour ces gens-là. Je trouve ça inquiétant parce que ça veut dire qu'on ne résout pas la perte des heures et je peux vous dire qu'il n'y a personne, personne, personne qui choisit de tourner des heures par semaine pour trouver une place de parking. Si on peut l'éviter, on évitera. Donc les gens pensent vraiment 2 ou 3 fois avant d'utiliser leur voiture. Il faut le dire, il y a des boulot, il y a des horaires, il y a des endroits pour aller travailler. Il y a des familles avec des enfants qui ont besoin de faire des déplacements pour faire le puzzle de la famille et les activités des enfants et pour c'est difficile. Je trouve que la commune ne donne pas de perspectives à ces gens-là. Particulièrement, je trouve, avec l'idée du contrat de quartier autour d'Etangs Noirs, on supprime des places de parking, je plaiderai vraiment pour que le parking public Crystal Palace Brunfaut puisse être réellement ouvert, par exemple, aux visiteurs de la chaussée de Gand et je vous dirais que finalement, on passe à cette solution pour permettre aux gens de trouver des places sinon, les gens vont juste se taper des amendes et des redevances. Évidemment, avec les scancars on pourrait encore verser, de l'argent dans les caisses des Communes. Donc j'ai l'impression que ce règlement, a ça comme objectif au lieu de résoudre les problèmes de stationnement des molenbeekois. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, par rapport au contrat de quartier Etangs Noirs, il y a un point là-dessus ensuite, dans l'ordre du jour et je dois déjà dire que ce que vous dites n'était pas correct.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, j'ai une petite question sur le point 7. On supprime des places pour des personnes à mobilité réduite. Je peux comprendre dans certains cas qu'on les supprime si elles ne sont pas utilisées. Mais globalement, ce n'est pas qu'il y a beaucoup de places PMR à Molenbeek, en tout cas, il y en a beaucoup moins par rapport à certaines communes. Il y a des endroits qui sont fréquentés où il n'y en a pas.

Vous avez parlé qu'il y avait un règlement au niveau des zones rouges. Si j'ai bien compris. Je voulais savoir de combien de places il s'agit qu'il y aurait en plus avec ça?

Monsieur Gjanaj, Echevin prend la présidence.

Mijnheer Gjanaj, Schepen, herneemt het voorzitterschap.

Mr. le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Effectivement j'entends bien les préoccupations, mais je vais juste chaque fois qu'il y a un point mobilité, je répèterai toujours la même chose. Il y a plus d'une personne sur deux à Molenbeek qui n'ont pas de voiture et deuxièmement, une voiture est tout de même, plus de 90%, le plus souvent immobile. Ce sont deux éléments, je pense, qu'il faut toujours prendre en compte. Le fait que les zones deviennent, ce sont des zones à la facilité en zone rouge et en zone verte donc, on supprime les bleus, je pense que c'est une meilleure lisibilité pour l'ensemble du territoire molenbeekois. Je rappelle que ce système est déjà mis en place avec des horaires qui va jusqu'à 21 h payants dans le quartier maritime et je pense que ça fonctionne. En tout cas, je suis habitant du quartier maritime et il n'y a pas eu beaucoup de soucis. Il faut rappeler aussi que le fait qu'on passe à deux zones et payant jusqu'à 21 heures ça réduit d'une certaine manière le trafic de transit et c'est une meilleure disponibilité, ça laisse une meilleure disponibilité pour ceux qui habitent à Molenbeek et qui ont en tout cas la nécessité d'avoir une voiture, de pouvoir trouver une place plus facilement.

Moi, j'avais deux questions. Premièrement c'était concernant les cartes visiteurs. Je sais que ça existe, mais je voulais demander s'il y avait une modification sur ces cartes de visiteurs avec cette modification que vous êtes en train de mettre en place. Deuxièmement, je sais que si mes souvenirs sont bons dans la déclaration de politique communale, il y avait aussi la proposition de créer de plus en plus des parkings hors voirie, surtout pendant la nuit, les week-ends ou les commerces ou les grandes entreprises, en tout cas, qui pourront vous rendre ces espaces mutualisés avec des habitants qui habitent dans les quartiers. Est-ce que ça avance? Je sais qu'il peut y avoir quelques problèmes techniques, juridiques, ce que je comprends bien mais est-ce que vous êtes en train de pouvoir au moins et en même temps de pouvoir proposer ce genre d'espace pour ceux qui ont, je répète bien l'idée, ce n'est pas de créer de plus en plus de places de parking, mais au moins de pouvoir laisser à des personnes qui ont réellement besoin leur voiture de pouvoir se garer près de chez eux. Merci,

M. le Président :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci, monsieur le président. Mais voilà, je reviens sur trois points. Le premier point, c'est qu'effectivement, l'étendue du paiement des horodateurs jusque 21 heures pénalise le monde de l'Horeca d'une manière ou d'une autre. Les gens qui vont au restaurant prennent leur voiture stationner tout près du restaurant et vont devoir payer en plus encore leur place de parking, sans quoi ils seront sanctionnés d'une redevance de 25 euros. Donc, j'avais déjà insisté pendant la période Covid sur cette problématique de peut-être aider, entre autres l'Horeca aussi, lors de sa prise à pouvoir avoir du stationnement gratuit ou essayer de trouver de tenter de trouver une solution à ce sujet. C'était mon premier point,

Deuxième point qui m'interpelle et qui me revient souvent, ce sont les entreprises qui doivent professer sur Molenbeek et qui sont sanctionnées parce que parfois, ils ont deux ou trois voitures à stationner sur le territoire de Molenbeek et ils ne peuvent pas disposer de toutes les cartes dans toutes les communes. Mais lorsqu'ils doivent intervenir sur la commune, ils n'ont pas toujours le temps de pouvoir aller chercher encore un ticket de stationnement et autres. Puis, il y a toujours un impact financier et il y a certaines sociétés qui finissent par refuser de venir dans certaines communes parce qu'elles sont sanctionnées régulièrement. Je parle des ascensoristes, je parle des plombiers et des gens qui doivent souvent intervenir dans l'urgence dans des bâtiments et qui sont sanctionnés au niveau stationnement de parking parce qu'ils sont déjà sanctionnés de la difficulté de trouver un espace de parking. Après, en plus, s'ils doivent encore concourir pour le payer c'est encore une autre complication.

Troisième chose qui me revient, régulièrement, ce sont les zones d'évitement permettant aux véhicules d'urgence, de police, ambulances et autres de stationner devant les bâtiments situés sur des grands axes très occupé par les autres véhicules. Je parle du boulevard à Mettewie, mais je parle aussi du boulevard Edmond Machtens et autres. Lorsque ces véhicules doivent, lorsqu'il y a des interventions d'urgence au niveau ambulances et police, ils sont souvent en double file créent de l'embouteillage alors que si des zones d'évitement avaient pu être créées pour ces véhicules, ça faciliterait les choses.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci monsieur le président faisant fonction.

Alors, pour commencer, je vous dirais qu'avec mon groupe, nous avons évidemment voté contre ces deux points parce qu'il faut quand même que nos concitoyens, et plus particulièrement nos conseillers communaux, se rendent compte que ces différents points qui nous sont présentés aujourd'hui, ils n'ont pas vocation à seulement améliorer la mobilité ou le stationnement à Molenbeek mais surtout, est ce que je vais dire, ça s'inscrit dans la continuité des débats que nous avons eu il y a quelques instants à remplir les caisses. Le fait de transformer les zones bleues en zones vertes, le fait de doubler le montant, je le rappelle, de la deuxième carte qui passe de 50 euros à 100 euros, a pour objectif, évidemment, de créer de nouvelles recettes pour la commune de Molenbeek et ainsi pouvoir pallier la gestion catastrophique des deniers de la commune. On le sait tous que cette manœuvre qui nous est

présentée aujourd'hui, elle n'est pas dénuée de sens. Elle a pour objectif de pouvoir augmenter les recettes de la commune et malheureusement, ce sont de nouveau les Molenbeekoïsi qui vont être pénalisés.

Je rejoins mon collègue qui vient s'exprimer par rapport à l'impact sur le monde de l'Horeca. J'avais déjà signalé dans le passé que le fait d'instaurer dans certains quartiers du stationnement jusqu'à 21 ou 22 heures du stationnement payant fait qu'il y a de nombreux clients potentiels qui se détournent de ces lieux, de ces lieux d'activité économique que sont les restaurants ou même les snacks. Donc, ici, notre chère majorité PS/MR a de nouveau décidé de faire en sorte qu'il y ait des nouvelles recettes qu'on va chercher dans la poche de nos concitoyens. Les différentes mesures qui sont prises, en plus de l'augmentation du prix du stationnement qui a été opérée par la région, va de nouveau impacter nos citoyens et malheureusement, c'est de nouveau la commune qui sera la moins bien gérée qui va de nouveau pénaliser les Molenbeekoïsi.

Je vous invite, chers collègues, à réfléchir avant de voter ces deux points parce que la population est lassée de toutes ces augmentations qu'on lui fait subir, de tous ces suppressions des différentes aides qui étaient disponibles à l'époque. Je pense évidemment à l'aide pour compenser l'augmentation du cadastre, par exemple et donc, aujourd'hui, de nouveau, nous avons une mesure qui nous est proposée qui va impacter la situation des Molenbeekoïsi dans le contexte que nous connaissons tous, avec l'augmentation du prix de l'énergie, avec l'augmentation du prix de la vie au quotidien. Molenbeek, au lieu de faire en sorte de pouvoir aider sa population, est en train d'aggraver la situation de celle-ci.

Voilà, merci. Je n'ai pas de questions à poser. Je pense que tout a été dit par mes collègues et donc avec mon groupe, très clairement, nous voterons contre ces deux points.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Je m'excuse de reprendre la parole, j'ai oublié de poser la question concernant les camionnettes et les camions. Il faut dire que c'est une nuisance très importante dans nos quartiers où parfois la rue est à moitié remplie de camions, camionnettes et donc, pour les riverains, c'est une calamité pour trouver un parking. En plus quand vous avez des salles de fêtes dans le coin, c'est vraiment très, très compliqué. Donc, quelle est la vision du Collège concernant la nuisance des camions qui trouvent toutes sortes de moyens pour garder les places et puis mettre une voiture. Le camion arrive, la voiture pars, le camion se met à la place, donc c'est vraiment très embêtant. Est ce qu'il sera possible d'avoir des zones de parking pour camionnettes, camions? On comprend que les personnes qui ont besoin de camions aient besoin de places, mais si possible, pas en mettant en difficulté les familles des personnes à mobilité réduite et les indépendants. Merci.

M. le Président :

Merci madame Gilles Goris.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci président. Ben voilà, je voulais d'abord demander si on allait continuer à utiliser les scancars parce qu'il y a quand même des communes qui ont compris que ce n'était pas

très, très juste la manière dont les scancars travaillent et donc parce que bon, ici plus ça change, plus c'est compliqué, plus les gens se trompent et en plus ils se font taxer.

La deuxième chose, est ce que les gens vont vraiment être prévenus de tous ces changements parce que ça change assez souvent et ce n'est pas évident. Donc là aussi, ça risque de coûter très cher. Combien de temps est ce qu'il faut pour obtenir une carte? Est ce qu'on peut demander une carte visiteurs quand on est, par exemple, on doit par exemple recevoir des gens de l'étranger, est ce qu'il y a moyen de demander une carte dans ces cas-là?

Je rejoins madame Goris. On avait ici sur le Mettewie des emplacements de camions qui étaient efficaces. Depuis qu'on a construit on a supprimé les emplacements camions. Je me demandais où les camions peuvent maintenant s'installer. Apparemment, c'est devant chez Mme Goris, c'est bien.

Je voudrais aussi peut être qu'on signale les nouveaux disques qu'on doit utiliser parce que j'ai plusieurs vieilles copines qui se sont fait taxer parce qu'elles ont utilisé leurs vieux disques et donc, ce serait peut-être bien de faire une campagne pour indiquer que le disque est utile.

Deux dernières choses, quelle est la proportion de places disponibles à Molenbeek par rapport au nombre de cartes de riverain? Simplement de cartes de riverains qui sont disponibles? Je ne parle même pas de tous les visiteurs qui doivent utiliser des emplacements dans la commune.

Enfin, au niveau des places PMR, il y a un truc sympa. Mais est-ce que vous vous rendez compte que pour un PMR qui doit venir, à la justice de paix, au service de la population, la maison communale, il faut soit le grand tour et passer par le quai des Charbonnages pour arriver aux deux malheureuses places, bien souvent en plus quand il arrive il y a un camion garé dessus ou alors faire le tour par la chaussée Ninove et passer sur le pont, ce qui n'est pas toujours évident non plus. Ce sont des kilomètres et des kilomètres, comme je vous le répète bien souvent, pour se rendre compte que les places ne sont pas disponibles. C'est bien gentil de laisser des places, de prévoir des tarifs, mais il n'y a pas de place ça ne sert pas à grand-chose. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie. Je suis à nouveau étonné de la marche à suivre qu'a optée cette majorité. D'abord, on a inauguré en grande pompe les nouveaux horodateurs en pleine période de crise et en pleine période de Covid. Ensuite, on met en place et on fait un deal pour qu'on ait des scancar qui sont de véritables machines à sous pour la commune et dont je n'hésiterai pas à poser la question, à savoir, un an après leur utilisation, à quel niveau ils ont remonté, d'une certaine manière, la pente économique des caisses de la commune et aujourd'hui, on double le montant de la deuxième carte riverain. On n'apporte aucune solution en définitif structurelle pour pouvoir permettre d'apporter ne serait-ce que des places pour les automobilistes. En gros, c'est l'offre à la demande. Moins il y a de place, par contre, effectivement, il faut le souligner, la suppression des places est effective. On avance tout doucement vers des suppression de places. Dans les principaux contrats de quartier évoqués et en étude actuellement, on parle de suppression de places. Aujourd'hui, on nous avance un

plan élogieux avec effectivement des points positifs. Heureusement, j'ai envie de dire, mais les points négatifs, on les élude, comme par exemple cette fameuse augmentation de la deuxième carte riverain. Je veux bien que les gens puissent adhérer au plan d'une certaine manière. Néanmoins, par souci et par honnêteté intellectuelle, l'idée, c'est de pouvoir tout développer et pas uniquement ce qui est joli et beau pour qu'on puisse y adhérer pleinement, que ce soit nous, membres du conseil communal, ou tout simplement les citoyens qui nous suivent. Donc de manière systématique, si il y a la possibilité de pouvoir expliquer et mettre aussi en avant les points négatifs que vous avez mis en avant d'une certaine manière pour pouvoir changer ce plan, et à côté de ça, j'ose imaginer parce que le plan régional va bientôt arriver du stationnement, j'ose imaginer que vous allez opter un peu comme Saint-Gilles, Koekelberg, qui sont des communes socialistes et Woluwe-Saint-Lambert et bien d'autres communes qui vont suivre, j'ose imaginer qu'il y aura un refus catégorique, car là encore on va se retrouver à taxer, racketter les citoyens, racketter les vaches à lait qui sont les automobilistes notamment et donc par conséquent j'aime et j'ose imaginer qu'on va pouvoir au moins en discuter sereinement pour pouvoir les renvoyer aux calendes grecques. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, merci. J'avais encore une question. La commune accorde des cartes de stationnement aux enseignants, alors pourquoi on n'accorde pas une carte de stationnement aux travailleurs de la commune? Je veux bien qu'on essaye d'encourager les gens à prendre les transports en commun, mais on sait que ce n'est pas toujours possible pour les travailleurs. Pourquoi vous n'accordez pas de carte aux travailleurs? Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Monsieur, oui, je trouve aussi que le plan que vous mettez en place en ce qui concerne les redevances pour le stationnement sont complètement aberrantes. Aujourd'hui, nous savons que la mobilité à Bruxelles n'est pas spécialement bloquée par les voitures, mais surtout par des riverains, enfin si des voitures, mais des riverains qui viennent de l'extérieur de Bruxelles. Alors, pénaliser les Bruxellois, les Molenbeekoïes en particulier par rapport à ça pour le stationnement, je trouve ça tout à fait aberrant et irréfléchi.

Je suis un peu surpris quand j'entends des conseillers communaux, MR qui aujourd'hui viennent faire la morale en s'insurgeant et en faisant des propositions de modifications. Je tiens quand même à rappeler que les décisions qui sont prises au niveau du collège se font théoriquement d'une façon collégiale et que donc, ils sont coresponsables des décisions qui sont prises aujourd'hui et c'est un peu tard que pour venir se plaindre de dire que des indépendants sont floués, principalement au niveau de l'Horeca, par exemple, puisqu'on empêche les gens de pouvoir se déplacer et de pouvoir aller au restaurant dans le centre-ville.

Moi, je crois que par rapport à la mobilité des Bruxellois, il faudrait aussi envisager autre chose. Comme nous savons que la totalité des régions, des parties de la région ne sont pas accessibles par les transports en commun ou très difficilement, de commencer à réfléchir quoi faire pour que les transports en commun puissent travailler convenablement, mais surtout tard le soir. Parce que je ne trouve pas et je ne comprends pas que à partir de 11 heures ou de minuit, certains quartiers ne soient plus desservis ou soient desservis très, très mal, avec plus d'une heure d'attente pour avoir un bus quoi que ce soit. Quand vous allez au théâtre dans le centre-ville et que vous voulez revenir vers Molenbeek, c'est la cata et si vous voulez en plus prendre un verre à ce moment-là vous êtes obligé de rentrer à pied ou de prendre un taxi. Je ne suis pas certain que ce soit la bonne solution que pour maintenir une activité saine et commerçante dans les artères commerçantes, dans les théâtres et les cinémas qui ont aujourd'hui déjà bien souffert, ou tous les lieux qui ont besoin d'avoir le passage de personnes pour pouvoir fonctionner au niveau commercial, quel qu'il soit, que ce soit culturel ou autre. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Eylebosch.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin :

Merci Monsieur le Président. Que de questions, bien évidemment, et de d'interrogations à juste titre. Certaines sont légitimes, d'autres moins. Mais permettez-moi tout d'abord de recadrer un certain nombre de choses. Là où je suis tout à fait d'accord avec vous c'est que la mobilité et le stationnement, d'une manière générale, est très problématique et en l'occurrence dans des communes où il y a une densité importante.

Alors, les questions qui ont été posées pour être très concret, la généralisation de la zone verte se justifie pleinement parce qu'elle apporte tout d'abord des solutions concrètes à la réponse que monsieur De Block a justement posée, ceux qui travaillent tardivement et qui rentrent chez eux et qui prennent des heures pour tourner, pour trouver des places. L'exemple et l'expérience du quartier Maritime, qui avait testé jusque 21 heures, a porté ses fruits et en concertation évidemment, et les habitants, parce que la question de la mobilité, la question du stationnement est d'abord une question de d'habitants locaux. C'est pour ça que le principe de la carte de riverain joue son rôle. L'expérience du quartier maritime était probante et nous avons justement voulu généraliser parce que les habitants qui habitaient le quartier Maritime, principalement les locaux, trouvaient facilement une place quand ils rentrent tardivement. Ça permet également, et je vous rappelle, que le quartier maritime est un périmètre frontalier avec Bruxelles-Ville, éviter que d'autres habitants d'autres communes venaient à partir de 18h stationner jusqu'à 5 heures du matin et privatiser ainsi les espaces pour lesquels les locaux molenbeekoïses payaient. Cela permettait également de pouvoir régler la problématique des voitures ventouses et des camions qui arrivaient à 18 heures pour rester toute la nuit et là, je rejoins Mme Goris, profiter de cette situation pour pouvoir occuper un emplacement d'une durée assez importante et empêcher ainsi ceux qui ont besoin des places à rentrer à 8h30 et ne trouvaient plus de places. Donc, l'idée de généraliser était une bonne chose en soi.

Deuxième élément important c'est qu'il y avait une certaine iniquité, une injustice par rapport à ce plan de stationnement de la zone. Je m'explique. Il faut savoir que Molenbeek historique était doté complètement de la zone verte et le haut de Molenbeek en zone bleue, et certaines régions et certaines zones étaient complètement absentes de contrôle. Donc, il était tout à fait normal de pouvoir généraliser la question de manière équitable. Donc, la zone verte généralisée va pas spécialement apporter de l'argent supplémentaire puisque ce sont des cartes de dérogation. Je rappelle également que pour ceux qui s'insurgent aujourd'hui contre

l'augmentation de la deuxième carte, je rappelle que la première carte, nous n'avons pas touché et c'est la plus importante. Pourquoi? Parce qu'il y a plus ou moins de 13. 000 cartes de riverain. Pour la deuxième carte, il y a 2100 cartes de riverains et donc évidemment si on avait augmenté la première carte ça aurait été discriminatoire et injuste, tout à fait normal. Mais la deuxième carte, pourquoi? Parce que et vous l'avez également signalé aussi, c'est que dans le principe de Good Move et dans les contrats de quartier, on va vers un apaisement du périmètre local et pour cela il faut trouver des solutions en termes de stationnement hors voirie et ça, on y travaille.

En ce qui concerne Decock, j'essaie de répondre par rapport à tous les points Decock, par exemple, effectivement, il y a une suppression. Il y a une suppression de places de stationnement en voirie, mais il y a la solution en hors voirie, genre Decock où ce n'est pas vrai, les gens ne paieront pas plus puisque les habitants de Decock pourront bénéficier à la même tarification d'un emplacement souhaité. Donc, là, la problématique est réglée de ce côté-là.

Alors, par rapport aux places PMR, monsieur Vancauwenberge, juste pour votre information, vous aviez dit qu'il y avait de moins en moins de places de PMR. Pour votre gouverne, en 2019-2020, nous avons rajouté 24 places PMR supplémentaires. En 2020-2021, 31 et tout récemment 15 places supplémentaires. Donc, on ne va pas dans le sens de diminuer les places de PMR. Que du contraire nous augmentons. Donc, nous avons un bilan positif en termes de nouvelles places PMR. Ça, c'est déjà un élément important qui mérite d'être dit.

Alors, la question de la mobilité, je l'ai dit, nous sommes en phase aujourd'hui de lancer le plan local de mobilité qui va effectivement, en plus de cette modification, parce qu'il s'agit ici d'une modification d'un plan de stationnement pour lequel jet là je rejoins monsieur Rachid Ben Salah, il y a l'ordonnance qui va arriver et la région aujourd'hui, en termes de tarification à ce stade-ci, nous n'avons rien changé. Nous n'avons pas augmenté la tarification des horodateurs tel que ça a été souligné par monsieur De Block. A ce stade-ci, seule la deuxième carte a été modifiée, passant effectivement de 50 à 100 euros. C'est la seule modification supplémentaire. Le reste n'a pas été modifié. Nous avons privilégié, comme je l'ai rappelé dans ma première intervention, c'est que pour la zone verte, les 30 minutes soient payé à 0,57euro au lieu de 1 euro. C'était un allégement pour la personne qui arrive dans une zone verte et qui y passe uniquement 20 minutes et qui au lieu de payer un euro comme précédemment ne payerait que 0,57 euro la demi-heure. Ça, c'est un élément important.

Alors pour les questions relatives aux cartes visiteurs, c'est une nouveauté. Effectivement, c'est une pratique qui se fait déjà dans d'autres communes, mais elle était absente chez nous et donc il était important de pouvoir proposer cela à nos habitants et surtout aux visiteurs des ménages. Alors, il y a deux formules. Il y a celle qui permet évidemment à un habitant molenbeekois de disposer de 63 jours par an à un prix très dérisoire de 5 euro. La seule condition, c'est qu'il doit être domicilié à Molenbeek. C'est à lui libre de choix de pouvoir donner à une personne d'une autre commune ou à un étranger. Donc ça, c'est vraiment libre choix. Mais il est important de permettre effectivement aux visiteurs d'autres communes de pouvoir visiter les ménages de la commune. La possibilité de carte de riverain type 2, effectivement, ça répond également à des gens, plutôt des indépendants, qui ont une mission importante de plusieurs jours sur le territoire molenbeekois de pouvoir bénéficier à une tarification très, très, très, très intéressante qui est de 2 euro de l'heure je pense, je ne l'ai plus en tête mais 2 euro, c'est vraiment pour leur permettre de pouvoir mener à bien leur travail. C'est une nouveauté également dans le plan de stationnement.

Que dire encore par rapport à d'autres questions? Madame Evraud, scancar va-t-on continuer? Oui, c'est l'expérience qui est requise aujourd'hui semble-t-il pour certains est mauvaise et je peux l'entendre parce que c'est un outil qui est nouveau et qui a besoin d'adaptation et d'ajustement et parking Brussels est en train de pouvoir ajuster cela.

Effectivement, pour certains, ça permet d'engranger davantage de redevances, non il permet davantage de contrôle et à partir du moment où on a généralisé une zone verte sur l'ensemble du territoire, il est tout à fait normal que ceux qui payent leur carte de redevance ne soient pas pénalisés. Effectivement, la scancar doit pouvoir mieux contrôler ceux qui aujourd'hui ne sont pas, ne s'inscrivent pas dans la réglementation, dans le respect de la réglementation.

Alors, est-ce que ça génère davantage de recettes? Je dirais qu'en droit constaté, aujourd'hui on doit attendre l'année prochaine pour avoir une année complète parce que la scan car a démarré en juin, juillet pour Molenbeek. L'année prochaine, on pourra le dire, mais effectivement, en termes de contrôle, nous aurons davantage de droits constatés. Ceux qui finalement, paieront leur carte de riverain à un prix qui est resté le même ne seront pas concernés par cette problématique-là. Ils seront tout à fait en règle par rapport à la situation donnée. Ceux qui ne payent pas leur carte de riverain, on leur a donné la possibilité de visiteur, on leur a donné la possibilité, s'ils sont indépendants, de pouvoir bénéficier d'une tarification intéressante et donc ne seront pénalisés finalement, je dirais en d'autres termes, les gens qui ne respectent pas la réglementation en soi.

Donc, voilà, à un certain moment donné, il faut également gérer la commune en tant que gestionnaire et donc les mauvais payeurs, c'est une question. Gérer le mauvais élève, on ne doit pas payer pour les mauvais élèves. Donc, pour moi, il est important que la réglementation qui doit être mise en place doit pouvoir répondre aux habitants et le plan de stationnement qui est offert aujourd'hui, la généralisation répond parfaitement aux besoins des habitants molenbeekoïses .

Alors le problème du disque. Avec la généralisation de la zone verte il n'y aura plus de problème de disque puisque le disque bleu va complètement disparaître. Donc, il n'y aura plus cette différenciation à avoir. Les PMR, je vous l'ai dit, on a donné cette possibilité aux PMR de pouvoir justement dans les zones rouges, de pouvoir disposer d'une gratuité, chose qu'il n'y avait pas. Il n'y avait pas, donc ce n'était pas possible pour eux. Donc c'est une nouveauté absolue et je pense que c'était important de le faire. La troisième carte elle est insignifiante puisque de toute façon l'ordonnance prévoit l'annulation de la troisième carte.

Je rappelle aussi que pour ceux qui veulent entendre c'est qu'on a fait une étude par rapport à la question de la voiture par ménage. On a constaté qu' effectivement, pour beaucoup de gens, il y avait parfois deux, voire trois voitures par ménage dans une situation où le stationnement se pose avec beaucoup d'intérêt. Donc, il était tout à fait normal, aujourd'hui, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, de pouvoir garantir aux premiers utilisateurs, à savoir les habitants, sans pouvoir modifier le prix, à savoir le 25 euro par an, de pouvoir disposer d'une carte de riverains. A Molenbeek, prenons Molenbeek, centre historique, il y a effectivement beaucoup de travaux et beaucoup de chantiers et beaucoup de projets qui sont en place. Il y a cette question de good move qui a apaisée et donc on s'oriente vers une suppression d'un certain nombre de places de stationnement qui doivent être compensées en hors voiries, mais il est tout à fait normal que, parallèlement à la voiture, il y a également l'usager faible, le cycliste et donc tout ça fait partie d'une situation globale. On ne peut pas simplement, il faut être honnête par rapport à ce constat, il est tout à fait logique de pouvoir englober l'ensemble d'usagers. Et pour moi, un usager vélo, un piéton à sa place dans le périmètre dans lequel il vit et il doit pouvoir circuler librement. Donc, il y a des changements qui vont s'opérer, mais encore une fois, la voiture reste un outil important mais elle doit pouvoir s'inscrire dans un paysage nouveau où les usagers, voitures, piétons et cyclistes peuvent se marier sans trop de problèmes et on va vers cette d'orientation.

Alors, monsieur Milis, la carte professionnelle? Oui, effectivement, il y a des cartes professionnelle qui existent au niveau de la région. Donc on a essayé d'élargir le scoop puisque précédemment, il y avait qu'un corps de métier, à savoir la construction qui était concernée. Aujourd'hui, on a demandé à parking.brussels de considérer d'avantage de corps

de métiers comme les pharmaciens, comme les médecins et comme tout autre professionnel et donc, c'est à l'étude et ça va être accordé dans la prochaine ordonnance et le prochain plan de stationnement.

Les zones d'intervention d'urgence, c'est très important. Effectivement, vous avez tout à fait raison, monsieur Milis. C'est une réflexion qu'il va falloir absolument lancer puisque nous rencontrons effectivement de nombreux problèmes lorsqu'il y a des interventions de la part de la police, etc. A l'heure actuelle, cette réflexion n'a pas été abordée. Je vous promets qu' on essaiera d'y réfléchir comment améliorer cet outil-là.

Le contrat Etangs-Noirs, il y a l'idée de suppression de parking, mais il y a la solution en hors voirie qui est proposée

Monsieur El Khannouss, vous, vous aviez plutôt évoqué la réflexion comme quoi, par ce système, on pénalisait les habitants molenbeekoïses et qu'on renflouait les caisses de la commune. Je peux vous assurer que les échos que nous avons eus par le principe de la généralisation de la carte verte sans augmenter la première carte est une très, très bonne chose. Elle a été très bien perçue parce qu'elle permet à beaucoup de gens de rentrer tardivement le soir et de trouver une place. On voit de moins en moins, on verra de moins en moins, en tout cas dans le quartier maritime, on voit de moins en moins des voitures ventouses de camions et ce principe-là doit être généralisé. J'ose espérer que les habitants seront bien évidemment contents de cette nouvelle initiative. Je ne suis pas d'accord avec vous pour dire que c'est pour voler les habitants parce que ça va engranger davantage de finances.

Je pense, monsieur le Président, que j'ai survolé les différentes questions et réflexions. Je reste bien évidemment encore disponible pour une autre précision ou information à donner.

M. le Président :

Je vois que c'est un sujet qui fait débat.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci monsieur le Président. Désolé, monsieur l'Echevin mais vos explications ne m'ont pas convaincu. Alors, la zone verte? Oui, un petit peu, encore que par contre, je vais peut-être vous donner une idée. Je vous invite à aller vous promener à Malines, mais surtout d'aller faire et de prendre un rendez-vous chez quelqu'un à Malines. Eh bien, ces personnes, à partir du moment où vous prenez un rendez-vous pour aller faire les travaux chez un particulier ou que vous voulez aller dans un café, dans un commerce à une certaine heure, etc. eh bien, le commerçant ou la personne privée a la possibilité d'informer la commune et vous donner un temps de stationnement gratuit. Le fait d'effectuer ça, ça permet à beaucoup de gens de récupérer de la mobilité sans devoir commencer à créer des usines à gaz.

Donc, je vous invite à bien réfléchir et de vous renseigner sur la façon dont ils agissent et comment ils font à Malines. Je crois que ce système est très efficace, surtout pour les sociétés, pour les personnes qui travaillent et qui ont besoin de pouvoir stationner dans un emplacement ou dans une commune ou dans un quartier pendant une période temporaire, dans le cadre d'un dépannage, etc. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le Président, donc vous parlez de la scan car, je vais encore vous remettre une couche quand même. Il y a quand même pas mal de gens qui se font verbaliser à peine ont-ils arrêté leur voiture et beaucoup de PMR continuent à se faire verbaliser. Donc, dire que c'est un système qui est juste, je ne suis pas d'accord.

Vous avez dit qu'il y avait un 13.000 cartes de riverain environ qui avaient été émises mais il reste combien de places de parking à Molenbeek maintenant ? Ça, vous n'avez pas répondu?

Je n'ai pas vu que vous ayez parlé du stationnement des trottinettes et de la verbalisation des trottinettes gênantes. Ça vaudrait tout un débat, sans doute. Enfin, je crois que ça vaudrait la peine d'étudier ça aussi.

Vous n'avez pas dit combien de temps il fallait pour obtenir les cartes? Et à propos des zones de parking camions, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de trouver des zones qui soient tout près des stations de métro pour les camionnettes et les camions? Ça ferait plaisir à Mme Goris et au moins, ces gens-là, une fois qu'ils sont parqués, ils pourraient prendre le métro et rentrer chez eux. Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Madame Evraud et moi nous sommes connectés ce soir.

Donc effectivement, je n'ai pas eu, mais peut être que n'étais pas assez attentive, la réponse par rapport aux cartes de visiteurs, si c'était vraiment ouvert à tout le monde et dans n'importe quelles conditions. Et alors, la question, parce qu'alors, on a avantage à prendre une carte de visiteur plutôt que de prendre un abonnement se sera moins cher.

Ensuite, par rapport aux camions, vous n'avez pas donné de proposition. Concrètement qu'est-ce que vous proposez? Quelle est votre vision et quelles sont vos propositions pour résoudre ce problème? Parce que si dans le maritime, on trouve facilement une place le soir, c'est vraiment super pour les gens qui habitent là-bas. Mais alors, descendez dans le Molenbeek historique, c'est beaucoup moins facile pour dire presque impossible. Parfois, il faut monter jusqu'à la gare de l'Ouest. Donc, peut-être qu'il faudrait réfléchir de manière globale à cette problématique. Voilà, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci madame Goris.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci monsieur le Président. Ça fait trois fois que je lève la main, 3 fois qu'elle s'abaisse. Ce n'est pas très grave.

Je voulais vous remercier, monsieur Achaoui, pour les réponses que vous m'avez apportées concernant, entre autres, les zones d'évitement et la question des indépendants. Cela a été très clair. Après, oui, je m'inquiète des zones prolongée jusqu'à 21 heures pour l'Horeca. Mais bon, voilà, c'est une inquiétude, même si effectivement, il y a des décisions qui sont prises par une majorité, ça n'empêche que dans une majorité, on peut avoir encore des inquiétudes personnelles. Merci beaucoup la suite.

M. le Président :

Merci monsieur Milis.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je vous ai bien entendus. Donc vous avez créé des places pour les PMR, je suppose dans les chiffres que vous avez donnés et vous avez tenu compte des places que vous allez supprimer parce qu'il y a des personnes qui ne sont plus là. Est-ce que vous planifiez encore d'autres places, par exemple pour les infrastructures collectives?

Alors, à moins que j'étais distrait, je ne pense pas que vous avez répondu à la proposition de carte de stationnement pour les travailleurs de la commune. La proposition d'un 4e stationnement pour les travailleurs de la commune?

M. le Président :

Merci Monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais posé la question entre la contradiction des places et les besoins des molenbeekoïses de trouver une place. Je comprends que l'horaire de 21h peut éviter que des gens qui ne sont pas de la commune resteraient stationnés trop longtemps. Évidemment, il y a plein de gens qui se déplacent à l'intérieur de la commune aussi pour aller manger un bout. Ça, c'est une chose. Mais vous n'avez pas répondu à la question des places qui manquent. Vous n'avez pas répondu à la question de Mme Evraud non plus sur les 13.000 cartes, combien de places il reste en voirie, combien de places non payants restent en voirie? Il faut le préciser, parce qu'il y a peut-être des places qui se sont créées ou qui existent, mais qui sont payantes, alors que pour les riverains, évidemment, ce n'est pas une solution.

Finalement, vous avez dit il y a quelque chose qui m'a fait tiquer ou vous dites que les cartes de visiteurs, c'est un nouveau système mais je crois avoir compris que c'est quelque chose qui existe depuis 2020 et ce qui est particulier, c'est que je pense pour la carte de vistor de type 2 vous avez augmenté le prix de 4 à 5 euros par jour.

Vous dites que ce n'est pas quelque chose qui est sensé de rapporter de l'argent. J'ai l'impression que le stationnement, c'est quand même quelque chose sur lequel la commune a une belle ambition. Donc, on verra les chiffres, monsieur Achaoui.

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie.

Ce que j'entends à travers l'argumentaire de monsieur l'échevin, c'est que c'est une nécessité et que par la même occasion, c'est une avancée. Mais une avancée pour qui? C'est ça la question, en réalité. Est-ce que c'est l'avancée pour les deniers publics ou c'est une avancée pour les citoyens molenbeekoïses et les visiteurs? C'est une question honnête à laquelle je voudrais bien réellement avoir une réponse, car là, en l'occurrence, ce que vous faites d'une certaine manière, c'est de pouvoir donner d'une main et reprendre d'une autre.

Vous le justifiez par une meilleure organisation, un apport de services supplémentaires. Mais non, en fait, puisqu'en définitif, il y a un nombre de places limité. Il n'y a pas de place supplémentaire. Par contre, il y a des places qui sont diminuées d'année en année quasi et aujourd'hui, vous nous dites que c'est une avancée. Réellement, honnêtement, je me pose réellement la question, pour qui cette avancée est significative, si ce n'est que pour les deniers publics et pour pouvoir d'une certaine manière remonter la pente qui je le rappelle, est assez creuse en ce moment pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Je regrette qu'à chaque fois, on trouve de nouvelles idées pour pouvoir taxer et pas de nouvelles idées pour pouvoir alléger les deniers des citoyens molenbeekoïses.

Encore une autre petite question. Je voudrais bien savoir à quel montant s'élèvent les recettes supplémentaires de la multiplication par 2 de la deuxième carte riverain par rapport à ce qu'elle n'était alors. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, je comprends vos inquiétudes. Donc je ne vais pas dire qu'il faut supprimer la voiture. Il y a des personnes qui en ont réellement besoin, mais en même temps, ça me fait vraiment réfléchir parce que quand j'entends que les places diminuent sans arrêt. Ben oui, les places diminuent, mais les places diminuent pour les véhicules, pour les voitures. D'un autre côté, il y a l'utilisation d'autres modes de déplacement qui se développent. À un moment donné, je pense qu'il ne faut pas dire que les places de parking sont limitées, mais je pense que l'espace public est limité et on doit le partager, cet espace public.

Donc, je vois bien que quand il s'agit, comme lundi soir aux sections réunies, on a parlé des rénovations ou des aménagements du quartier des Étangs Noirs, la plupart du temps, là où ça coïncidait, c'était les 40 places de parking. On a parlé plus d'une heure et demie autour des 40 places de parking. Je pense qu'à un moment donné, on doit aussi se poser des questions nous, vraiment. Quelle place nous laissons en tout cas à l'utilisation de la voiture et autres types de mobilité douce. Quelle place à prévoir encore plus pour les piétons? La plupart du temps, on les oublie. Donc, je pense que c'est une question vraiment essentielle, indispensable et là, on est toujours en train de réfléchir. J'ai l'impression que parfois, comme si on était dans les années nonante. Vraiment ! Je trouve qu'à un moment donné, évidemment qu'il y a des gens qui ont besoin de ces places là, mais tout le monde ne peut pas les avoir, tout le monde ne peut pas rentrer et se garer devant chez soi.

Par contre, deux choses. Première chose le quartier maritime, où la situation est un peu plus confortable, monsieur Achaoui, franchement, ce n'est pas que tout le monde trouve une place de parking dans le quartier maritime, loin de là. Mais c'est vrai que entre 18 heures et 21 heures, les places sont un peu plus disponibles mais à partir de 21 heures c'est comme dans tous les quartiers de Molenbeek il n'y a pas forcément plus de places de parking. Par contre, je pense que si j'ai bien entendu parmi tous ces échanges, j'ai n'ai pas entendu que c'était concernant les places de parking hors voirie. Quelles étaient en tout cas les prochains étapes? Est-ce que vous pouvez nous dire en tout cas s'il y a deux ou trois endroits que vous êtes en discussion, que réellement vous pouvez nous répondre au lieu de dire que c'est un projet, c'est quelque chose un peu plus concret? Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. Achaoui, Echevin :

Madame Evraud, vous avez soulevé la question des camions. A peine qu'on réfléchit sur la possibilité d'essayer de trouver des places de stationnement pour les habitants et d'essayer de régler au mieux la problématique des voitures qu' il faut déjà se pencher à trouver ou à solutionner des problématiques de stationnement des camions. Eh bien, à cette heure-ci, je vous le dis, ce n'est pas dans la réflexion actuelle, puisque notre préoccupation aujourd'hui, c'est de pouvoir apaiser les différents quartiers. Ça, il faut l'entendre, il faut l'accepter. L'apaisement des quartiers est une prérogative, est une condition de vie de société d'aujourd'hui et de demain.

La généralisation de la carte verte n'a pas été étudiée. Elle n'a pas été imposée ainsi. On a demandé à Parking Brussels d'objectiver un certain nombre d'éléments entre des fourchettes de entre 17 heures et 20 heures. On a constaté en fait, c'est quoi le phénomène à Molenbeek? C'est que pendant ces heure-là, ce n'est pas spécialement des Molenbeekoïses qui y viennent. Il y a beaucoup de navetteurs, même en soirée, parce que Molenbeek est une commune attractive, vivante, il y a beaucoup de gens qui viennent en soirée, entre 17 heures et 20 ou 21 heures, occuper un certain nombre de places. Donc les places en suffisance, oui, il y en a. Je ne sais pas vous dire aujourd'hui le nombre exact, mais je pourrais vous donner le chiffre demain et aucun souci là-dessus et aujourd'hui, il y a des possibilités de places, mais il faut d'abord régler la problématique de comment est-ce que ces places sont occupées aujourd'hui. L'exercice qui a été objectivé fait constater qu'effectivement, beaucoup de gens d'autres communes viennent en soirée occuper pendant des heures interminables des places de stationnement qui devraient normalement être occupées par les habitants locaux. C'est un élément important et c'est pour ça la généralisation de la carte.

Madame Goris, effectivement, encore une fois, je me répète, les camions, c'est une préoccupation. Je suis également très sensible à cette question, mais je vais être honnête avec vous aujourd'hui elle n'a pas été réfléchi. Demain, le jour où on va pouvoir régler la problématique des stationnements dans un certain nombre de quartiers, on pourrait. Aujourd'hui, on n'a pas de parking, des zones de périmètres capables d'accueillir un certain nombre de camions. On n'en a pas. Si on pouvait, solutionner la question et de la manière suivante et là, je réponds à monsieur Sumlu qui dit quels sont les autres alternatives, on est intervenu auprès de Aldi, on a alterné des grandes surfaces aujourd'hui qui refusent après une certaine heure et ils refusent parce que dégradation, insécurité. Ces démarches-là ont été faites et monsieur Gjanaj qui est l'échevin de l'Economie et de l'Urbanisme, on a fait ces démarches là et on va essayer de pouvoir activer cela, mais ce sont des pistes qui existent, mais qui ne sont malheureusement pas très productives directement. Donc ça, c'est une piste

de réflexion. On n'a malheureusement pas beaucoup de grandes surfaces qui pourraient effectivement proposer ce genre de solution mais ceux qui aujourd'hui peuvent le faire n'acceptent pas pour les raisons que j'ai évoqué question de dégradation, d'insécurité, question de disponibilité et autres. Donc, on est un peu freiné par rapport à cette question.

Là où je rejoins monsieur Sumlu c'est qu'à un moment donné, il faut pouvoir accepter que parallèlement à la voiture, eh bien, il y a d'autres modes de mobilité. Il y a les piétons et les cyclistes qui font partie intégrante de notre quotidien. Aujourd'hui, pourquoi augmenter la deuxième carte? Ce n'est pas parce qu'on a envie d'augmenter la deuxième carte. Parce qu'aujourd'hui, il y a 2200 cartes aujourd'hui, l'augmentation de 50 euro va générer pas grand-chose en termes de finances monsieur Ben Salah. Donc en termes de finances, 50 euros supplémentaires pour 2000 cartes aujourd'hui, ce n'est pas ça qui va venir influencer nos caisses. Non, c'est simplement pour dissuader, d'une certaine manière, ceux qui ont déjà une première carte, une voiture, une deuxième carte, voire même une troisième voiture. Donc, à un certain moment il faut être logique par rapport aux solutions qu'on préconise. Tout n'est pas facile, mais à certains moments, il y a un équilibre à avoir.

Vous me dites pour qui on fait cette politique? On l'a fait pour les Molenbeekois d'abord. Le fait de généraliser jusqu'à 21 heures, c'est le Molenbeekois d'abord parce que ça a été objectivé et les 13.000 cartes de riverain aujourd'hui pourront bénéficier d'une manière beaucoup plus large d'une place de stationnement que de pouvoir disposer d'une personne beaucoup plus facilement que jadis. Pourquoi? Pour toutes les raisons qu'on a évoqué tout à l'heure. Parce qu'effectivement, Molenbeek est une grosse commune et a beaucoup de navetteurs le soir et qui viennent, qui stationnent. Ça, c'est un élément important qui a été objectivé.

La scan car et les caisses, monsieur Ben Salah, je peux vous assurer que la trésorerie de la commune en termes de stationnement n'a pas connu une flèche exorbitante. Que du contraire. La scan car, encore une fois, je reste convaincu que c'est un outil qui doit être encore plus performant. Il y a des modifications et des adaptations qui doit s'opérer par rapport à la question des PMR et madame Evraud a tout à fait raison par rapport à cette question-là, mais elle va permettre, c'est un outil de contrôle avant tout. Il ne faut pas le voir comme un jackpot parce qu'il va du jour au lendemain faire gagner 2 millions, 3 millions, 4 millions. Non. Je vous rappelle simplement que dans la convention et dans les négociations que nous avons avec parking Brussels, on a négocié d'une trésorerie garantie annuelle et ça, c'était important. On ne pouvait pas descendre en dessous parce qu'il y a aussi une responsabilité de gestion financière. On ne peut pas confier une mission de gestion de stationnement à une entité sans pour cela avoir des conditions, avoir des exigences et surtout une sécurité en termes de finances. Là, aujourd'hui, on est dans nos cordes par rapport à cette question-là et je peux vous assurer que on va vers une situation beaucoup plus transparente en termes de gestion. Alors, permettez-moi de vous dire quand même que lorsqu'on a une compétence comme la mobilité et je vous l'accorde, ce n'est pas une matière facile, mais on se doit un certain nombre d'années de tenir compte de tous les paramètres. Et pour moi, piétons, cyclistes et automobilistes font partie intégrante de l'environnement local qui doit être pris en considération de la manière la plus juste possible. Moi, je serais tout à fait d'accord avec vous pour pouvoir donner une place de stationnement à tout un chacun. Mais ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible parce qu'en tant que l'échevin de l'Environnement, je dois aussi tenir compte de l'environnement. Les rues scolaires, par exemple, aujourd'hui, quand on met une rue scolaire, vous dites, monsieur l'échevin, les abords des écoles, et il qu'il n'y a pas de sécurité routière. Il faut savoir que lorsqu'on veut sécuriser une école, il y a le principe de la rue scolaire, il y a des aménagements qui vont effectivement amener à une suppression de places de stationnement et aujourd'hui, cette suppression suscite beaucoup d'interrogations. Mais on est obligé. Pourquoi? Parce que le centre d'intérêt et l'intérêt premier ce sont les enfants, c'est la sécurité. Et donc, il y a un juste milieu avant et ce n'est pas facile et je le concède.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions.

Madame Goris, je pense que je n'ai pas de solution directe pour vous, pour les camions, mais je vous promets, je vous promets que,

Monsieur Vancauwenberge, par rapport au, eh bien les dérogations sont octroyées par la région par parking Brussels. Ce n'est pas une prérogative de la commune en fait, et donc ce n'est pas dans la mission aujourd'hui de la commune d'octroyer des cartes. Il existe évidemment des cartes de stationnement pour nos agents communaux. Ce n'est pas d'une manière générale, mais il y en a certains qui en bénéficient parce qu'il y a des dérogations qui existent, parce qu'ils viennent de très loin, parce qu'ils ont une responsabilité sur le terrain, par exemple le directeur de voirie, le directeur des plantations, ils ont besoin évidemment de cartes de dérogation pour pouvoir circuler et ne pas être pénalisés à chaque fois mais c'est un principe, c'est une mission qui est qui est dans les mains de parking Brussels de la Région.

Monsieur Eylenbosch, je trouve votre exemple de Malines très intéressant et je pense que ça s'inscrit dans la logique des actions qu'on peut essayer de réfléchir et pourquoi pas, le cas échéant, s'inspirer de cette belle initiative parce que toutes les belles initiatives sont à prendre.

M. le Président :

Merci monsieur Achaoui.

Il y a encore une intervention de madame Goris qui va sûrement peut être demander à madame Evraud de prendre quelques camions devant chez elle.

Mme Gilles Goris :

Je pourrais vous le demander à vous, monsieur l'échevin. Ce n'était pas mon propos. Je remercie monsieur l'échevin pour sa franchise par rapport au plan. Mais évidemment, je suis un peu étonné qu'on n'ait pas pris toutes les données du problème pour réfléchir ce plan. Mais bon, voilà, je pense que vous avez entendu les différents petits manques et j'espère qu'à l'avenir, vous pourrez l'intégrer dans votre plan.

Je voulais juste rajouter que dans les documents que nous avons reçus, il y a marqué que le prix de la carte de dérogation est à 5 euros pour 63 jours. Alors, est ce que c'est 5 euros pour 63 jours ou est-ce que c'est 5 euros par jour maximum 63 jours?

M. Achaoui, Echevin :

C'est 5 euros pour 63 jours. Donc, vous avez la possibilité pour 5 euro de distribuer 63 jours.

Mme Gilles Goris :

OK, donc à n'importe qui vient rendre visite ? Comment est-ce que la scan car fonctionne alors?

M. Achaoui, Echevin :

Il y a une carte qui est une carte spécifique qui est octroyée à l'utilisateur, à l'usager de la voiture et donc c'est automatiquement mentionné. Quand vous bénéficiez de ces cartes-là, on mentionne directement le numéro de plaque.

Mme Gilles Goris :

Ok mais il est marqué que c'est octroyé aux ménages. Donc, si c'est octroyé aux ménages, on peut accueillir n'importe qui. Ce n'est pas une seule personne.

M. Achaoui, Echevin :

Non, le ménage doit communiquer la personne qui lui rend visite.

Mme Gilles Goris :

Ah donc c'est pour une seule personne ?

M. Achaoui, Echevin :

Ah oui.

Mme Gilles Goris :

Mais parce qu'on pourrait imaginer que vous avez une carte que vous mettez à disposition des personnes qui viennent vous rendre visite. Une personne âgée qui est seule, il y a le kiné qui vient, le médecin qui vient, le plombier qui vient, son petit neveu qui vient et ça pourrait marcher comme ça. Mais ce n'est pas ça donc ?

M. Achaoui, Echevin :

Quand vous citez un certain nombre de personnes, j'ose espérer qu'ils viennent pas tous en voiture.

Mme Gilles Goris :

Si vous êtes dans un quartier un peu éloigné, ça pourrait être le cas.

M. Achaoui, Echevin :

Oui, mais donc ils pourront bénéficier également d'un jour de stationnement au même titre que la première personne.

Mme Gilles Goris :

Alors, comment est-ce que le scan car va faire puisque les plaques seront différentes? Si ce sont 10 personnes différentes qui viennent pour des services différents?

Madame la Bourgmestre reprend la présidence.

Mme la Présidente :

Chers conseillers, je pense que,

Mme Gilles Goris :

Non mais c'est pour que les personnes comprennent.

Mme la Présidente :

Je sais que les questions que vous posez sont très importantes. Ce n'est pas ça que j'allais dire. Je vous ai laissé et il y a déjà très, très longtemps et je voudrais qu'on arrive tout doucement à la clôture du débat. Je pense que c'est très important, le plan de stationnement très, très important. Je pense que on a apporté des plus-value par rapport à ce que la région a mis en place. J'espère que l'échevin a pu vous convaincre par rapport à ça. Je crois qu'il est possible qu'il y ait encore des questions qui restent et peut être qu'elles peuvent être répondues aussi par écrit par la suite. Je voudrais maintenant vous proposer simplement de pouvoir clôturer. Je demande à chacun des conseillers qui veut encore parler sur ce point de s'inscrire et ensuite on va clôturer. Comme ça monsieur Achaoui a déjà encore une liste de points à répondre. Il peut envisager de répondre éventuellement par écrit. Je crois que le débat a été riche. Beaucoup a été déjà dit. Chacun a pu s'exprimer. Ça, c'est très, très clair et je l'ai bien suivi. Je propose que les conseillers s'inscrivent une dernière fois pour ceux qui veulent encore poser une question. La question sera répondue par écrit par après. Je crois qu'il y a aussi des sujets sur lesquels, peut-être, les positions de l'échevin ou des services peuvent évoluer suite à la discussion d'aujourd'hui. Ce n'est pas un mal. C'est tout à fait possible. Je pense notamment à des questions plus précises et je propose qu'on continue comme ça parce qu'après, on a encore d'autres sujets à l'ordre du jour.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Donc la question, c'est juste sur le fonctionnement de cette carte de visiteur. Est-ce que c'est limité à une personne qui peut venir pendant 63 jours pour 5 euros? Ou est-ce que c'est pendant 63 jours pour n'importe quel visiteur? Mais alors, comment fonctionne la reconnaissance des différentes plaques qui viennent? C'est ça ma question. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je voulais répéter ma question sur le nombre de places non payantes, c'est à dire accessibles pour la carte de riverain et gratuitement donc pour les 13 000 cartes que vous offrez et que vous vendez plutôt aux molenbeekoïses.

Ensuite il y a cette petite remarque à un collègue qui se pose la question sur les places de parking si on vit dans les années nonante. Il faut sortir de sa bulle parfois. Donc, il y a des gens qui travaillent hors de Bruxelles, avec des horaires coupés, qui font la nuit, qui font le matin et qui ont besoin de la voiture. J'en suis désolé parce que je voudrais avoir des solutions en transports en commun pour tout le monde. Ce n'est pas le cas. Tant que, en tant qu'autorité on ne sait pas offrir cela, je trouve qu'il ne faut pas sanctionner les gens qui sont obligés de prendre leur voiture et donc, une des façons de les sanctionner, c'est de faire des plans qui, mathématiquement, prévoient de moins en moins de place pour la voiture qui existe. Donc, c'est pour ça que la question a monsieur l'Echevin, sur combien de places existent et sont disponibles pour les gens qui ont une carte de riverain elle est cruciale. N'importe qui qui fait un concert et qui vend 200 places pour une salle de 200 personnes se fera attaquer d'une grande arnaque. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Monsieur Achaoui, donc si je vous ai bien compris, vous dites que si un travailleur de la commune veut une carte de stationnement il doit la demander à parking Brussels et que la commune ne peut pas la lui accorder ? C'est bien ce que vous avez dit? J'ai bien compris.

M. Achaoui, Echevin :

Non. Ce n'est pas ça que j'ai dit.

Mme la Présidente :

Attendez, je pense que ce sera intéressant, peut-être de répondre pour la suite par écrit parce que vous avez eu tendance à faire du bilatéral. C'est extrêmement compliqué. C'est très lourd pour les spectateurs. Ce n'est pas logique. Ça ne permet pas d'appréhender le débat dans son ensemble. Je le répète, je voudrais maintenant qu'on réponde par écrit pour la suite.

Monsieur Vancauwenberge, vous avez terminé ?

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Madame la Bourgmestre, ce n'est pas dans mes habitudes, mais vu que monsieur De Block m'a cité par rapport à ma réflexion, je voudrais juste lui dire en deux petites phrases, que je ne suis pas dans ma bulle, monsieur De Block. Je n'ai jamais dit que ceux qui en ont vraiment besoin n'utiliseront pas leur voiture. C'est simplement je pense qu'à un moment donné, il faut laisser aussi la place, aménager l'espace pour ceux qui peuvent faire autrement et qui pourront laisser l'espace dédié à la voiture pour ceux qui en ont vraiment besoin. C'est ça, sortir de sa bulle. Ce n'est pas moi qui suis dans ma bulle. Merci Madame.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu. Merci tout le monde. Merci beaucoup pour le débat. On votera tout à l'heure.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 23 votes positifs, 6 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 23 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

9. Département Infrastructures et Développement urbain - Adhésion à la centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga pour l'accompagnement des pouvoirs publics locaux et régionaux en vue de la rénovation énergétique de bâtiments ou du déploiement d'installations de production d'électricité verte (Programme RenoClick) - Approbation du règlement général.

Departement infrastructuur en stedelijke ontwikkeling - Aansluiting bij de aankoopcentrale van de intercommunale Sibelga voor de begeleiding van de lokale en gewestelijke openbare besturen met het oog op de energetische renovatie van gebouwen of de implementatie van installaties voor de productie van groene stroom (programma RenoClick) - Goedkeuring van het algemeen reglement.

Mme la Présidente :

Alors, monsieur Van Damme a dû s'absenter pour des raisons personnelles, je crois qu'il nous a quittés. Je vérifie. C'est ce qu'il m'a fait savoir il y a quelques minutes. Voilà, donc c'est moi qui vais présenter les points suivants.

Ce point concerne l'adhésion à l'intercommunale Sibelga pour l'accompagnement en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments publics et le déploiement de nouveaux dispositifs plus écologiques en ce qui concerne la production d'électricité.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.

10. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de services pour différentes missions d'études de pollution du sol concernant des projets initiés par le Département Infrastructures et Développement Urbain - Convention relative au lot 1 de la "Centrale d'achat pour les études de sol à destination des administrations actives sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale".

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Dienstenopdracht voor verschillende missies van bodemverontreinigingsstudies betreffende projecten door het Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling opgestart - Overeenkomst betreffende perceel 1 van de "Aankoopcentrale voor bodemstudies voor besturen die actief zijn in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest".

Mme la Présidente :

Le deuxième concerne un marché de services auprès de la PDA, qui concerne les carottages et la dépollution du sol.

Est ce qu'il y a des questions sur ces points?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.

11. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - Marché de travaux en vue du réaménagement d'espaces publics ainsi que d'un parking en sous-sol, rue Jean-Baptiste Decock à 1080 Molenbeek-Saint-Jean. Lot 2 : Opération 3.5 Passage doux et potager de quartier Decock- Présentation de la clé de répartition.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract "Rondom Westpark" - Opdracht voor werken met het oog op de herinrichting van openbare ruimtes alsook een ondergrondse parking, Jean-Baptiste Decockstraat te Sint-Jans-Molenbeek. Perceel 2 : Operatie 3.5 Zachte doorsteek en buurtmoestuin Decock- Voorstelling van de verdeelsleutel.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un marché de travaux pour la suite du contrat de quartier autour du parc de l'Ouest avec l'opération 3.5 passages doux et potagers, et donc il y a une clé de répartition qui vous est proposé dans ce point. Est ce qu'il y a des questions sur ce point?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 27 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 27 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

12. Département Infrastructures et Développement urbain - Service Technique - Contrat de Quartier Durable "Etangs Noirs" - Approbation du projet de programme du Contrat de Quartier Durable « Etangs Noirs » et du rapport d'incidences environnementales.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Technische dienst - Duurzaam Wijkcontract « Zwarte Vijvers » - Goedkeuring van het ontwerpprogramma van het Duurzaam Wijkcontract « Zwarte Vijvers » en van het milieueffectenrapport.

Mme la Présidente :

Ce point est la suite, tout ce que nous avons débattu de manière technique lundi en commission réunie. Donc, vous avez eu l'occasion d'avoir une présentation de ma part au départ et puis surtout de manière approfondie avec Tine Van Herck du cabinet d'architectes PTA, qui a travaillé sur la programmation du contrat de quartier Etangs Noirs.

Donc, vous savez que c'est le nouveau contrat de quartier qu'on a acquis l'année passée pour lequel on est dans la fin de la première phase. Donc, un contrat de quartier c'est trois phases. Première phase, diagnostic, préparation des projets, programmation. On est à la fin de cette phase-là. Puis, ensuite, il y a une phase première phase dite d'exécution, qui dure deux ans et qui va amener les études de projet brique et la partie socioéconomique du contrat de quartier. Ensuite, j'ai dit deux ans, c'est juste et ensuite qui dure quatre ans, la partie véritablement de mise en œuvre brique. Donc, ici, on est à une étape cruciale qui est l'étape de programmation.

Vous avez eu une présentation lundi, je vais quand même faire une brève présentation pour les spectateurs habitants qui nous suivent, en deux parties. Première partie sur le financement du contrat de quartier, deuxième partie sur les projets.

Le financement, on a réussi un tour de force et je veux vraiment remercier l'échevin Van Damme ainsi que tous les services, a ajouté aux 12 millions de la région 17 millions supplémentaires de cofinancement à travers différents moyens. On a été chercher 19 millions supplémentaires en région, mais aussi à l'Europe, au fédéral, à la VGC, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Donc, on a ouvert l'éventail des possibilités et on a pu, grâce à ça, passer d'un contrat de quartier pour les Etangs Noirs à 12 millions, à un contrat de quartier pour les

Étangs Noirs à 29 millions. Vous voyez bien que c'est tout à fait différent et qu'on peut investir massivement dans le quartier qui en a bien besoin. Alors ça, c'était la partie financement.

Maintenant, je vais sur l'autre partie, la partie projet. On a défini différentes politiques stratégiques ensemble. Ça, vous vous en souvenez? On vient ici avec la programmation. Au centre de cette programmation, on va répondre aux besoins des jeunes dans le quartier. Vous savez que c'est un quartier très jeune qui est caractérisé par malheureusement, beaucoup de chômage. On a un taux de chômage dans ce quartier qui est trop élevé, qui est nettement plus élevé que la moyenne régionale. Ce n'est pas le pire de la région, mais c'est un quartier où il y a une problématique de chômage des jeunes. Donc on va beaucoup s'attaquer aux jeunes dans la programmation. Ainsi, on va pouvoir, avec une extension de la Maison des cultures, déployer un espace polyvalent, un espace d'insertion socioprofessionnelle par l'Horeca et un énorme plateau pour imagine 1080 qui est le projet jeune de la Maison des cultures, qui marche très, très bien, mais qui a besoin de locaux supplémentaires pour pouvoir fonctionner. Alors, besoins des jeunes, mais aussi des moins jeunes, une salle de sport supplémentaire dans le diagnostic, c'était important et puis ça c'est le pôle maison des cultures, très gros pôle. Alors, toujours pour les jeunes, on a un autre pôle qui va prendre sa place rue de la Vermicellerie, à côté de l'AJM actuelle. C'est un projet qui est porté par l'AJM que je souhaitais vraiment qu'on puisse déployer parce que c'est un projet hyper intéressant pour le quartier. C'est un projet qu'on a appelé la maison du bien-être. Qu'est-ce que c'est, la maison du bien être? C'est focus sur les jeunes dans deux aspects. Premièrement, le soutien à l'étude. Vous savez qu'on a beaucoup de jeunes qui sont soit dans le secondaire ou aux études supérieures et qui ont du mal à travailler à la maison parce qu'ils ont un appartement ou une maison exiguë, ou où ils ont beaucoup, beaucoup d'autres frères et sœurs qui sont là. Les parents, c'est compliqué l'étude dans ce bâti exigu, trop petit et donc, perspectives d'études. Dans cette maison du bien-être, il y aura un pôle jeunes nouvellement créé qui pourra servir notamment à ça. Et puis, un fort accent mis sur les jeunes adolescentes. La Maison du bien être permettra d'accueillir des groupes de jeunes adolescentes, c'est un âge où à certains moments, on a vraiment envie de se retrouver entre filles. C'est normal, c'est important et on n'a pas ce type de choses pour l'instant. Donc le programme de l'AJM on voulait le soutenir. On le soutient très, très bien dans le contrat de quartier.

Dernier volet jeune très, très important. J'ai parlé de la nécessité d'aller mettre à l'emploi. Il y a aussi parfois des jeunes qui quittent l'école trop tôt, qui n'ont pas vraiment de formation. Tous ces jeunes-là, on va aller avec une somme de 400.000 euro quelque part à leur rencontre pour pouvoir essayer de leur proposer des choses qui leur conviennent.

Vous savez que sous mon impulsion, on avait pu réunir les acteurs jeunesse pendant le Covid. On a du coup créer un nouveau service au CPAS qui s'appelle le service Needs pour ceux qui n'ont pas de formation d'emploi et ni éventuellement de fin de cursus scolaire. Ceci va quelque part pouvoir compléter dans le quartier de manière utile le dispositif, puisqu'on aura des personnes sur le terrain qui vont pouvoir aller à la rencontre, expliquer ce qui est possible aux jeunes, essayer de les aider à pouvoir donner une nouvelle direction dans leur vie. Je crois que ce sera bienvenue. Donc ça, c'est le pôle jeunes, très important par rapport au diagnostic qui est fait dans ce quartier.

Alors, le pôle bâti bien-être, c'est un quartier qui est marqué par une dégradation des biens privés qui est lourde. On sait que le centre historique, c'est beaucoup, beaucoup de maisons qui ne vont pas très bien et dans lesquelles vivent parfois des propriétaires qui n'ont pas le sou, qui n'ont pas assez de moyens par eux-mêmes pour pouvoir aller chercher les primes, pour pouvoir investir le minimum nécessaire pour rénover leurs biens et ça, c'est difficile. Donc, là aussi, on a de mémoire, c'est 450.000 euros qui vont aller aider ces personnes-là, via notamment l'A.I.S. et aussi le C.L.T.B. Donc, on va aller essayer d'aider dans ce champ-là, le champ du bâti et de la rénovation du bâti.

Toujours sur le bâti, on a dans le programme inscrit la création de 10 unités nouvelles de logements sociaux. Là c'est un programme, qui est déjà assez clair dans notre esprit. On sait où on va le faire et comment on va le faire. Les sous sont là. Vous allez me dire, dix ce n'est pas beaucoup au regard de la liste d'attente, c'est vrai mais vous savez qu'on s'est engagé avec ce collègue à créer mille nouveaux logements publics. Vous savez aussi que l'on a une difficulté très importante dans la commune, c'est de pouvoir réussir à faire la mixité. C'est vraiment très important d'avoir de la mixité aussi bien fonctionnelle que dans les qualités de logement et donc, ça signifie qu'on ne va pas forcément mettre de grandes nouvelles implantations à cet endroit-là parce que c'est un quartier où c'est déjà quand même relativement difficile. Voilà, ça, c'est la partie bâtie logement.

La dernière partie c'est la partie sur le diagnostic de bien être dans le quartier. On a eu un grand débat par rapport aux voitures. C'est important de reconnaître que dans le centre historique, on n'a pas assez d'espaces verts. On a une problématique de pollution quand même importante dans le centre historique et on a besoin de créer des espaces verts nouveaux. Créer des espaces verts nouveaux c'est difficile à vrai dire parce qu'en général, ce n'est pas pour rien que certaines places ont été minéralisées quand elles sont lourdement utilisées, ce n'est pas évident. Ce n'est pas pour rien qu'on a de la place pour la voiture. Donc vous avez fait tout le débat là, tout de suite, je l'ai suivi. C'est clair que demain dans le centre historique, on ne va pas accepter de ne pas avoir de voiture. Ça n'a pas de sens. Toute une série de familles en ont besoin et j'en parlais tout à l'heure, sur la place même, il y a des voitures qui sont mutualisées, qui servent toute une rue, qui transportent les personnes âgées, qui transportent les enfants. On ne va pas demain avoir un centre historique sans voiture, ça n'a pas de sens. Ce n'est pas possible, en fait. Par contre, on a le devoir de ne pas aller dans l'inflation de voitures parce que c'est difficilement tolérable. On ne pourrait pas y arriver. On doit préserver la qualité de vie et la qualité de l'air. Ce n'est pas possible et on a aussi une grande difficulté avec le parking. Ce qui a été dit tout à l'heure est réel. Dans le centre historique, on a une très grande difficulté avec le parking et donc, pour toutes ces raisons, on a un projet phare dans le cadre du contrat de quartier qui est de rendre verte la place. C'est une des deux places des Étangs Noirs, la place qui est cernée par la rue Tazieaux, la rue Piers et la chaussée de Gand. On va rendre cette place verte. Il y a actuellement sur cette place 40 places de parking et on va les délocaliser. On va les délocaliser juste à côté, à deux pas, dans un parking hors voirie qu'on va construire dans le cadre du contrat de quartier. Ça, ce n'était pas évident. Parce que si la volonté existe dans les textes depuis Iris II, je pense depuis 2012 si je ne me trompe pas ou c'est 2013, et dans le cobras à la même époque, de développer du hors voirie et de dégager la voirie pour les usages doux et pour les piétons eh bien, cette volonté, force est de constater qu'elle n'est pas exercée régulièrement par la région. Hormis la place du Miroir qui a été bien exécutée dans ce sens-là, dans les dernières années il y a peu d'infrastructures qui ont été rénovées dans ce sens-là. Nous avons pu trouver des accords politiques pour faire ceci et donc demain, la place des Étangs Noirs va être vidée de ses véhicules sans perte de places de parking. C'est quelque chose de magistral.

Je suis extrêmement fier du travail réalisé par les équipes, des accords qu'on a pu engranger. Je pense que ça va rehausser la qualité de vie de manière extraordinaire dans ce quartier. Cette place va enfin pouvoir passer d'une place qui était délaissée parce que sale, parce que dangereuse, parce que difficile à vivre vers un vrai pôle d'attraction pour le quartier et je pense qu'on aura le devoir aussi de choisir les infrastructures qu'on met dessus. Je pense peut-être à une plaine de jeux, ce genre de choses avec les habitants, on va devoir les entendre et là, il y aura une phase de participation aussi pour savoir comment on va faire pour que ça réponde aux besoins. Mais en tout cas, ça sera vert. Ce sera un nouveau poumon vert dans le centre historique et je trouve que là, vraiment, je veux redire à toutes les équipes, merci pour le soutien accordé à ce projet. Merci pour le travail réalisé. Je pense que ce sera une magistrale augmentation de la qualité de vie dans le quartier.

Alors, à côté de ceux ce parc-là, il y aura aussi d'autres déploiements plus verts. Il y a trois petites placettes qui ont été identifiées une rue de la Carpe, une rue de Courtrai/rue des Osiers et une juste à côté de Crystal Palace, rue de la Borne. Ce sont trois petites placettes qui vont pouvoir faire des mini parcs où les gens pourront se réunir, avoir une petite halte sympathique sur du vert. C'est l'avenir demain et dernier projet vert dans ce cadre-là, c'est un projet citoyen qu'on va soutenir dans l'enveloppe appels à projets du contrat de quartier, c'est un projet qui est mené par une des étoiles de Molenbeek qui habite la rue et qui va emmener les citoyens pour essayer de verdir la rue des Quatre-Vents. Donc là, ce n'est pas à proprement parler, ce n'est pas piétonniser, ce n'est pas une rénovation lourde. On n'a pas les moyens pour ça et là aussi, on aurait le devoir de trouver une manière de remplacer les places de stationnement. On n'y est pas, c'est compliqué. Mais en tout cas, il y aura une initiative citoyenne soutenue qui va donner un maillage vert plus important et qui sera aussi là pour le coup un aménagement, je crois de nature à rendre le quartier plus vert, plus sympathique, plus agréable à vivre.

On a un réaménagement du parc de la Fonderie, mais ça, c'est quelque chose que vous saviez déjà. Je pense que j'ai fait l'essentiel. C'est vraiment ça. Ce sont les jeunes à l'emploi, à la formation, au bien-être.

Ah oui j'ai oublié une chose très importante que j'ai personnellement amenée dans le contrat de quartier que je voudrais défendre devant vous et vous présenter.

On savait déjà avant le Covid qu'on avait quand même une difficulté avec notre population très jeune à avoir une prise en charge suffisante au niveau de la santé mentale sur le territoire. On a des opérateurs, on a de bons opérateurs et la première ligne, c'est où référer, mais on a des listes d'attente et on a une difficulté réelle et donc, mon souhait, c'était de pouvoir faire aboutir à un centre de santé mentale infanto juvénile, un centre de santé mentale, une deuxième ligne de santé mentale pour les enfants et les adolescents. Ça, on va pouvoir le faire dans le cadre du redéploiement de la Maison des cultures et du nouvel aménagement qui va se faire de ce côté-là et donc, demain, on aura une deuxième ligne spécialement dédiée aux enfants et aux ados et je sais que c'est quelque chose que la première ligne attendait. Je pense que c'est vraiment quelque chose dont nos jeunes ont besoin. Je parlais du Covid. Le Covid a encore aggravé, je pense, la difficulté pour certains jeunes dans certaines familles et on a le devoir de répondre à ça.

Évidemment, on est dans la temporalité contrats de quartier, donc on ne sera pas prêts dans cinq minutes mais c'est un plaisir pour moi de vous annoncer que ce projet là aussi va pouvoir voir le jour dans le quartier des Étangs Noirs.

Mme la Présidente :

Voilà. Je peux vous ouvrir le débat autour de ces projets magnifiques.

Je donne la parole à M. El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente, je ne vais pas intervenir sur l'aspect technique. Je crois que nous avons eu, vous l'avez rappelé, une réunion, en sections réunies, très riche, avec une excellente présentation, mais aussi des réponses très précises à nos nombreuses questions. Et donc, aujourd'hui, je vais un peu développer ce que j'avais déjà évoqué dans les sections réunies sur d'abord ma joie et mon plaisir de voir que nous avons dégagé des moyens financiers extrêmement importants pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens molenbeekoïses. Vous avez rappelé les axes d'intervention qui sont prévus dans le cadre de ce contrat de quartier. C'est une très bonne chose pour les Molenbeekoïses. Néanmoins, j'ai rappelé

aussi ma grande inquiétude sur l'aspect financier et les conséquences de certaines décisions qui seront prises dans le cadre de ce contrat de quartier. L'aspect financier, parce que vous avez rappelé l'avalanche des moyens financiers qui sont octroyés par les entités fédérées. Vous avez parlé de plus de 29 millions. J'ai posé la question pour savoir dans le cadre et c'est important, que les conseillers communaux, mais aussi la population, sachent qu'on parle ici de co-financement, ça veut dire que la commune doit elle-même mettre des moyens de son côté. J'ai eu quelques chiffres pour certains qui étaient contradictoires. On parle d'accumuler à peu près ou plutôt additionner plus de 3 millions 200 sur fonds propres. Ce sont des acquisitions de bâtiments, donc il y a un aspect accusatif qui dit acquisition de bâtiments, dit gestion, mise à disposition de personnel pour la gestion, ça veut dire des charges fixes pendant de très longues années. Ça veut dire aussi de nombreux projets qui vont être lancés avec des appels à projets. Pour l'aspect financier, vous comprendrez que mon inquiétude est grande parce que dans le passé, je rappelle que fin 2012, nous avons hérité d'un endettement de plus de 150 millions d'euros qui est le fruit, justement en grande partie, de projets qui n'ont pas aboutis et qui ont forcé la Commune à aller contracter des emprunts. Ce qui fait qu'aujourd'hui, les Molenbeekois payent des montants extrêmement importants en termes de charges d'emprunt. Deuxièmement, c'est l'aspect gestion de projet. C'est évidemment l'exigence de ma petite personne, mais aussi de l'ensemble des conseillers. C'est qu'il y ait une totale transparence dans le cadre des attributions de ces projets. On veut que les appels à candidature soient totalement transparents, qu'on s'assure qu'il n'y ait pas des petits arrangements entre amis ou des soutiens politiques pour faire bénéficier des amis de ces nombreux projets. Troisièmement, des choix par rapport à des questions de mobilité. Vous avez parlé et un de ceux qui me préoccupe le plus, c'est évidemment la place des Étangs Noirs. J'ai reçu une réponse à ma question pour savoir puisqu'on supprime la place, ces places vont être compensées à travers un parking entre guillemets public qui se trouvera normalement rue Piers. Moi, je souhaite évidemment qu'on ait toute la garantie que ces places, vous avez parlé à peu près 60 places, 54, qui seront supprimées, tout à l'heure dans le cadre du plan de mobilité qui nous a été présenté, j'ai marqué mon inquiétude par rapport au secteur de l'Horeca. On sait très bien que la chaussée de Gand, qui est une des artères commerçantes les plus fréquentées de Belgique, il y a de très nombreux clients qui profitent de cette place des Étangs Noirs, et donc demain, si on ne s'assure pas que ces places seront compensées et qu'elles seront accessibles, qu'il y ait une communication adéquate, une signalétique adéquate pour les utilisateurs, je crains que le commerce local risque d'en prendre un sacré coup, en plus des différentes mesures que nous avons évoquées tout à l'heure dans le plan de mobilité. Je vous invite, madame la bourgmestre, avec votre fine équipe, à être relativement attentifs à mes nombreuses préoccupations parce que nous, en tant que conseiller communal et moi en particulier, je resterai très attentif pour m'assurer que demain, ces choix qui sont des bons choix, que je soutiens, et je vous félicite d'ailleurs pour les nombreux projets qui se retrouvent là-dedans, ne se retrouvent pas une espèce d'enclume que devront traîner les Molenbeekois à cause d'un problème de gouvernance et de gestion. J'ai dit merci pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci d'avoir dit, alors Mr. Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci madame la présidente et bien évidemment, je me réjouis d'un plan d'envergure pour pouvoir embellir une des places qui n'a pas été touchée depuis de nombreuses années, qui avait même eu à un moment, au niveau des Étangs Noirs avec la frontière, de Koekelberg, quelques discordes à l'époque. Du coup, ça avait bloqué les travaux. Aujourd'hui, on se retrouve avec un plan d'envergure, je félicite la quasi-majorité des acteurs. Néanmoins, j'ai une petite question ou un petit regret que j'ai soumis lors de la présentation technique. Celle de ne pas avoir pris suffisamment ou tout simplement de ne pas avoir pris connaissance des

doléances des personnes qui sont à mobilité réduite. Il nous avait été avancé qu'on avait considéré que les enfants étaient des personnes qui étaient en difficulté et par conséquent, ils étaient considérés comme des personnes à mobilité réduite. Je regrette simplement qu'on n'ait pas eu l'occasion. J'espère que ce n'est pas encore fini. Ça peut encore se faire, la possibilité de pouvoir prendre contact avec des associations, pour éventuellement apporter quelques éclaircissements quant à certaines difficultés qu'il pourrait avoir avec ce nouvel aménagement.

Mais mis à part cela, évidemment, les garanties concernant les places de parking et j'ai soumis une proposition à un des responsables du projet, qui était de la piste de la STIB, j'ai rappelé que lors de la création des Etangs Noirs ainsi que du comte de Flandre ainsi qu'également boulevard Léopold II, ils avaient laissé des vides techniques pour, de manière délibérée, laisser des places de véhicules. Donc voilà, c'étaient quelques pistes. J'espère qu'elles seront entendues. Je vous remercie, encore bravo à tous ceux qui ont participé au projet et, je l'espère, la matérialisation de ce beau projet dans un quartier qui en a réellement besoin.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci. Moi j'ai assisté à la présentation de lundi qui était intéressante et surtout pris le soin aussi de lire tous les documents qu'on nous a envoyés. Je voudrais quand même signaler, qu'on a répertorié dans ce quartier une grosse partie des habitants qui ont moins de 18 ans. J'ai plus le pourcentage en tête, un tiers. Mme la bourgmestre, ce que vous avez expliqué, vous avez décrit, pour moi, c'est beaucoup plus qu'un contrat de quartier, avec mon groupe, on se réjouit parce que vous venez présenter une véritable ambition pour la commune et une vision positive pour les habitants de ce quartier, qui en ont grandement besoin. Alors évidemment, je ne vais pas répertorier tous les projets que comporte ce contrat de quartier et tous ceux que vous avez décrit. Mais ce qui est intéressant dans l'approche, c'est que non seulement on va toucher au bâti, on va toucher à la brique, on va toucher aux bâtiments, on va aider des propriétaires privés également à rénover. Donc ça, c'est extrêmement positif. Mais on va aussi investir fortement dans les personnes, dans l'humain. Alors j'apprécie également la collaboration avec l'associatif qui n'est pas oublié puisque vous avez parlé de cette maison du bien-être, en collaboration l'AJM qui est quand même un acteur associatif historique de Molenbeek, extrêmement important. On apprécie aussi le fait de voir qu'il y a des projets d'insertion socioprofessionnelle, qu'on n'oublie pas le sport, évidemment, les femmes, la place de la femme ou surtout, le fait d'avoir des espaces de vie plus agréables. Je pense que les habitants de Molenbeek méritent d'avoir des espaces de vie plus agréables, plus verts, plus sécurisants, plus sécurisés. Parce que c'est vrai que lundi, on a beaucoup parlé de mobilité. On s'est beaucoup focalisé sur des questions de stationnement, mais je pense que dans un contrat de quartier, il n'y a pas que ça. Ici, vous n'êtes pas au collège, je pense que vous avez des gens responsables. Vous n'allez pas supprimer des places, vous allez les déplacer. Vous l'avez très bien dit. Donc moi, il n'est pas question de supprimer des places, de les déplacer de manière plus sécurisante. Je trouve que c'est bien d'avoir comme ambition et comme projet, il faut toujours avoir quelque chose d'emblématique, de faire de cette place vraiment un fleuron dans cette commune et un endroit où la mobilité, toutes les mobilités pourront être beaucoup plus apaisées et beaucoup plus partagées, beaucoup plus réconciliées.

Je voudrais attirer l'attention sur deux, trois éléments. Dans la provocation, il a été évoqué beaucoup la participation, la consultation des habitants de la population. Je pense que vous avez fait beaucoup d'efforts là-bas. On suppose qu'il faut continuer parce que, comme vous l'avez dit, les projets ne vont pas se faire demain, ni dans un an. Ça va prendre du temps.

Je voudrais attirer l'attention sur une participation la plus poussée possible. Ne pas oublier, évidemment, je le rappelle, tous les gens qui sont touchés par la fracture numérique et qui n'ont pas accès toujours à l'information, qui ne se sentent pas toujours concernés par ce qui se passe dans leur commune, c'est important de pousser la participation le plus loin possible. Mais j'ai des apaisements parce que je vous ai entendu dire que vous étiez pour le maintien du cash et vous ne cédiez pas assez à ces sirènes de la modernité qui brise les liens sociaux.

Je voudrais aussi vous féliciter parce que on sort, j'espère d'une crise COVID qui aura révélé beaucoup d'inégalités dans la population, mais qui aura aussi révélé beaucoup de problèmes de santé mentale. Je trouve que votre projet, vous l'avez expliqué très rapidement à la fin, mais c'est un projet important, avec une meilleure prise en charge de la santé mentale pour les enfants et les adolescents. Je pense que c'est vital. On en a besoin dans nos quartiers, nos populations sont concernées et ont besoin d'aide à ce niveau-là, et ça, je voudrais vraiment vous en féliciter, même si vous l'avez présenté à la fin.

Je voudrais aussi attirer l'attention sur un élément, si on crée des espaces de vie, vous avez cité plusieurs autres endroits, plusieurs autres places qui vont, qui vont embellir et qui vont permettre à des gens de pouvoir circuler de manière plus douce, à pied, à vélo ou que sais-je. Je pense que c'est important d'avoir à l'esprit toutes les expériences que nous avons ailleurs dans la commune, les expériences positives ou négatives, ou parfois quand on veut aménager un espace, on aménage un espace, on le veut le plus ouvert, le plus agréable et parfois, ça pose de réelles difficultés. Je pense qu'il y a des expériences dans la commune qui montrent comment aménager des espaces à la fois conviviaux et agréables, accueillants, mais aussi qui garantissent une certaine sécurité pour toutes et tous.

Je voudrais vous remercier, vous féliciter parce que vous parliez de budget tout à l'heure et c'est quand même près de 29 millions qui viennent ici au bénéfice des Molenbeekoïes, avec mon groupe, évidemment, nous vous soutiendrons et nous voterons avec grande joie ce point.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Mme Evraud.

Mme Evraud :

Merci madame la présidente, mais j'avais laissé un petit message dans le défilé du tchat de lundi. Mais je vais donc le répéter. Il ne faudrait pas oublier des toilettes publiques parce qu'on a bien vu, avec la crise COVID, qu'à partir du moment où sans CST on ne peut pas entrer dans les cafés et d'ailleurs, ils ont même été fermés. Donc, certaines personnes qui ont des handicaps de ce côté-là ont été très, très, très impactées. Donc, les toilettes publiques, ça serait quand même important à y penser. J'ai été très triste de voir qu'on n'avait pas plus de passages pour piétons qui étaient prévus entre entre les différents blocs parce que je pense réellement que pour la convivialité, pour gagner du temps, pour circuler en sécurité, c'est vraiment quelque chose d'important. Et ça dégage les rues aussi. Et ça permet aussi aux trottinettes de circuler sans être ni un danger pour elles ni pour les autres. J'avais bien retenu qu'il y avait un enfant, une personne sur trois qui avait moins de 18 ans parce que ça m'avait frappée. J'avais trouvé très chouette qu'on parle de formation pour ces jeunes, mais je pense qu'il faudrait aussi, et j'en ai parlé aussi lundi, intensifier le coaching et l'ouverture des fenêtres, l'ouverture des possibilités, la découverte de tout ce qu'ils pourraient faire. Parce que ce pas. Il n'y a pas que dans leurs petits, leur petit environnement. Parce que finalement, ils le connaissent. Mais ils pourraient aller en Flandre. Ils pourraient aller travailler ailleurs, mais je crois qu'il y en a beaucoup qui n'osent pas ou qui ont besoin d'aide.

Et alors, vous avez parlé d'un parking de deux étages qui pourrait être inondé, c'est déjà une première préoccupation. Mais il y a aussi la préoccupation des voitures électriques qui peuvent prendre feu. J'ai vu que les pompiers sont de plus en plus préoccupés de ce problème-là d'ailleurs, et c'est un problème pour les garages, les complexes de garages aussi, donc à garder dans le viseur. L'avenir risque de poser de gros soucis de sécurité aussi à ce niveau-là.

C'est en tout cas un super bon projet, je vous félicite.

Mme la Présidente :

Merci madame Evraud. Merci beaucoup, monsieur De Block.

M. De Block :

Voilà. Je pense que ce projet, en tout cas avec son point de départ de vouloir apporter une réponse à ce quartier jeune, en tout cas au niveau d'infrastructures, de vouloir offrir des endroits où les jeunes et les enfants puissent être plus libres à se promener. Je pense que c'est un pas en avant avec des espaces verts plus accessibles pour jouer. Je pense que c'est important. J'ai par contre un petit peu la même remarque que M. Ikazban, que l'accompagnement des espaces est vraiment important parce que des espaces qui sont plus fréquentés doivent être aussi mieux gérés. Et donc, je voudrais vraiment garantir que là où il y a des espaces qui s'ouvrent, il y a aussi une gestion et donc cela veut dire pour ma part qu'on doit tirer les leçons qu'un espace public doit avoir des stewards, des gardiens de la paix ou des gardiens de parc qui sont présents. Je trouve important. J'ai particulièrement quand je pense, par exemple avec la place Etangs Noirs, c'est important. Une deuxième réflexion que je trouve par rapport à ce projet, c'est que dans le même sens, je pense que chaque espace qui s'ouvre. On doit aussi réfléchir à la cohésion sociale ou le contrôle social qu'on peut organiser avec des cafés, des restaurants. Je pense que dans l'infrastructure publique, dans la réflexion sur le public, cela est aussi important que l'aménagement de l'espace. Par exemple, très concrètement, je pense à un endroit où à mon avis, le croisement rue de la Borne, rue de la Colonne, je pense qu'on est en train de vivre une situation relativement tendue et je pense que c'est important que si on aménage cet espace, ce qui est vraiment chouette, je trouve que s'il n'y a pas de contrôle social qui s'ouvre via un accès à un établissement ou quelque chose comme ça, je pense qu'on peut ouvrir les espaces mal. Je trouve que ce que j'ai vu ou put découvrir dans le plan manque cet aspect-là.

Et finalement, la troisième chose, c'est que je trouve qu'au niveau de l'utilisation de l'espace, si on veut diminuer à l'intérieur de ces quartiers les déplacements en voiture, on doit aussi plus organiser les déplacements à partir des lieux importants de transports en commun. Et là, je trouve que particulièrement, par exemple, à partir de la place des Étangs Noirs, organiser des rangs, accompagner vers les écoles qui se trouvent sur le croisement chaussée de Gand, par exemple, avec Machtens et Quatre Vents. Pour moi, en fait, il faut ouvrir de nouveaux avec des humains, l'accès et l'utilisation de ces espaces. Les espaces sont bien, mais l'accompagnement, le contrôle social, l'humain là-dedans, à mon avis, c'est la cerise sur le gâteau qui peut faire fonctionner le truc.

J'ai une question, je n'étais pas présent lors de la section réunie, mais la mobilité dans cette partie-là de Molenbeek est en contradiction avec les grands axes du plan Good Move, c'est à dire les grands axes Léopold II, chaussée de Gand, et puis la fin de la rue Delaunoy, chaussée de Ninove... Je pense vraiment qu'il y manque quelque part encore un axe transversal. Le côté que les gens passent tout au long du canal, en fait faire le tour. J'ai l'impression que ce n'est pas encore bien réfléchi et je dis ça parce que vous vous rappelez certainement aussi les péripéties sur la schoolstraat devant l'école rue des Quatre Vents et la tension avec la chaussée de Gand. C'était sur cet axe-là qui, quelque part, répond à ce besoin

transversal. Et donc ma question particulière est quelle est la consultation précise qui a été faite pour ne pas se retrouver dans la même histoire où les commerçants de la chaussée de Gand se retrouvent en contradiction avec ce besoin, quelque part d'un axe transversal pour arriver à la chaussée de Gand? Et donc, je voudrais répéter que je suis content d'entendre qu'il y a des places de parking hors voirie qui vont se placer pour remplacer les places Etangs Noirs. Je voudrais savoir si, au niveau de Crystal Palace, de l'autre côté de la chaussée de Gand, est-ce que la commune est prête à ouvrir Brunfaut pour les personnes qui visitent la chaussée de Gand ? Voilà.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci madame la bourgmestre. Tout d'abord, un grand merci pour les sections réunies. Je pense que c'était un chouette moment où on a pu avoir vraiment pas mal d'explications en prenant le temps, même si la plupart des réactions ce soir-là étaient axées sur des places de parking. Mais moi, je me réjouis parce que c'est en fait c'est vraiment dans l'axe de réflexion, qu'on avait eu, il y a quasi un an, pendant la période COVID, une présentation pour une vision de Molenbeek 2050, et je pense que ça, ce réaménagement, ça rentre dans ce cadre, une vision de 2050. Effectivement, je rappelle bien que ce soir, avec toutes les remarques que nous faisons, lors des sections réunies, on nous a bien précisé que la fin des travaux, c'est pour 2029. Donc, en fait, tout ce qu'on décide aujourd'hui, tout ce qu'on réfléchit aujourd'hui, en fait, c'est dans sept ans. Donc, même si on peut dire qu'il faut des axes de transit pour les véhicules, qu'est-ce qu'on fait avec ces 40 places de parking? Mais je me demande dans 7 ans, en fait, vraiment cette question de mobilité. On ne peut pas réfléchir de la même manière que maintenant. Tout à l'heure, je disais on doit plus avoir cette vision des années nonante, mais c'est la même chose ici. Donc, on doit vraiment se projeter beaucoup plus loin. Et c'est pour ça que, d'une certaine manière, je me réjouis parce que cette vision de Molenbeek 2029 ou vers 2050, c'est quelque chose qui laisse beaucoup plus de place, en tout cas, aux citoyens, aux jeunes, aux moins jeunes. Donc, on a fait plusieurs fois merci, en tout cas Mme Evraud, parce que lundi soir, je faisais aussi la réflexion en disant qu'il faudrait que ces places-là, qui seront rendues beaucoup plus accessibles, en tout cas à des piétons, parce qu'il ne faut pas rêver. Aujourd'hui, quand nous allons sur la place des Étangs Noirs en tant que piétons, c'est compliqué. On n'a même pas envie de passer du temps parce que c'est bruyant, parce que l'air est pollué. Donc, il ne faut pas oublier qu'il y a quand même pas mal de décès à cause de la pollution de l'air. Donc, en fait, je trouve que c'est important, à un moment donné, que cet espace soit vraiment accessible à des gens qui habitent autour ou même d'autres qui pourront venir à cet espace-là. Évidemment, quand je dis accessible, je fais des remarques en disant accessible aussi pour les PMR personnes à mobilité réduite, mais aussi aux hommes et aux femmes. Je pense que plus on va laisser ces places-là accessibles à des personnes, il faudra des fontaines à eau parce que on va créer des zones d'ombre parce qu'il ne faut pas rêver, le réchauffement climatique est là et donc il faudra des fontaines à eau. Il faudra des toilettes publiques pour les hommes et surtout pour des femmes. Il faut que ces espaces soient aussi accessibles à des femmes. Je suis d'accord avec Mme Evraud. On en avait discuté lundi soir. Mais en même temps, je dirais que on s'est réjoui aussi, évidemment, pour la maison du bien-être. On sait très bien que l'AJM est un acteur historique de la commune et nous nous réjouissons de ça. Mais dans tous ces projets-là, si je peux me permettre, je trouve qu'il faut un côté pour anticiper les projets qui vont sortir en 2024 du projet vers les réalités et cette anticipation-là, je trouve qu'on devrait les réfléchir, les planifier. Comme je dis dans 7 ans, c'est loin. Mais en même temps, pour rendre ces espaces publics à des citoyens molenbeekoïses et des non molenbeekoïses, il faudra aussi réfléchir, par exemple, dans on dit anticiper, il faudra créer une activité autour de quartiers avec ses commerces. En même temps, il faudra se poser aussi la question dans la transition écologique, comment pourront intégrer les commerçants

du quartier des Étangs Noirs et que dans 2029, il faudra que ces commerçants-là puissent aussi effectivement être prêts, en tout cas dans cette transition.

Moi, je voulais avoir juste une petite. Je me réjouis de ce projet. Je ne m'arrêterai pas uniquement aux questions de mobilité parce que je trouve que c'est bien réfléchi et c'est pour l'avenir. Je trouve ça vraiment bien, mais pas contre moi, j'ai une question, lundi soir, on nous a dit que ce projet-là, il faudra maintenant voir par rapport à quelques questions, il y aura des études de faisabilité. Donc évidemment, il y a un projet, il y aura des études de faisabilité qui vont être faites, je voudrais savoir quelles sont les marges de modifications. Est-ce que par rapport au projet qui est présenté maintenant pour l'avenir, est-ce qu'il risque de, en tout cas de modifier énormément? Je suppose qu'il y a quand même certains aspects qui seront mis en question. Mais quelles sont ces marges? Donc, par exemple, on dit aujourd'hui que les places de parking seront déplacées dans deux places de souterrain. Est-ce que si demain, ces places de parking ne seront pas faisables, est-ce qu'on reviendra à un autre système? Quelles sont les différences qu'on pourra en tout cas à attendre dans ces modifications de ce projet. Donc, voilà. Je vous remercie beaucoup pour ce beau projet.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Sumlu.

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Goris :

Merci beaucoup, je n'ai malheureusement pas pu être là lundi soir. J'avais une petite question, je me réjouis évidemment qu'on investisse pour le bien-être dans le quartier, pour le mieux-être dans le quartier, pour le soutien aux jeunes, c'est essentiel. J'avais une question. J'entends beaucoup parler des jeunes, mais je n'entends pas beaucoup parler de l'intergénérationnel et l'interculturel. Est-ce qu'il y a des choses qui sont prévues dans ce sens-là parce que c'est quand même le vivre ensemble qu'il faut susciter? Et au plus la rencontre entre les mondes différents, entre guillemets, se fait au plus, on peut construire un bien-être. Ça, c'était une question.

Une deuxième question, c'est est-ce qu'il a été question du parc, rue des Étangs Noirs, numéro 78, qui pose énormément de problèmes actuellement, il est dans le quartier. Est-ce que quelque chose est prévu pour le rendre mieux utilisé? Il y a eu des problèmes de violence, de drogue, etc. Et puis la place est une voirie régionale. N'oublions pas qu'il y a cet aspect-là aussi, si on veut y faire des choses, on sera aussi lié au bon vouloir de la Région pour nous soutenir là-dedans.

Et alors, par rapport pour la maison du bien-être, oui, comme vous dites, il y a trop peu de lieux et où des jeunes peuvent être soutenus, des jeunes et des moins jeunes d'ailleurs, au niveau psychologique. Mais il y a aussi une question essentielle de la prévention éviter qu'il y ait trop de jeunes qui en ait besoin, évidemment. Donc, je pense que notre mission première est là, même si on peut évidemment se réjouir qu'il y ait un lieu d'accueil. Et espérons que ce ne soit pas la même chose que ce que nous avons vécu rue Brunfaut, n'est-ce pas, où un beau projet devait avoir lieu avec Médecins du monde, et tout ça, je ne sais pas ce qu'il en reste aujourd'hui, donc que ce ne soit pas des mots, mais que ce soit des réalisations. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci Mme Goris, vous avez tout à fait raison. Il faut préciser que la Maison du bien-être et le Centre de santé mentale infanto juvénile sont deux projets différents. Donc c'est bien

entre deux projets dont effectivement, la part belle à la prévention, mais alors une unité d'intervention de deuxième ligne en plus, c'est ça le sens de ce projet.

OK, merci à tous pour votre large soutien au programme. Je vais aussi pouvoir le dire avec plaisir demain au collègue à Jef Van Damme, qui va être ravi parce qu'il a beaucoup travaillé et contribué à ce programme. Beaucoup de questions aussi. Je les ai notées. Pardonnez-moi si, s'il y en a l'une ou l'autre à laquelle je ne répondrai pas aujourd'hui, mais je vais essayer d'être la plus complète possible.

Alors, peut être d'abord sur les questions de coût. Vous avez été deux à parler de ça? Effectivement, il y a un cofinancement 2.700.000 €, quelque chose comme ça qui seront pris en emprunt au niveau communal. Alors, le plan d'investissement et l'emprunt communal, il est monitoré. Il est surveillé, il est surveillé par la Receiving en tout premier et surveillé par la Tutelle en second. Ce n'est pas la cause de nos problèmes budgétaires aujourd'hui, parce que ça, c'est erroné. Je pense que parfois, certains s'imaginent des plans sur la comète par rapport à ça. Et je veux dire que de manière tout à fait logique et saine aujourd'hui, que les taux d'intérêt sont encore bas, c'est un moment où, en tant que pouvoirs publics, il y a d'énormes besoins. Nous pouvons faire le choix d'investir et nous le faisons. Donc, c'est un choix conscient à un moment précis et je pense qu'il est possible que l'année prochaine, nous ne soyons pas les mêmes choix et l'année d'après non plus. Mais aujourd'hui, c'est ce qu'on écrit et c'est ce qu'on se prépare à engager. J'espère de tout mon cœur que ça pourra véritablement se matérialiser. Nous avons besoin de ces investissements au profit de la population.

Alors, la question corollaire de celle-là, c'est celle du contrôle et de l'accompagnement humain. J'ai aimé la façon dont le collègue en a parlé, c'est vrai. Faire le lien par les hommes entre les différentes parties du programme et entre les différentes parties de la cité, c'est l'idéal. Mais il ne faut pas se leurrer, l'emprunt bâtiments, effectivement, c'est un investissement. On acquiert des bâtiments. La manière de pouvoir ensuite les doter avec du fonctionnement et l'humain fait partie du fonctionnement des bâtiments derrière. C'est beaucoup plus compliqué. Ici, on a, je pense, qu'on aura les épaules assez solides pour faire fonctionner ce qui revient à la commune dans ces espaces. Le Centre de santé mentale infanto juvénile s'autofinance quasiment. La Maison du bien-être sera financée aussi, donc les lignes sont déjà là et elles ne sont pas à charge de la commune. Ce sont des bonnes nouvelles. Il reste en termes d'humain derrière ces programmes, essentiellement l'extension de la Maison des Cultures.

Pour ce qui est de rajouter des missions sur l'espace public après le programme, là, ça dépendra vraiment des finances communales au moment où ça se présentera. Aujourd'hui, je ne sais pas vous garantir qu'on pourra avoir des files d'écoliers entre un point et un autre dans le quartier. C'est une très belle vision, mais aujourd'hui, je ne sais pas la financer. Ça, c'est vraiment du fonctionnement pour lequel aujourd'hui, on a difficile à s'engager de manière structurelle.

Alors plusieurs d'entre vous ont parlé du fait que des espaces publics nouveaux, renouvelés, aménagés, c'était une bonne chose, mais que si on n'était pas capable d'en assumer le contrôle social, ça pouvait se révéler difficile. C'est une question qui a été au centre de nos réflexions lorsqu'on a programmé les trois placettes, principalement. Les trois placettes me posaient personnellement les mêmes questions qu'elles ont posées aux conseillers qui ont parlé aujourd'hui. Et on a travaillé avec les services de prévention de la Commune et les services de police pour analyser les propositions. Et réfléchir à ses propositions. On est tombé sur l'idée qu'aujourd'hui, en réalité, aux trois endroits qui sont concernés, on pouvait déjà avoir des problématiques de type manque de contrôle social ou de problématique vraiment plus lourde de trafic de stupéfiants. Ces choses existent déjà aujourd'hui et il doit être clair que ce programme-ci ne peut pas résoudre ces problèmes-là. Mais ce programme ne va pas ajouter à ces problèmes-là. C'est comme ça qu'on a réfléchi que c'était finalement une balance positive de créer ces trois placettes et par ailleurs, de continuer le travail sur l'augmentation du lien

social, l'augmentation du contrôle social et la lutte contre le trafic de stupéfiants. Et donc, c'est quelque chose qui est au cœur de nos réflexions à tout moment, j'ai encore vu les nouveaux projets qui se déploient dans le cadre du contrat quartier autour du parc de l'Ouest. On a revu certains projets aussi à l'aune de la sécurité. On est toujours en train de penser à ça quand on aménage jusqu'au dernier moment. On peut être amené à faire des changements même après qu'on ait commencé à utiliser les espaces. On peut encore faire des modifications suite à ces problématiques. Elles sont, elles sont au cœur de la manière dont on appréhende l'espace public aujourd'hui. Malheureusement, elles doivent l'être pour que chacun puisse se sentir dans la meilleure sécurité dans notre espace public.

Alors, la Région, est-ce que la Région est quelque chose qui va nous faire obstacle dans le déploiement de ce contrat? A priori, non. Maintenant, on peut être, à certains moments, entraînés dans des obstacles générés par la logique technocratique de certaines administrations ou dans la logique politique de certains partenaires. Mais aujourd'hui, on a travaillé, je pense, en manière telle qu'on a quand même un certain degré de consensus autour de nos projets. Et donc, j'ai pu personnellement convaincre la ministre de la Mobilité, par exemple, sur la nécessité du parking hors voirie supplémentaire. J'ai son soutien. Je pense que ce sont des accords qui ne vont pas se défaire. Je crois qu'elle a été convaincue du projet et que donc on va pouvoir aboutir.

Alors, je rejoins du coup la question de Mr. Sumlu sur la faisabilité. Votre question est importante maintenant, il faut bien s'imaginer que dans notre position de décideurs publics, si pour lancer ce type de programme, on devait être sûr au dernier carat de chaque projet, on ne ferait rien. On ne ferait rien parce qu'il y a trop d'intervenants. Il y a trop d'incertitudes, il y a trop de temps qui passe et donc bien sûr qu'il y a des éléments de faisabilité qui ne sont pas encore assurés et certainement un des éléments de faisabilité les plus compliqués, et s'il devait s'avérer que cet élément tourne négativement, eh bien, on serait très, très mal à l'aise. C'est la construction du parking souterrain dans cette zone. On sait que c'est une zone friable. On sait que c'est une zone délicate. On sait que c'est une zone où on a déjà creusé et on a déjà fait des réalisations importantes, comme les stations de métro. Donc, je dirais qu'il y a du pour et du contre. Il est possible qu'on tombe sur un os sans mauvais jeu de mots et que là, on doive revoir nos plans. Alors moi, je ne vais pas dire dans quel sens on va revoir nos plans. Ça ne m'intéresse pas. Aujourd'hui, je veux vraiment croire qu'on va pouvoir réaliser ce programme. Ce programme, c'est celui qu'il faut pour le quartier, j'en suis persuadée. Je le porte depuis le début. Je le porterai jusqu'à la fin. Donc voilà, si on doit revoir nos programmes, on le fera. J'espère que ce ne sera pas le cas, mais ça, c'est le point probablement sur lequel la faisabilité est la moins certaine.

Voilà alors besoin d'un axe transversal au niveau de la mobilité, alors, je pense que Mr. Achaoui va peut-être vouloir rajouter un mot. A priori, effectivement, on a pour l'instant des axes transversaux dans tous les sens, mais pas une véritable boucle. Le canal continue de jouer un rôle structurant. Vous l'avez mentionné, c'est juste et demain, la mobilité sera peut-être amenée à être revue. Mais ce n'est pas dans le cadre de ce contrat de quartier. Dans le cadre de ce contrat de quartier, on va faire des aménagements qui seront des aménagements plutôt, de l'ordre du lifting, des aménagements qui seront importants pour les citoyens parce que oui, créer la placette, par exemple Courtrai - Osier, ça va changer la vie de ces trois rues, la rue de Courtrai, la rue des Osiers et la rue des Quatre-Vents. Ça va changer aussi un peu la mobilité, mais à nouveau, on a examiné ça. On pense que ce n'est pas des choses qui sont magistrales. Par contre, il y a tout un travail qui est en cours et M. Achaoui en parlera dans un instant, j'en suis sûr, sur une boucle du centre historique. Et là, on va avoir peut-être des choix à faire et des choses plus importantes à décider. Donc le contrat de quartier n'est pas clé dans l'agencement mobilité. Et j'en profite pour aller vers une question du premier intervenant qui était une question sur la place des commerçants. C'est tout à fait évident que la chaussée de Gand se porte bien. La chaussée de Gand est un axe commerçant fort. C'est un axe commerçant vital pour notre commune aujourd'hui et nous souhaitons que ceci perdure. Et

donc, ça fait partie de la réflexion qui consiste à aménager une politique de stationnement et de parkings qui va permettre de garder une chaussée de Gand active, une chaussée de Gand vivante.

Alors, il y a un projet dont je n'ai pas parlé et qui concerne aussi la chaussée de Gand. Il y en a même deux, en fait, qui se font en partenariat avec les commerçants de la chaussée de Gand, qui ont été pensés avec eux depuis le début. Et donc, ces deux projets sont la braderie 2.0. C'est une braderie plus écologique, une braderie renouvelée. C'est une braderie qui prendra place plus souvent, peut être aussi, et qui va permettre de donner aussi peut être un autre élan et de renouveler un peu certaines activités. Et puis, le deuxième programme, c'est un programme de mise à l'emploi, de mises en coaching chez les commerçants, pour des jeunes qui veulent se lancer dans la vente, dans le commerce, voire éventuellement dans le marketing ou la communication. Et ça, ce sont deux projets qui sont amenés, portés par l'Association des commerçants dans le contrat de quartier, pour vous dire qu'on n'a vraiment pas du tout oublié les commerçants, qu'on est complètement convaincus qu'aujourd'hui, la chaussée de Gand doit être soutenue comme axe commerçant, que dans le futur, elle va continuer d'être un axe structurant fort pour le commerce et pour la vie sociale. Et donc, on la complète, on la soutient, on ne la change pas radicalement dans ce contrat de quartier, loin de là. Voilà, c'est ce que je voulais vous répondre. Et puis la parole à Mr. Achaoui pour les questions de mobilité.

M. l'échevin Achaoui :

Merci madame la présidente, je voulais simplement rajouter un élément important que vous avez évidemment signalé, c'est la fameuse maille historique qui va précisément traiter la question de la mobilité au sens large du terme et l'apaisement du quartier. Donc ça, c'est vraiment la maille, je rappelle que nous avons remporté deux mailles, et la maille historique s'inscrit totalement dans ce périmètre qui est important, qui va pouvoir permettre de réfléchir au mieux la mobilité dans un contexte totalement différent. Et puis il y a aussi le plan local de mobilité qui est lancé. Ces deux éléments, deux dossiers importants qui sont en cours. Donc là, on a lancé l'étude de la maille historique 1 qui va justement apporter des solutions concrètes à la question de la mobilité que vous avez évoquée parfaitement. Donc, je pense qu'il y a 2022 - 2023 seront des chantiers importants sur le plan de la mobilité dans pas mal de quartiers à Molenbeek.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des conseillers qui veulent reprendre la parole? On va aux sujets suivants. Merci pour ce large débat, c'était important. C'est vraiment un grand projet pour le quartier, pour la commune. Merci beaucoup.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.

13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la construction d'un système de préau pour les écoles communales n°5, 9, 11, 12 et 16 à Molenbeek-Saint-Jean - CDC 20.011 - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken met betrekking tot de constructie van een luifelsysteem voor de gemeentelijke scholen n°5, 9, 11, 12 en 16 te Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 20.011 - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en van de voorwaarden van de opdracht.

Mme la Présidente :

Alors ensuite, on a une nouvelle approbation de marché pour les préaux des écoles 5, 9, 11, 12 et 16. Un cahier de charges.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.

Olivier Mahy quitte la séance / verlaat de zitting.

14. Propriétés Communales - Quai des Charbonnages, 86 - Occupation des locaux destinés à accueillir une crèche par l'ASBL OLINA.

Gemeentelijke eigendommen - Koolmijnenkaai, 86 - Inwoning van een creche door de vzw OLINA.

Mme la Présidente :

Ensuite, on a eu l'occupation de locaux pour Olina. Vous avez lu ce qui est prévu. L'échevin Mahy voudrait ajouter un mot, Olivier Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je voulais juste à côté de mon abstention parce que je signe la convention en tant que président de Olina.

Mme la Présidente :

Mme Albrecht, vous avez noté ça?

Mme la Secrétaire f.f. :

Oui, effectivement.

Mme la Présidente :

Merci.

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 29 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 29 positieve stemmen, 1 onthouding.

Olivier Mahy entre en séance / treedt in zitting.

15. Propriétés communales - Décisions d'attribution des logements communaux - Approbation du rapport d'activité pour l'année 2021.
Gemeentelijke eigendommen - Beslissingen over de toewijzing van gemeentelijke woningen - Goedkeuring van het activiteitenverslag voor het jaar 2021.

Mme la Présidente :

Alors, je continue. Eh bien encore, Olivier Mahy, qui vous propose le rapport d'activités de la commission d'attribution des logements communaux.

M. l'échevin Mahy :

Oui, c'est devenu une habitude, l'activité de la commission d'attribution des logements vous fait part du résumé de ses décisions. Bien sûr, l'échevin ne participe pas à ces débats. Cette commission applique strictement le règlement d'attribution des logements. Voilà.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il y a une question sur ce sujet-là? OK, alors on continue.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 28 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 28 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

16. Action Sociale - Conseil Consultatif Communal des personnes en situation de handicap - Règlement d'Ordre intérieur.
Sociale Actie - Gemeentelijke adviesraad voor personen met handicap - Huishoudelijk Reglement.

Mme la Présidente :

On va dans le champ de l'action sociale, l'échevine Ouberri vous présente deux projets. Je lui passe la parole pour tout d'abord le règlement d'ordre intérieur du nouveau conseil consultatif communal des personnes en situation de handicap.

Mme l'échevine Ouberri :

Oui, merci, madame la Présidente. Donc, chers collègues, comme vous le savez, depuis plusieurs années, l'administration communale met en place différentes structures pour augmenter l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment par la signature depuis de nombreuses années de la Charte Handicity, si vous vous souvenez qu'on avait passée au conseil communal pour l'approbation de la signature de la convention. Cette année, on a aussi introduit une demande de subside qui a été acceptée. Et en ce sens, afin de renouveler les emplacements PMR, c'est à dire que les rafraîchir, ceux qui sont vraiment en mauvais état, juste aux abords des bâtiments publics et donc aussi d'acquérir des boucles à induction dans le cadre de l'accueil des personnes malentendantes et de former le personnel de première ligne à l'accueil des personnes en situation de handicap. Et donc dans ce cadre et en application de l'article 120 bis de la nouvelle loi communale, il est proposé donc de créer, à l'instar du Conseil des jeunes ou du Conseil des aînés, un Conseil consultatif communal de la personne en situation de handicap. Ce qu'on va appeler en abrégé le CCPH. Cet organe, comme son nom l'indique consultatif, est un organe d'avis et d'études qui a pour objectif de promouvoir le mieux-être des personnes en situation de handicap et leur intégration dans la

commune. Il a aussi pour mission d'étudier les intérêts locaux spécifiques des personnes en situation de handicap et de formuler aux autorités locales des propositions concernant ces situations dans le sens intégration interculturelle intergénérationnelle, lutte contre l'isolement, notamment, tenir compte des aspirations des personnes en situation de handicap et de leurs besoins spécifiques, les étudier et faire connaître leurs demandes au collège, mais également au conseil communal quand c'est nécessaire, sensibiliser la population et les pouvoirs publics aux problèmes vécus par les personnes en situation de handicap, informer ces personnes sur leurs droits, les activités et les différentes activités qui existent, les services qui les concernent, suggérer et soutenir toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien être des personnes en situation de handicap, qu'il soit moral, social, économique, sportif, culturel et de santé en général, les inciter à la participation citoyenne et favoriser les occasions de rencontres et de discussions dans un esprit convivial et constructif avec d'autres groupements ou services, leur fournir des occasions de s'exprimer, collaborer avec des organisations bénévoles et associations œuvrant déjà dans la commune pour avoir la meilleure coordination possible des actions entreprises. Voilà pourquoi nous vous proposons ce soir d'approuver la décision du Collège de la création de ce conseil consultatif communal de la personne en situation de handicap.

Mme la Présidente :

Alors Madame Goris souhaite intervenir. Allez-y!

Mme Goris :

Merci beaucoup. Vous avez fait un bel exposé assez théorique de ce qu'est un conseil consultatif communal de la personne handicapée. Donc, le projet est beau et louable. Maintenant, très concrètement, comment est-ce que vous allez vous y prendre? Parce que j'ai lu, entre autres, que les personnes qui font partie du conseil consultatif sont proposées par le Collège. Il est marqué aussi que c'est quelqu'un qui va prendre, on ne dit ce qui, va assurer le secrétariat et surtout est-ce que vous êtes en contact avec les associations. Nous avons déjà à l'époque quand j'étais échevine, nous avons des rencontres régulières avec les associations et donc nous étions sur le point de créer un conseil consultatif. J'imagine que vous êtes restés en contact. Je ne sais pas quelles sont les étapes concrètes qui ont été faites à ce jour pour donner du contenu à cette belle coquille et ce beau projet que vous nous avez décrits.

Mme la Présidente :

Merci, merci. Alors Monsieur Vancauwenberge et puis Monsieur Sumlu.

M. Vancauwenberge :

Un oui, c'est un bon projet, je pense, mais j'ai aussi quelques questions et je trouve que c'est un peu frileux comme projet, le politique, la majorité tient ça très bien en main. C'est seulement ceux qui sont proposés par le Collège qui peuvent y entrer alors que je pense qu'on a plus intérêt à ce que des gens sur le terrain puissent participer, aussi des voix critiques. Le débat, ça fait avancer les choses. Et ici, j'ai le sentiment que l'emprise sera trop forte et que ce sera bien vite quelque chose de formel.

M. Sumlu :

Merci en tout cas pour ce projet, mais je trouve qu'il faudra aussi une attention particulière pour les personnes qui sont en situation de handicap, issues de la diversité, qui ne font pas partie des structures existantes. Je prends l'exemple, par exemple, de l'asbl Lumina, qui travaille aussi pour favoriser le dialogue, la compréhension mutuelle et le rapprochement entre les communautés et qui favorise aussi le passage, par exemple, de l'individuel au

collectif. Je trouve qu'ils font un beau travail et je trouve que pour ces personnes-là qui rentrent dans ces structures existantes, il faudra faire une petite attention. Merci beaucoup, en tout cas.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

En fait, je le lis. Il y a autant de personnes handicapées qu'il n'y a de handicaps. Et si le projet est ambitieux, c'est peut-être un peu trop important parce que bon entre un polyhandicapé et un aveugle qui a une certaine autonomie, il y a un monde. Et donc comment essayer de représenter utilement tous ces types de handicaps, les handicaps de jeunes, handicap de personnes âgées, etc. Vous vous êtes mis un fameux paquet sur le dos et donc, je me demandais comment vous alliez organiser ça aussi ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Mme la présidente. Évidemment, je salue ce projet qui est un projet, je pense, qui va permettre de répondre à de très nombreuses attentes de familles qui sont concernées par des membres qui sont atteints de l'un ou l'autre handicap. Je rejoins un peu l'inquiétude de Mme Evraud sur la difficulté à pouvoir accueillir ou en tout cas pouvoir intégrer dans ce conseil, les citoyens qui sont porteurs d'un handicap, tellement que ceux-ci sont différents et ont différentes formes. Moi, ce que je voudrais ici, ce sur quoi je voudrais insister surtout, parce que j'ai entendu que le collège allait proposer, désigner des personnes. Je trouve que ça revient à politiser cette structure. Je pense que quand Ann Gilles Goris, lorsqu'elle a initié le conseil des aînés, comme d'ailleurs pour le Conseil des jeunes, une procédure en appel à candidature totalement transparente a permis d'avoir une diversité de personnes qui intègrent cette structure. Je souhaiterais et le conseil doit exiger que ce soit mis en œuvre pour permettre une totale transparence concernant les appels à candidatures, que ce ne soit pas ni l'échevine ni des membres du Collège qui décident qui peut rentrer ou ne pas rentrer. C'était une remarque que je voulais faire. Je souhaiterais pouvoir vous entendre sur cet aspect-là. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Mme l'échevine.

Mme l'échevine Evraud :

Ah oui, merci en tout cas pour vos nombreuses questions très intéressantes et aussi vos encouragements. Il me tenait vraiment à cœur de vous présenter la création, la proposition de création de ce conseil consultatif, au même titre qu'on a créé d'autres conseils. Et donc, ici, on est dans la phase de création. La phase suivante, c'est justement l'appel à candidatures en toute transparence. Et on va s'adresser à toutes les associations, à toutes tous les citoyens qui sont sur Molenbeek. Et on va voir un petit peu pour animer justement ce conseil, on va devoir donc sélectionner des candidatures et tout ça. Il y a plein d'aspects encore pratiques qu'on doit réfléchir aux services. Mais c'est clair qu'au niveau de la présence politique ici, au niveau du Conseil consultatif des aînés, c'était l'échevine de l'action sociale qui en fait partie, qui est membre de droit. Donc, on va voir si on va s'orienter vers ça, mais en moins, à mon avis, oui. Pour le secrétariat social, pour le moment, pour le Conseil des aînés secrétariat est

complètement fait par l'action sociale en ce sens ou participe à noter les PV, envoyer les ordres du jour transmis par la présidente du conseil, c'est créer des affiches et envoyer les invitations. Mais vraiment presque un temps plein pour aider à la gestion du conseil qui doit jouer son rôle justement, qui va faire le relais entre le terrain et le politique, qui va permettre donc de mettre des choses en œuvre pour améliorer et inclure plus de personnes porteuses de handicap. Pour le conseil des aînés, oui, comme j'ai dit, avait l'échevine de l'action sociale. J'ai pris le relais et je dirais même qu'on ne peut rien nous reprocher, parce qu'au conseil des aînés, l'échevine, l'ancienne échevine de l'action sociale a même aidé à créer le compte du conseil où j'ai été surprise de découvrir son nom sur le compte du conseil des aînés. Et donc, là aussi, la question n'est pas là. Ce sera un compte à part. Ça sera animé par des personnes qui auront rentré leur candidature en toute transparence. Au niveau de la diversité, mais bien entendu, parce qu'on ne peut pas non plus se cantonner à toucher qu'une communauté et pas une autre. Donc on va rester large parce que c'est l'affaire de tous et ça concerne tout le monde. Toutes les familles sont touchées de près ou de loin par soit un membre de la famille, soit un enfant porteur de handicap. Il c'est vrai que le projet est ambitieux, mais il me tient à cœur et je voudrais vraiment, et bien, même votre collaboration pour y arriver et donc tout est prévu dans les documents, tout est prévu et il me semble qu'on ne peut pas passer à côté de ça sans le créer, parce qu'on a besoin de ce relais pour le contact avec le terrain bien entendu, les services et moi-même, on a contacté, on est resté en contact avec toutes les associations pour entendre ce qui se passe et tout ça. On a l'assistant social Philippe Dumont qui nous a fort aidés parce que bon là, il est aussi en contact avec tout le réseau. Et donc maintenant, la phase suivante, c'est l'appel à candidatures. Et alors, je reviendrai vers vous pour dire voilà ce qu'on a reçu. Voilà les types de handicap auxquels on pourra, sur lequel on pourra travailler. Mais moi, mon ambition, je peux paraître peut-être utopiste, mon ambition, c'est de pouvoir, même si le travail paraît colossal, c'est de pouvoir penser à tout le monde parce que j'estime que chaque personne a sa place sur notre commune, à sa place dans la société. Et on doit faire en sorte qu'il y ait un cadre bienveillant, qu'on puisse travailler avec tout le monde, qu'on puisse être à l'écoute de tout le monde, qu'on puisse apporter des solutions. Évidemment, sans mentir aux gens, être transparent, c'est pouvoir faire mettre tout en œuvre pour apporter des solutions à chaque situation.

Voilà ce que je peux dire aujourd'hui. Mais je vous invite peut-être à m'envoyer aussi des questions, qu'on puisse réfléchir en équipe de peut-être vous faire un retour et vous serez évidemment invités à participer à l'appel à candidatures.

Mme la Présidente :

Voilà, merci beaucoup, madame l'échevine, merci, merci pour votre implication et pour les explications très claires. Alors Mme Goris, vous avez la parole.

Mme Goris :

Je pense qu'il s'agit d'un conseil consultatif. Oui, donc, vous dites répondre à toutes les questions de toutes les familles de tout Molenbeek. Je pense que c'est très généreux, mais c'est impossible. Donc, il vaut mieux, je pense, commencer petit, avec des petits projets. Et puis ça peut aussi s'agrandir. Deuxièmement, il y avait tout le dossier était prêt avec plein d'associations avec qui nous avons pris contact et entre autres Lumina. Donc Mr Sumlu, ne vous en faites pas et beaucoup de personnes de la diversité qui sont concernées dans ce créneau, entre guillemets. Et donc, c'est vraiment de la diversité par excellence. Voilà. Et puis voilà, j'avais juste envie de répondre que c'est bien de vouloir sauver tout le monde. Mais il vaut mieux commencer, petit. Et puis à grandir petit à petit.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour ce conseil.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 28 votes positifs, 3 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 28 positieve stemmen, 3 onthoudingen.*

**17. Action sociale et Santé - Chèques-taxi à valeur universelle sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale - Convention pour l'année 2022.
Sociale Actie en gezondheid - Taxicheque met universele waarde op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Overeenkomst voor het jaar 2022.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Mme Ouberri.

Mme l'échevine Ouberri :

C'est le classique des classiques. C'est la convention avec la Région pour qu'on puisse obtenir le subside des chèques taxis régionaux.

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**18. Sports - Marché de services relatif à la maintenance technique de la piscine du complexe sportif Louis Namèche, sis rue van Kalck, 93 à 1080 Bruxelles.
Sport - Opdracht van dienst voor het technisch onderhoud van het zwembad van het Louis Namèche sportcomplex, gelegen aan Van Kalckstraat, 93, 1080 Brussel.**

Mme la Présidente :

Ensuite, j'ai le point 18 et c'est en fait un point mixte entre plusieurs services. C'est moi qui vais le présenter. Vous avez reçu normalement une version corrigée ce matin à 11 heures, si mes renseignements sont corrects et c'est cette version là qu'on va voter ce soir et donc c'est simplement la poursuite du marché de service pour la maintenance de la piscine. Euh, je ne sais pas si vous avez des questions.

M. El Khannouss :

Par rapport à ce marché, vous vous rappelez qu'au mois d'août dernier, si mes souvenirs sont bons, nous avons dû payer des montants relativement conséquents à peu près 50.000 euros parce qu'il y avait eu un retard d'introduction de ce marché. Je le rappelle à l'ensemble de nos collègues que c'était un marché européen qui nécessite le respect de certains délais. Et je sais que cette fois-ci encore, nous étions à la limite de rater la date limite d'introduction parce qu'il avait une partie de ping pong qui se jouait entre le service des sports et le service de M. Jef Van Damme. Je rappelle que pour répondre à ce type de marché, ça nécessite une compétence extrêmement pointue. Et donc, je souhaiterais savoir si le conflit entre les deux services a été finalement résolu pour savoir qui, au sein de la commune, s'occupe de ce type de marché. Je rappelle que le service des sports n'est ni habilité, et n'ont ni les compétences pour remplir ce genre d'appel à projets et plus particulièrement ce type de marchés publics. Et donc, je souhaiterais savoir qui a répondu et qui est surtout a rempli ce marché public européen qui devait être rentré au plus tard début mars. Et nous étions vraiment à la limite de la date pour ne pas de nouveau que nous soyons sanctionnés, ce qui pourrait avoir des conséquences relativement graves, comme par exemple fermer la piscine. Et je souhaiterais, si c'est possible, que monsieur l'échevin me réponde parce que on a abordé

plusieurs questions qui sont liées à la gestion d'infrastructures sportives. Et aujourd'hui, la seule chose qu'il a fait, c'est briller par son silence. Merci.

Mme la Présidente :

Ecoutez, je vous trouve vraiment inutilement provocateur et donc je pense que si l'échevin a envie de prendre la parole, il le fera, s'il n'en a pas envie, ne le fera pas clairement ici, dans la reprise Molenbeek Sport, excusez-moi, laissez-moi terminer là, vous êtes carrément odieux. Je suis en train de parler.

Donc, dans la reprise de Molenbeek Sport, des services transversaux, tous les services transversaux se sont mis au chevet de l'ASBL. Je ne répète pas ce que j'ai dit tout à l'heure. L'audit catastrophique de KPMG, les manquements énormes justement, en matière notamment de marchés publics dans le passé, un passé que vous connaissez bien monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Oui, bien sûr, avec votre parti politique.

Mme la Présidente :

Et donc, effectivement, pour ces raisons-là, parce que toutes nos lignes transversales sont aujourd'hui au chevet de Molenbeek Sport. Je me permets de répondre sur la question. Il n'y a pas de problème. Il y a un partage qui a été fait. Ce document que vous voyez ici n'est pas le marché européen et c'est la poursuite d'un petit marché temporaire avant la poursuite par un marché européen. Il n'y a pas de souci avec cette procédure et c'est une procédure qui a été préparée par les services de l'échevin Azaoum et par contre, le marché européen, effectivement, vous avez raison de le dire, n'est pas une prérogative du service des sports. C'est une matière beaucoup trop complexe et donc ce sera géré par les services de Jef Van Damme. Le reste, c'est spéculation. Ces manifestations de votre intérêt, sans mauvais jeu de mots, de manière peut-être outrancière, et si l'échevin veut ajouter quelque chose, évidemment, il peut parler, s'il le pense, que c'est nécessaire. Mr Azaoum, allez-y.

M. l'échevin Azaoum :

Oui, juste un petit mot, madame la présidente. Chers collègues, le dossier a bien été géré par le service des sports en la personne de Madame Chemssi, directrice et également l'une de ses collègues, avec le soutien, bien sûr, avec le soutien positif et du service des travaux publics de Mr Van Damme et également du service juridique pour relecture de Mr. Gjanaj. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin. Merci beaucoup. Alors je

M. El Khannouss :

Je dois prendre la parole, si vous me permettez. Le mot de la fin revient au conseiller communal. Mais sincèrement, ce qui est dramatique, c'est que vous refusez de voir la vérité en face. Je rappelle qu'au mois d'août, nous avons payé des indemnités à l'entreprise qui se plaignait que, justement, la législation sur les marchés publics n'a pas été respectée. Je rappelle que nous avons payé à peu près deux tranches additionnées qui font plus de 50.000 euros. Donc, pour vous, tout va bien dans le meilleur des mondes. Alors juste peut être pour enrichir votre connaissance puisque vous semblez être devenue amnésique. Mais sous

l'ancienne législature, tous les problèmes que nous connaissons aujourd'hui, nous ne les avons jamais rencontrés comme par enchantement. C'est quand vous prenez les rênes de la commune que nous avons quatre directeurs qui se succèdent à la tête de Molenbeek Sport, que nous avons de nombreuses plaintes pour des faits de harcèlement, que nous avons les citoyens qui font des interpellations publiques. Nous avons des administrateurs qui démissionnent. Nous avons des plaintes devant les tribunaux et c'est la faute de l'ancienne majorité à laquelle je rappelle, votre formation politique était associée. Je rappelle qu'un conseiller PS était membre du bureau, Monsieur Mettwie qui gérait Molenbeek Sport. Alors, si vous reniez les gens de votre formation politique, c'est que vous êtes prêt à sacrifier les membres de votre famille en racontant tout et n'importe quoi. Je vous remercie pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Bien, je pense que je ne vais pas répondre à cette pollution sonore

M. El Khannouss :

Pollution sonore ? Mais c'est la vôtre, avec vos mensonges invétérés, madame.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 28 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 28 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

19. MOVE ASBL - Dispositif d'accrochage scolaire - Approbation de la convention pour la période 2021-2024.

MOVE VZW - Preventieprogramma tegen schoolverzuim - Goedkeuring van de overeenkomst voor het periode 2021-2024.

Mme la Présidente :

Je me tourne à présent vers l'échevine de la Jeunesse, Gloria Garcia Fernandez, qui a deux points à vous proposer à l'instant. Le premier, c'est avec sa casquette d'échevin de la Cohésion sociale et le deuxième, sa casquette échevine de la Jeunesse. Allez-y, madame Garcia Fernandez.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Merci madame la présidente. Alors pour le premier point, il s'agit, chers collègues, de vous soumettre pour approbation une convention relative au dispositif d'accrochage scolaire 2021 - 2024 entre le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Molenbeek-Saint-Jean. La convention qui vous est soumise propose des projets qui ont été retenus par le Comité de sélection de perspective.brussels et qui ont été approuvés par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Alors, le dispositif d'accrochage scolaire le DAS permet de mettre à disposition des établissements scolaires primaires et secondaires, tous réseaux confondus, tant francophones que néerlandophones, et aussi des structures qui répondent à l'obligation scolaire des 19 communes. Ce dispositif permet de mettre des moyens qui permettent à ces structures et à ces établissements scolaires de développer des projets en vue de favoriser et de collaborer à l'accrochage scolaire des élèves par la lutte contre l'échec scolaire, l'absentéisme, la violence et les incivilités. Alors, le projet en fait du DAS vise la continuité de l'appel à projets 2018 - 2021 qui a été lancé par perspective.brussels, je vous le rappelle, en 2018. Alors perspective.brussels, c'est l'organisme qui va assurer la gestion des trois dispositifs, donc vous avez le DAS, c'est le dispositif d'accrochage scolaire. Vous avez le DASC, qui est le dispositif de soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et

à la citoyenneté des enfants et des jeunes. Et enfin, vous avez le PASC qui est le plan d'accrochage scolaire communal. Il s'agit de l'ancienne priorité des plans, souvenez-vous, locaux de prévention et de proximité. Alors, ces trois programmes pluriannuels consistent en l'octroi de subventions au secteur associatif et aux Communes pour soutenir, comme je vous l'ai dit, leurs activités visant à l'accrochage scolaire. Dans le cadre du DAS, vous devez savoir que le budget disponible pour le triennat 2021 août 2024 pour l'ensemble des projets pour les 19 communes de Bruxelles est de 6.989.593 euros. C'est le service école de perspective.brussels qui a été chargé de la sélection des projets. La sélection porte sur les engagements des écoles, l'évaluation des activités précédentes, la qualité du dossier de candidature. Pour notre commune, vous devez savoir que 41 établissements scolaires ont reçu une subvention pour avoir introduit un projet auprès de perspective.brussels. Le montant des subventions pour les écoles de Molenbeek s'élève à 1.889.867 euros. Alors pour ceux qui le souhaitent ou peut-être que vous le savez déjà, la liste des projets subventionnés est reprise dans l'arrêté du gouvernement du 9/12/2021 qui se trouve dans les annexes.

La commune de Molenbeek reçoit la plus grande subvention, mais cela s'explique par le fait que l'association Abrusco, qui est en charge de la totalité des projets pour les écoles secondaires néerlandophones, est située sur la commune de Molenbeek. Elle introduit donc l'appel à projets pour l'ensemble de son action sur les écoles secondaires néerlandophones via notre commune. Le subside obtenu par Abrusco est de 840.000 euros. Il faut aussi savoir que les écoles ayant bénéficié de subventions dans le cadre du précédent programme reçoivent également une subvention dans le cadre du nouveau programme. Alors certains établissements scolaires ont reçu pour la première fois une subvention. Il s'agit de Saint-Charles, de la Plume et d'Eugeen Laermans.

Alors, la coordination locale, c'est important, est assurée par l'ASBL Move. Cette coordination assure un accompagnement pédagogique, administratif et financier pour l'ensemble des écoles et intervenants, la coordination locale participe également aux différentes évaluations de projets en parfaite collaboration avec perspective.brussels. Il est important de rappeler que tant le collège que la coordination locale n'interviennent pas dans le choix des projets ni dans les montants qui sont alloués. Il s'agit donc d'une décision de la Région et uniquement de la Région. Certaines écoles communales, maternelles, écoles 12 et l'école 15 avaient également répondu à l'appel du projet. Mais perspective.brussels a priorisé des élèves de primaire et du secondaire.

Pour terminer, je vous dirais que la subvention DAS 2018 - 2021 a été utilisée à près de nonante neuf pour cent alors par les écoles. C'est très important que vous le sachiez parce que nonante neuf pourcents dans les conditions de COVID que nous avons connues, cela signifie que l'équipe qui s'en est occupée, et particulièrement Véronique Van Bambeek que je voudrais remercier ici, qui est la coordinatrice DAS, a fait un travail tout à fait remarquable et je profite aussi pour remercier monsieur Benabid qui est directeur des services de deuxième ligne et bien sûr, monsieur De Noël, qui est le directeur général. Je vous ai fait un résumé de la convention et je reste bien sûr à votre écoute si vous avez des questions.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, madame l'échevine. Alors Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente. Je vais évidemment d'abord saluer le soutien qui est apporté à nos enfants et à nos jeunes dans le cadre de leur scolarité et je vais axer mon intervention principalement sur le DAS, le dispositif d'accrochage scolaire est un dispositif essentiel et vous l'avez dit, Mme l'échevine, cette période que nous venons tout doucement de passer, j'espère qu'elle sera derrière nous avec la pandémie, avec toutes les conséquences

que ça a eu sur le cursus scolaire de tous nos enfants. On voit bien et toutes les études, que ce soit celles qui sont faites par les spécialistes de l'enseignement, mais aussi les témoignages des parents, ont eu des conséquences relativement graves et ont provoqué un retard d'apprentissage chez nos enfants et donc le DAS a une utilité certaine. Et donc, je vous salue et je salue votre travail par rapport à ça. Et alors, j'ai pour la première fois entendu que celui-ci est élargi à d'autres associations, mais aussi à des écoles du secteur du réseau libre, ce qui est vraiment une très bonne chose parce que jusqu'à présent, malheureusement, le réseau libre était le parent pauvre de toutes ces aides publiques, des aides communales ou des aides régionales, voire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est une très bonne chose. Je vous invite à continuer à être attentive à ce genre de projets qui, je pense, devrait être une priorité pour nos enfants, plus particulièrement dans le cadre de la crise pandémique que nous connaissons aujourd'hui. Merci en tout cas à vous pour le travail que vous faites.

Mme la Présidente :

Alors, monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la présidente, Mme Garcia, je me réjouis effectivement de ce budget et de cette participation au niveau de notre commune pour toutes les écoles qui sont concernées et effectivement, ayant déjà utilisé ce projet DAS par le passé, il y a plus de 20 ans, je trouve effectivement que ce dispositif est vraiment fantastique pour venir en aide aux enfants qui ont des lacunes. Alors, ce sera d'autant plus fantastique que, programmé entre 2021 et 2024, ce budget va permettre à pas mal d'enfants qui ont subi la crise et qui ont subi des retards, suite à cette crise que nous avons, nous venons de passer et espérons qu'elle sera derrière nous, mais vont pouvoir bénéficier d'aides très importantes pour pouvoir retrouver le niveau adéquat et suivre leurs cours avec le moins de problèmes. Donc, je me réjouis de tout ce travail qui est fait par vos équipes et par les équipes autour de ces dispositifs et je vous en remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Milis!

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 30 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 30 positieve stemmen, 1 onthouding.

**20. Jeunesse - Octroi de subsides aux organismes - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.
Jeugdendienst - Toekenning van subsidies aan de organismen - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

Mme la Présidente :

On continue. Allez-y, madame Garcia.

Mme l'échevine Garcia :

Allez-y! Oui, merci madame la présidente. Alors, il s'agit ici d'une information relative à l'octroi de subsides, comme vous l'avez dit, de la jeunesse, du Service de la jeunesse. Il s'agit de subsides ponctuels qui ont été octroyés à toutes les associations, toutes les ASBL qui en ont fait la demande. Donc, je pense que vous avez devant vous toutes les associations. Il y en a 24 qui ont bénéficié du subside en question et le montant du subside par ASBL, par

association a été de 908,33 euros. Donc, on a souhaité, le service jeunesse et moi-même, on a souhaité ne pas faire de différence entre les associations qui demandaient un subside et nous avons partagé le montant que nous avons entre le nombre d'ASBL qui nous ont fait une demande de subsides ponctuels. Voilà, je suis à votre écoute si vous avez des questions.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Mme l'échevine Ouberri :

Mme la présidence, je sais que je sais que c'est une communication s'agissant des petits montants de moins de 1.500 euros, sachant que l'ABEF a reçu ce petit subside, c'est une communication, il n'y a pas de vote, qu'est-ce qu'il en est pour moi dans ce cas-là?

Mme la Présidente :

Je me tourne vers Mme Albrecht, mais je pense que dans la mesure où c'est une communication, il n'y a rien de particulier à faire.

Mme la Secrétaire f.f. :

Je conforme à vos paroles, madame la bourgmestre.

Mme l'échevine Garcia :

Non, mais je tiens quand même à préciser que lorsque ceci est passé en collège, vous n'étiez pas présente, Madame Ouberri.

Le Conseil est informé.

De Raad wordt geïnformeerd.

21. Affaires juridiques - COVID-19 - Confirmation de l'ordonnance de police concernant la tenue des séances du Conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs communaux, du Conseil de police, du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS de Molenbeek-Saint- Jean. (Ajouté en séance)

Juridische zaken - COVID-19 - Bevestiging van de politieverordening betreffende het houden van de zittingen van de Gemeenteraad, de commissies en de adviesraden, de politieraad, de Raad voor maatschappelijk Welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek. (Toegevoegd tijdens de zitting)

Mme la Présidente :

Très bien, merci. Alors on continue. Alors, nous abordons les deux points introduits en urgence avant de s'attaquer à la motion. Très simplement, la modification proposée, c'est de repasser en mixte pour les conseils qui auront lieu en mars, puisque je pense que nous aboutirons avec un conseil exceptionnel budget début mars et puis nous aurons le conseil classique fin mars. Ensuite, en fonction de la situation sanitaire, évidemment, on serait amené potentiellement à encore revoir. Mais ceci nous autorise simplement à sortir de la vidéoconférence plutôt que ce qui avait été prévu dans la dernière ordonnance de police. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite intervenir?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**22. Affaires juridiques - Confirmation de l'ordonnance de police concernant l'interdiction d'utiliser les installations sportives sur la Place de la Duchesse de Brabant. (Ajouté en séance)
Juridische zaken - Bevestiging van de Politieverordening betreffende het verbod om de sportieve installaties op het Hertogin van Brabantplein te gebruiken. (Toegevoegd tijdens de zitting)**

Mme la Présidente :

OK, alors ensuite, je sais que là, il y avait au moins un intervenant. Donc je répète le contexte de l'ordonnance que j'ai prise pour la Place de la Duchesse. Malheureusement, nous avons eu un incident l'année passée qui avait fait en sorte que toute une série de choses soient entreprises et le périmètre, soit enserré de barrières. Un nouvel incident avec un enfant blessé de manière quand même importante, d'après ce que j'en sais, est arrivé. Il m'a été rapporté par les services qu'ils n'étaient pas, ceux qui avaient enlevé les barrières qu'on avait mis, il y a des citoyens qui ont enlevé des barrières. On a remis des barrières et cette fois ci, on a en plus pratiqué l'ordonnance de police pour manifester l'importance de l'interdiction de l'accès. Donc, aujourd'hui, il y a une double rangée de barrières et des barrières beaucoup plus solides que ce qui avait été mis au départ. Et il y a l'ordonnance de police qui interdit jusqu'à nouvel ordre l'utilisation des installations sportives. Puisque nous allons devoir accélérer les travaux. Des travaux étaient prévus pour des remplacements et des aménagements et éventuellement en fonction de ce qui est arrivé cette fois ci, peut-être que nous considérons aussi qu'il faut en fait enlever une machine. Cela va dépendre de la suite de l'exploration qui est faite de ce qui est arrivé à ce jeune garçon au début de cette semaine. Voilà donc, j'ai M. El Khannouss qui est inscrit.

M. El Khannouss :

Je pense avoir déjà posé la question en début de séance, donc je suis extrêmement inquiet parce que ce n'est pas le premier accident qui se déroule sur la Place de la Duchesse. Ici, je pense que se contenter de barrières, c'est totalement insuffisant. Je pense que si le danger est confirmé, il faut donner l'ordre qu'on retire les engins dangereux, primo. Secondo, la deuxième, la deuxième intervention, c'était la question que j'ai posée, c'était de savoir, avec votre réponse approximative, je pense que je n'ai pas plus d'informations que ça, est-ce qu'il y a eu un accompagnement de l'enfant? J'ai eu le papa récemment, il est encore hospitalisé pour la blessure grave. Je rappelle qu'il y a eu un doigt qui a été arraché. Ce n'est pas une petite blessure, c'est relativement grave. Est-ce que la commune, avec éventuellement le service d'aide aux victimes, a demandé de s'occuper du suivi pour voir ce qu'il en est? Et alors, évidemment, les informer. Parce qu'apparemment, le papa est quelqu'un qui n'est pas très au courant des règles en matière d'assurance, etc. Est-ce que l'on ne pourra pas leur apporter une aide en matière d'information et d'accompagnement par rapport à ce grave accident? Merci pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vous prenez les dispositions, qu'il faut, donc évidemment vous évaluez la nécessité ou pas d'enlever les engins. Mais je pense aussi que le fait d'avoir mis des barrières qui ont été retirées, elles pourraient encore être retirées. Je pense qu'il faut les attacher ou les fixer plus solidement, mais en tout cas, y apposer des panneaux d'information. Par exemple, l'ordonnance de police il ne faut pas simplement l'afficher. Mais je préconise qu'on place aussi une affiche avec lecture facile et aisée, peut-être même des pictogrammes, parce tout le monde ne sait pas lire l'ordonnance de police de la même façon, je pense que ce serait important, comme ça, les gens en prennent vraiment conscience qu'il y a vraiment un danger parce que le risque, c'est qu'on va retirer la barrière.

Mme la Présidente :

Oui, mais tout ce que vous dites là a été fait en réalité. Donc, je vais expliquer ce qui s'est passé. J'ai été tenue au courant de l'accident dès le lendemain. C'est un accident qui a eu lieu avec un enfant de 6e primaire en fin de journée après les cours. Et dès le matin suivant, la direction m'ayant prévenue, j'ai pris contact avec le papa, qui n'a pas facile dans la situation, c'est très clair, j'ai compris ça et j'ai ensuite pu contacter la maman. Et ces personnes sont aujourd'hui suivies par le service d'aide aux victimes. Donc, il y a déjà eu deux contacts avec le service d'aide aux victimes. Ils sont pris en charge et c'est évidemment très, très important.

Alors, double rangée de barrières, et elles sont surmontées effectivement de pictogrammes et de l'ordonnance de police, les deux sont là. Alors, les barrières sont-elles insuffisantes? Permettez-moi de penser qu'aujourd'hui, c'est ce que nous devons faire. Car le cas échéant, s'il devait y avoir une démarche plus judiciaire, ce qui est éventuellement possible, nous ne pouvons pas nous imaginer enlever ces engins de manière intempestive d'autant, je dois vous rappeler que cette place est une place régionale et donc, autant je suis responsable de la sécurité, autant enlever des pièces comme ça, qui serait éventuellement requises pour une enquête et qui, qui plus est, ne nous appartiennent pas, est assez problématique. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes orientés dans un premier temps vers les barrières. Évidemment, cette situation ne sera pas la situation définitive et très rapidement, nous serons amenés à donner une suite à ce qui s'est passé là. Je dois préciser que le petit garçon va bien aujourd'hui et par contre, que je n'ai pas d'information sur ce que son opération a réussi ou pas. Il a été opéré et sera revu par les chirurgiens, mais nous espérons évidemment. Et si des personnes qui sont proches de cette famille ou cette famille nous regardent, nous espérons évidemment que cet enfant va aller bien et nous sommes de tout cœur avec ces personnes. Voilà. Bien.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

Rachid Ben Salah quitte la séance / verlaat de zitting.

23. Motion concernant l'opposition de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au placement de caméras de type ANPR (Automatic Number Plate Recognition - caméra équipée d'un système de reconnaissance automatique des plaques minéralogiques) sur le territoire de la commune de Dilbeek avec nuisances pour les rues molenbeekoises : Paloke, Sleutelplas, Moortebeek, Kasterlinden, de la Sérénade, de la Sonatine, du Caprice, du Madrigal, de l'Oiselet, Ferdinand Elbers, de la Vieillesse Heureuse, Charles de Gronckel. (Complémentaire)

Motie met betrekking tot het bezwaar van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek ten aanzien van het aanbrengen van ANPR camera's (Automatic Number Plate Recognition - camera's uitgerust met een systeem voor automatische nummerplaatherkenning) op het grondgebied van de gemeente Dilbeek met daarbij hinder voor de volgende Molenbeekse straten : Palokestraat, Sleutelplasstraat, Moortebeekstraat, Kasterlindenstraat, Serenadestraat, Sonatinestraat, Grilstraat, Madrigalstraat, Nestelingstraat, Ferdinand Elbers, Gelukkkige Grijsheidstraat, Charles de Gronckel. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors on s'engage maintenant dans un point important pour la commune. Je dis en tout petit mot avant que l'échevin prenne la parole. C'est un point de mobilité qui nous préoccupe déjà depuis plusieurs semaines, pour lequel l'échevin a déjà fait beaucoup de démarches et pour lequel nous souhaitons un soutien du conseil communal pour la suite. Ce point. Consiste en la contestation d'un nouveau règlement pris par la commune de Dilbeek, notre commune voisine, qui a fermé plusieurs de ses rues à nos citoyens à des heures de pointe le matin et le soir, avec une manière assez nouvelle de faire qui est le fait que à ces heures-là, si nos citoyens se rendent sur le territoire de ces rues, leur plaque minéralogique est reconnue et une amende leur est envoyée. C'est un règlement d'un nouveau genre. Il existe déjà à Bruxelles, à un endroit, je pense, mais cet endroit est petit et a des caractéristiques tout à fait particulières. Ici, le choix de Dilbeek enferme certains de nos habitants chez eux, pour ainsi dire par l'amende. Et ce règlement nous pose vraiment énormément problème. Donc voilà, je laisse l'échevin vous faire la proposition et je vous laisse débattre sur ce sujet.

M. l'échevin Achaoui :

Merci madame la présidente. Merci pour les précisions apportées, mais je pense qu'il est également important de rappeler un peu l'historique de la situation. Il faut rappeler que la problématique de ce périmètre ne date pas d'aujourd'hui, elle date depuis un certain temps. On sait que Berchem, c'était en 2019 - 2020. L'idée était venue de vouloir mettre Kasterlinden à sens unique, et ce, afin de réduire le trafic de transit, depuis la sortie et vers la sortie du ring numéro 12, la sortie 12, Berchem avait initié cette demande. En octobre 2020, la circulation, suite à notre contestation et autres, nous avons redemandé de reconsidérer les choses et de remettre le double sens de la rue Kasterlinden. Mais Berchem a effectué un test à sens unique, ce qui a suscité évidemment beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes de la part de Dilbeek. En été 2021, différentes adaptations ont été effectuées sur le terrain et Dilbeek, informe Berchem et Molenbeek qu'ils ont l'intention de lutter contre le trafic de transit à l'aide de caméras. Et alors, c'est en octobre 2021 que Dilbeek est venu avec ce projet que madame la bourgmestre vous a expliqué. Bien évidemment, depuis octobre 2021, nous avons rencontré la commune pour essayer de comprendre la mise en œuvre de cet outil qui est pour nous discriminatoire et pénalisant pour nos habitants. Dilbeek a entre-temps fait savoir qu'elle ne souhaitait pas étendre la zone de dérogation que nous avons proposée et que la décision définitive serait débattue lors de la prochaine rencontre qui se déroulera le 18 mars prochain pour évaluation. Le dispositif, qui est actuellement en phase test jusqu'au 21 mars, Dilbeek, nous assure que les caméras ne verbaliseront pas avant cette date et que cela pose un gros problème parce que nous trouvons évidemment cette mesure discriminatoire. Et nous avons bien évidemment discuté au collègue et l'idée d'une motion et de partager avec vous cette

inquiétude nous semblait légitime. Et d'où la motion qui nous est proposée aujourd'hui, c'est à dire que le conseil communal de la commune, je vous invite à vous joindre à cette motion afin de demander à la commune de Dilbeek, soit de retirer son projet, à condition, évidemment, que si elle n'accepte pas d'accepter les différentes dérogations pour un certain nombre de rues et les rues sont listées dans la motion, une douzaine de rues qui s'inscrivent totalement dans le périmètre, qui sont concernées par cette mesure. Et donc, l'idée, c'est de pouvoir justement étendre ces dérogations à toute ces rues parce qu'il y a eu quand même beaucoup d'inquiétudes de la part de nombreux habitants et donc au collègue des bourgmestre et échevins, de mandater en fait l'échevin de la mobilité que je suis de pouvoir, essayer à nouveau de développer un projet alternatif pour poursuivre et d'obtenir gain de cause par rapport à cette dérogation et, le cas échéant, demander à la Région d'intervenir pour essayer d'apaiser les choses et de trouver une solution durable à cette situation. Je ne vais pas vous lire, évidemment, toute la motion qui prend en compte tous les considérants, mais le but ici, c'est de pouvoir se joindre à cette motion 1 pour demander à Dilbeek d'accepter, les différentes dérogations pour les rues citées, elles sont importantes et cruciales pour nos habitants. Sinon, nous demandons le retrait de cette mesure qui, à juste titre, nous semble discriminatoire à plusieurs niveaux. Voilà en grandes lignes, je suis évidemment à l'écoute de toutes les propositions.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Achaoui! Alors, monsieur Ikazban,

M. Ikazban :

Merci madame la bourgmestre, merci monsieur l'échevin. D'abord, je voudrais d'abord vous remercier, partager cette inquiétude avec nous, avec le conseil communal. Je pense qu'on partage tous les mêmes inquiétudes par rapport au constat que vous dressez. Mais j'avoue que je suis un peu dubitatif. Alors dubitatif, pourquoi, d'abord, je soutiendrai la motion. Évidemment, je suppose que vous l'avez bien réfléchi, vous l'avez bien structurée et vous savez ce que vous faites. Moi, je me pose la question de la légalité d'une telle décision, comme ça, qu'une commune peut mettre des amendes à un véhicule qui circule dans une voirie. Euh, franchement, alors qu'on paye déjà, les automobilistes paient déjà une taxe de roulage. J'ai l'impression qu'il y a là un problème de légalité. Deuxième remarque, c'est que je m'adresse aussi à la bourgmestre parce qu'on a connu ça au Parlement, elle et moi. Mais on a déjà connu des situations où on a déclenché des conflits d'intérêts quand il y avait une loi qui était votée dans un autre Parlement. Ça a été le cas à Bruxelles. Ça a été le cas au parlement francophone bruxellois. On en a parlé encore récemment à la bourgmestre, mais je me demande s'il existe ce type de dispositif entre les communes belges. Quand une commune décide une mesure qui a des conséquences sur une commune voisine ou une autre commune, je ne sais pas s'il existe le même dispositif de conflit d'intérêts ou est-ce qu'il faut s'adresser à la tutelle, à notre tutelle régionale qui peut déclencher quelque chose vis à vis de la tutelle régionale de la commune dont il est question? Ou c'est le Conseil d'Etat? Parce que si c'est le Conseil d'Etat, il faut peut-être le prévoir dans la motion. Mais moi, je trouve ça vraiment scandaleux. Et je vous dis et je vous dis même que je trouve même que vous êtes encore, vous laissez encore la porte ouverte à la discussion parce que même dans votre premier point, quand vous demandez donc à la commune de Dilbeek de retirer son projet d'implanter des caméras, à défaut de prévoir une dérogation, mais j'ai envie de dire même s'ils prévoient une dérogation, ça reste quelque chose qui, pour moi, est illégal. Ce n'est pas possible, sauf si on peut me dire, mais je ne savais pas qu'il y avait un autre cas alors qu'il y avait un autre cas à Bruxelles. Je ne le connaissais pas et à tout le moins, je me demande dans quelle mesure il ne faudrait pas demander à la ministre de la Mobilité régionale d'intervenir parce que je pense qu'on va créer, on risque de créer un dangereux précédent parce que là, on parle de sortie du ring des projets d'avenir. Molenbeek risque d'être impacté, mais pas uniquement. Donc, moi, je soutiens pleinement la motion, évidemment, tellement vos inquiétudes. Mais il me semble

que je n'ai pas vraiment la réponse. Je n'ai pas encore le temps vraiment de bien consulter et de bien me renseigner, mais qu'il y a un problème de légalité, à mon avis, et un grave problème de conflit d'intérêts. Et si Dilbeek a envie d'utiliser des caméras, mais qui les utilisent aussi pour tous les toutes les poubelles de Dilbeek qu'on vient jeter sur le territoire de la commune de Molenbeek. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban. Alors Mr. El Khannouss et puis Mr Ben Salah.

M. El Khannouss :

Merci, merci madame la Présidente. Même si comparaison n'est pas raison, cette affaire, non seulement je la trouve extrêmement grave. Il est vrai que ces nœuds d'artères limitrophes entre Berchem, Molenbeek et Dilbeek, ont toujours suscité des crispations. Moi, j'ai connu ça pendant de très nombreuses années, mais chaque fois qu'une décision avait été prise par Dilbeek de changer un sens d'une rue et ça avait un impact au niveau du déplacement du flux des véhicules. Et ce n'est pas nouveau, mais la méthode aujourd'hui utilisée par Dilbeek, cette espèce d'ukase qui est imposé aux habitants de la commune de Molenbeek en mettant en place un système, moi, j'en suis profondément convaincu qu'il est illégal, et je rejoins mon collègue qui s'est exprimé avant moi, imposer comme ça une véritable politique de discrimination en taxant, en imposant des amendes aux personnes qui franchiraient ou qui se retrouveraient dans ses artères est totalement discriminatoire et inopportun. Ça créerait un précédent relativement grave. Ça provoquerait même, je pense, un problème communautaire. Je vois là une énième agression d'une certaine Flandre et il se fait que ce n'est pas anodin. La Région flamande est dirigée par des ultra nationalistes de la NV-A et moi, je vois à travers cette initiative un moyen, je dirais, de donner des coups de boutoir à Bruxelles une fois de plus. Ce n'est pas un membre de DEFI qui s'exprime. C'est quelqu'un qui est très inquiet, très inquiet par ce genre de méthode. Alors comparaison n'est pas raison, mais ça fait un peu penser à ce qui se passe aujourd'hui avec la Russie, qui prend des initiatives et qui veut imposer aux Bruxellois certaines choses. Ici, qu'est-ce que nous on fait, on les menace, de leur interdire de venir manger du caviar dans un des 27 pays européens alors qu'ils sont dans une logique d'imposer des règles relativement, je dirais, dures pour un certain nombre de Molenbeekois et donc moi je suis du même avis que certains. Je pense qu'il va falloir réagir avec fermeté. Cette mesure, je suis quasi certain, est illégale. Il ne faut pas la comparer, la comparer à la situation bruxelloise. Madame la présidente vous faites allusion à la chaussée d'Ixelles où, effectivement, il y a une caméra intelligente, mais qui, en journée, rend cette artère piétonnière et qui interdit le passage des véhicules. Ça n'a absolument rien à voir. Ici, nous avons une situation où les responsables de la commune de Dilbeek veulent limiter la circulation chez eux d'une manière unilatérale, alors que si c'étaient des personnes sages, ils auraient imaginé un groupe de travail conjoint regroupant les responsables de la mobilité des trois communes limitrophes et de trouver une solution qui agrée tout le monde et qui tient compte des intérêts des uns et des autres. Ici, ils ont choisi d'imposer des mesures coercitives par rapport à nos concitoyens et c'est évidemment inacceptable. Et donc, on doit pouvoir non seulement montrer beaucoup de fermeté en tant que commune, mais aussi demander à nos représentants et madame la présidente dont la formation politique dirige la Région bruxelloise. Il faut à ce moment-là une réaction aussi forte parce que ce précédent qui est créé aujourd'hui, s'il devait arriver à terme, nous attirerait vers un terrain judiciaire, mais aussi pourrait donner des idées ou des mauvaises idées à d'autres communes périphériques en Flandre qui pourraient s'imaginer pouvoir comme ça un peu plus étrangler Bruxelles et étrangler les Bruxellois, ce qui est évidemment inadmissible. Bien évidemment, mon groupe va soutenir cette motion, mais j'aurais aimé qu'on y ajoute quelques considérants et je pense ici à ce qui était proposé par mon collègue le recours, la menace du recours devant le Conseil d'Etat et alors demander à la Région bruxelloise de prendre une position ferme par rapport à cette première, je dirais historique, de vouloir créer une politique discriminatoire de taxation

par rapport à des usagers de la route qui habitent dans un quartier qui est à cheval entre la Flandre et Bruxelles. Merci de votre écoute.

M. Ben Salah :

Merci madame la présidente, et bien évidemment, je suis tout comme vous et comme vous le savez, puisque je vous ai envoyé une interpellation assez rapide sur le sujet et sur tout un tas de questions que je me posais à savoir si on avait établi un contact avec Bruxelles-Mobilité, l'administration régionale qui s'occupe de la mobilité dans notre région, ainsi que l'organisme qui s'occupait également de la mobilité en Flandre. Parce qu'aujourd'hui, pour que les gens, pendant les heures de pointes de 6h30 à 9h30 et 15h30 à 19 heures quasi toute la journée, c'est une amende de 58 euros pour tout citoyen qui passerait ces heures-là, ce qui est véritablement scandaleux. Et donc le positionnement doit être clair, quitte à devoir apporter un

certain nombre de lumières également à nos voisins de Dilbeek. Car par-dessus le marché, évidemment, c'est une commune avec son autonomie. Mais c'est aussi une région différente qui est à notre frontière. Donc leur apporter le nombre de navetteurs venant de leur commune qui traversent la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Ça pourrait étayer peut-être une et permettre peut-être de dissuader ce type de pratique, car il pourrait y avoir, on va dire, une mesure coercitive qui fera gronder ses citoyens. D'une manière assez claire, il est nécessaire de communiquer rapidement avec les autorités en question et les autorités supérieures par la même occasion et de pouvoir apporter une solution assez rapide. Et pour cela, et je pense que comme mes collègues l'ont dit précédemment, une réponse juridique le plus rapidement possible serait éventuellement une réponse adéquate, quitte à devoir d'une certaine manière, engager un service ou un service d'étude qui permette de pouvoir dégager des solutions, en collaboration évidemment avec la commune voisine. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci madame la présidente, mais j'ai l'impression que c'est un peu la réponse du berger à la bergère parce que finalement, même au sein de ce conseil, on a expliqué qu'on n'avait pas envie d'avoir du trafic qui viendrait de l'extérieur. On veut garder les places pour les Molenbeekois. C'est bien gentil. Mais à partir du moment où toute la politique de la Région bruxelloise a finalement été une politique de fermeture, de bloquer les rues, d'interdire le centre-ville, etc. On en a d'ailleurs parlé de fermer la chaussée de Gand le samedi et on avait déjà pensé à la mettre en sens unique pour empêcher le flux. Et à partir du moment où on bloque un pont et il n'y en a pas tellement pour aller dans le centre-ville, on a des gens qui sont enquinés. Je suis d'accord avec votre motion, mais ici ils nous renvoient l'ascenseur. Faudrait peut-être pas pleurer. Faudrait peut-être essayer d'avoir des discussions aussi plus ouvertes sur les navetteurs. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Madame Evraud, Mijnheer Mutambayi.

M. Mutambayi :

Ik heb een paar vragen, het u contact genomen met de lokale besturen, met de collega's van Dilbeek ? Zijn er compromis gesloten ?

Mme la Présidente :

Heel erg bedankt.

Monsieur Milis.

M. Milis :

Merci ma présidente. Mais bien entendu que nous allons soutenir cette motion parce que quand on voit la position de la commune de Dilbeek qui est totalement discriminatoire vis à vis de nos concitoyens, elle est d'autant plus loufoque que certains concitoyens habitent sur des rues qui sont sur les deux communes et qui vont être séquestrés chez eux pendant tout un temps, ne pourront pas partir pendant les heures de pointe, sans quoi ils se verront affublés d'une amende. Alors, comment vont-ils être prévenus aussi? Les automobilistes qui passeront par ces rues, ils vont mettre des grands panneaux pour afficher en disant attention, vous êtes filmés et donc vous aurez une amende si vous êtes par ce coin-là. Et quid de la légalité? Or, si on revient par le passé, comme l'a dit Mr. Achaoui, Berchem a commencé par déjà mettre des rues en sens unique et ça avait déjà été émis en conseil communal que ce problème de sens unique pour tester la mobilité allait être un problème. Et voilà, le problème grandit puisque maintenant, c'est Dilbeek qui décide de carrément d'interdire le passage sur sa commune. Et donc, ça va être un gros problème. Or, certaines artères sur deux voies, comment dire des Molenbeekois qui ne pourront plus bouger de chez eux, ben oui, il va falloir effectivement intervenir. Je pense que je rejoins mes collègues en disant il faudra peut-être aller en Conseil d'État. Il faut, parce qu'apparemment, parlementer ne fonctionne pas. Je pense que les collègues l'ont déjà fait et ont déjà essayé encore et essayeront encore. Mais la voie de la discussion semble bien fermée. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Milis.

Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Ici, je voulais préciser que depuis le 21 février, c'est déjà d'application et ici, le bourgmestre de Berchem a aussi lancé une pétition. Il y a déjà 2.000 signatures de riverains de Berchem. Moi-même, parfois, j'emprunte aussi ces rues. Je trouve ça vraiment inadmissible pour les Molenbeekois qui habitent tout près et pour pas faire certains détours pour arriver à Molenbeek. Et donc, moi, je trouve que ce serait bien de contacter la bourgmestre de Berchem qui actuellement récolte des signatures pour les riverains berchemois. Et donc nous, comme on est à côté, ce serait bien de se joindre avec. Comme ça, on est plus fort. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Bouazzati. Effectivement, j'ai déjà eu l'occasion de discuter de ce point avec le bourgmestre de Berchem, alors Mr. De Block.

M. De Block :

Je pense qu'il faut aussi considérer la possibilité de soutenir des Molenbeekois dans des démarches juridiques, pas seulement en tant que commune, mais aussi pour soutenir explicitement les citoyens. Voilà, je trouve que la solution que Dilbeek choisit, c'est un petit peu malheureusement, la solution que les différentes communes et parfois les régions s'envoient, au lieu de défricher collectivement à une solution qui peut satisfaire tout le monde.

Donc on soutiendra. Mais je pense que la commune doit aussi permettre de soutenir des citoyens qui font des démarches juridiques.

Mme la Présidente :

Merci Mr. De Block, Mr. Sumlu.

M. Sumlu :

Je ne veux pas faire long, je crois qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites et je partage en grande partie les réflexions et dans la motion que vous proposez, il y a aussi effectivement essayer de passer en contact avec la commune de Dilbeek pour poursuivre l'objectif de maîtriser le trafic de transit. Et surtout, il y a aussi en troisième lieu, de proposer aussi de continuer à développer une mobilité apaisée et de fournir le plus largement auprès de tous. Donc, effectivement, nous soutenons et nous voterons positivement pour la proposition de motion. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Je parle de la légalité, alors on a eu une réunion ensemble, l'échevin Achaoui et moi-même et effectivement, sur la question de la légalité, on se l'est posée également et on a déjà demandé un avis juridique. Donc on va recevoir un avis juridique sur cette question. Pour moi, on est au confluent du droit administratif et de la Constitution. Effectivement, avec une question de conflit d'intérêts potentiels, je ne pense pas, moi, a priori, de ce que je sais, du droit que le Conseil d'État soit la bonne entité pour juger. Mais je pense qu'on aura un éclairage avec, avec ce conseil juridique, avec cette note juridique.

Par rapport à l'ampleur que pourrait prendre par la suite cette situation, qui est une situation tout à fait dommageable pour des citoyens bruxellois enfermés dans Bruxelles par une logique financière d'amendes flamandes, j'ai cherché à entrer en contact aujourd'hui avec le Ministre-Président. Je n'ai pas encore réussi, mais c'est tout à fait clair pour moi qu'effectivement, c'est une problématique qui doit remonter à la Région et pour laquelle la Région doit prendre attitude également. C'est une situation grave, pénible. J'espère de tout cœur qu'avec le mandat que le conseil donne à Mr. Achaoui, on puisse trouver encore une solution qui est une solution qui, effectivement, amène à un apaisement et pas à une escalade entre les deux communes. Mr. Achaoui, vous avez la parole.

M. Achaoui :

Oui, merci madame la présidente. En effet, juste une petite précision. Effectivement, la période de test a démarré le 21 février, elle durera un mois, donc le 21 mars plus précisément, et nous avons une réunion prévue justement pour évaluer cette période de test. Avec pour objectif, avec évidemment la fermeté de pouvoir obtenir gain de cause par rapport à nos demandes, etc. Etc. Pour l'aspect légal. Madame la présidente vous a expliqué.

Mijnheer Mutambayi, we hebben verschillende contacten met Dilbeek genomen en verleden week nog een paar e-mails gestuurd om onze posities te bevestigen. Volgende week verwacht ik een antwoord van de schepen van mobiliteit. Volgende maand hebben we een nieuwe vergadering om alle dingen te evalueren met een concreet uitkomst van de problematiek.

Et voilà donc, bien évidemment, on vous remercie du soutien que vous apportez à cette motion qui est importante et vous l'avez tous partagée et comprise. Nous allons bien évidemment défendre les intérêts de Molenbeekois et ensemble avec Berchem, parce que ça a été également suggéré et nous allons nous joindre effectivement avec Berchem parce que nous allons dans le même sens, même si effectivement, il faut le rappeler, Berchem a suscité

beaucoup d'interrogations et de mécontentements de la part de Dilbeek. Et donc, Molenbeek est assise entre deux chaises. Je pense que tout dépendra de la situation qui sortira après, après l'évaluation. Mais vous avez tout à fait raison. Il faut préparer déjà une sortie et étudier les aspects légaux de la mesure. Voilà, j'ai dit Madame la présidente.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Je voudrais quand même un vote formel, j'ai entendu le, l'affirmation de tous. Je voudrais un vote formel sur la motion pour envoyer notre échevin avec une motion tout à fait solide.

Le point est rejeté.

30 votants : 29 votes positifs, 1 abstention.

Het punt wordt verworpen.

30 stemmers : 29 positieve stemmen, 1 onthouding.

24. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la situation de la mobilité douce sur le quai des Charbonnages. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Sumlu, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de situatie van de zachte mobiliteit op de Koolmijnenkaai. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors ensuite, on va chez Mr. Sumlu pour son interpellation sur la situation de la mobilité douce sur le quai des Charbonnages.

M. Sumlu :

Le quai des charbonnages est fréquenté de manière significative autant par des cyclistes que par des piétons. De nombreux molenbekois.es, depuis la crise Covid, ont repris goût à se déplacer de manière douce. C'est le cas également de nombreux bruxellois.es qui utilisent cet axe pour se rendre sur leurs lieux de travail ou pour rejoindre le centre-ville depuis leurs domiciles. Cette situation permet aussi de mettre en valeur l'attrait de notre commune avec ses boulangeries, ses cafés et ses nombreux commerces.

Bien que cette situation soit avantageuse pour Molenbeek, elle l'est moins au niveau de la mobilité. La fréquentation du quai des charbonnages par les cyclistes et piétons est parfois plus importante que le nombre d'automobilistes traversant cette voirie (par exemple, durant l'année 2021, plus d'un million de cyclistes ont utilisé la piste cyclable de cet axe). Il survient aussi des accidents impliquant les différents usagers.

La Région Bruxelloise, par le biais de sa ministre de Mobilité Elke Van den Brandt, a déjà fait une proposition pour faciliter et sécuriser la circulation des nombreux cyclistes et des familles. Pour rappel, cette proposition portait sur la piétonisation de cette voirie de manière temporaire. La commune de Molenbeek a décidé de ne pas donner de suite à ces dernières.

Dans quelques semaines, les beaux jours seront de retour et les restrictions liées à la crise Covid seront réduites. La fréquentation de cet axe au long du canal risque d'être encore importante. Pourriez-vous nous préciser les solutions que la commune pourrait mettre en place pour garantir la sécurité des utilisateurs de mobilité douce ?

En vous remerciant pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Merci Mr Sumlu, je donne la parole à Mr Ikazban.

M. Ikazban :

Mais merci Madame la Bourgmestre. Merci à M. Sumlu pour son interpellation. Je connais bien ce passage, je passe quasi tous les jours par là à vélo et je constate, comme il vient d'être expliqué, à la fois que cette axe est fort fréquenté par les cyclistes et également par les piétons. Et je pense qu'il y a surtout un problème de cohabitation et de conflit, dans le sens où les piétons ne se rendent pas toujours compte qu'il y a une piste cyclable, donc à la fois, ce trottoir est un trottoir partagé et je dois dire qu'il y a aussi des cyclistes qui ne font pas très attention aux piétons non plus. Il y a bien une marque, une couleur différente, légèrement différente du gris. Mais bon, ce n'est pas vraiment très net. Alors moi, je ne sais pas si je ne sais pas si la solution proposée, je pense que la ministre régionale doit proposer une solution. Je ne pense pas et je ne sais pas si la solution de piétonniser la voirie est une bonne idée. Parce qu'alors, vous allez priver toute cette partie de Molenbeek, en fait d'un axe traversant qui ne pénètre pas dans les quartiers densément peuplés, alors ce serait un peu ridicule contraire à ce qu'on essaie de faire, débarrasser les quartiers et les rues où les gens vivent et habitent par le trafic de transit. Si vous enlevez cette taxe qui finalement permet pour beaucoup de gens soit de rentrer dans Molenbeek ou soit de contourner une partie de Molenbeek.

Par contre, moi, je n'ai pas de solutions toutes faites, mais j'ai une réflexion quand je passe par là, je ne sais pas, peut-être que tu as peut-être la même impression, mais je suis toujours surpris parce que de l'autre côté, de l'autre côté du canal, l'autre rive, il y a un trottoir qui est énorme, il fait au moins deux fois, trois fois plus large que le trottoir qui est du côté de Molenbeek, et là, il n'y a pas vraiment de piste cyclable. Il n'y a pas vraiment d'espace aménagé pour ça et ce serait un peu difficile parce qu'alors, vous devez une fois basculer sur le trottoir, une fois sur le quai en bois. Et je me suis toujours dit, mais pourquoi ce qu'on n'avait pas aménagé là une piste cyclable digne de ce nom en gardant du côté de Molenbeek, cet espace qui est partagé où parfois, la cohabitation est difficile. Mais bon, chacun doit faire un effort et doit faire attention à la fois les piétons et les cyclistes. Mais je trouve que de l'autre côté, du côté boulevard Barthelemy, c'est comme ça. C'est boulevard Barthélémy qu'il y a un problème parce qu'il y a un espace qui est gigantesque, mais qui n'est pas utilisé. Et je pense que la plupart des cyclistes qui prennent ce bout, quai du charbonnage, souvent, ils tournent à gauche à la rue Dansaert à ou alors ils vont un peu plus loin vers la porte de Ninove. Et donc, c'est problématique parce que de l'autre côté, l'espace est beaucoup plus grand et beaucoup plus large. Voilà, c'est ce que je voulais dire et c'est ce qui m'a pris dans ce débat. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban, merci beaucoup, monsieur Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Que de sujets autour de la mobilité aujourd'hui, madame la présidente, je dirais Monsieur Sumlu, votre interpellation tombe à pic dans le sens où je voulais rappeler que nous avons lancé pas mal d'initiatives telles que le contrat local de mobilité, le PCM et donc le lancement de ce contrat local de mobilité est prévu ces prochaines semaines. De plus, ce contrat local de mobilité sera intégré totalement au PCM, qui est en cours de lancement également. Ceci nous permettra bien évidemment d'avoir une vision beaucoup plus globale pour l'ensemble de la commune. Dans Good Move et vous l'avez rappelé, le quai des Charbonnages est en auto-quartier, piéton plus et vélo plus. Au niveau des aménagements qui sont possibles et envisageables. Je pense qu'encore une fois, il faut appréhender le sujet

d'une manière globale. Il n'y a pas beaucoup de possibilités. Élargir le trottoir cyclo piéton, ça ne sera pas suffisant et en plus, on prendra du stationnement et surtout des zones de livraison nécessaires aux commerces. C'est important dans ce secteur-là. Que faire? Une rue cyclable, pourquoi pas. C'est sans doute une des solutions, mais il faudra alors des mesures d'apaisement du trafic. Nous avons réfléchi à toutes ces solutions pour en faire un espace partagé et ça nécessite un réaménagement complet et de mesures d'apaisement assez importantes.

Alors, comme je vous l'ai dit, il y a aussi la problématique qui se pose au niveau de la zone de stationnement pour les maraîchers, pour les marchés du jeudi et du dimanche. Il faudrait dans ce cas trouver un endroit pour ça. Mais il n'existe pas d'importantes alternatives à proximité pour déplacer cette zone vitale pour l'organisation des marchés. Donc, voilà deux visions qui sont possibles, mais des situations de fait propres au périmètre, propres à l'environnement, qui nous amènent à avoir une vision beaucoup plus globale de la chose. Nous avons réfléchi, il y a deux semaines de cela, madame la bourgmestre avait demandé justement de porter une réflexion globale sur ce qu'il y a, qu'est-ce qu'on pourrait imaginer d'une manière assez intéressante, avec une vision à long terme, mais qui puisse donner la possibilité aux différents acteurs de cohabiter ensemble. Donc, on est en mode de réflexion, mais comme je vous le dis, le CLM tombe à pic et le plan local de mobilité tombe également à pic. On viendra certainement avec des réflexions pour lesquelles on doit tenir compte des aspects de Good Move. Et donc, quand on dit auto quartier, piéton plus et vélo plus, c'est une prérogative puisque voilà, ce sont des voiries régionales. Et donc la Région va dans ce sens-là. Mais on doit trouver des solutions qui puissent satisfaire un ensemble d'acteurs qui sont prépondérants et plus importants pour notre commune, pour notre secteur économique en l'occurrence. Voilà.

Mais Monsieur Jamal Ikazban, vous avez tout à fait raison, il y a effectivement de plus en plus de conflits entre les différents utilisateurs. Je dirais piétons plus qu'on ne le croit avec les cyclistes, parce qu'encore une fois, je dirais que la vision et la politique cyclable n'a pas été construite de manière intelligente. On voit parfois des bouts de pistes cyclables qui ne sont pas terminés parce qu'encore une fois, on n'a pas fait les choses de manière globale, avec une vision panoramique de la situation et le plan local de la mobilité va pouvoir le permettre. Il y a beaucoup de cas à Molenbeek, où le cycliste, par exemple, se voit, je dirais terminer sa piste cyclable parce qu'il n'y a pas de continuité où doit traverser une rue pour pouvoir justement continuer son chemin. Et donc, tout cela va être étudié d'une manière assez globale, en espérant évidemment dégager des pistes de solution qui vont de toute façon ne pas satisfaire tout le monde, mais en tout cas apaiser certaines tensions.

M. Ben Salah :

Madame la présidente ?

Mme la Présidente :

Non Monsieur Ben Salah, vous n'étiez pas inscrit dans la discussion.

M. Ben Salah :

Non, ce n'est pas pour cette discussion. Je vous prie de m'excuser. J'ai eu un problème de connexion, j'ai eu un problème de connexion et je voulais vous informer que je soutenais la motion précédente.

Mme la Présidente :

Pas de problème, on l'inscrit.

Monsieur, vous avez la parole.

M. Sumlu :

Merci beaucoup. Effectivement, cet axe, monsieur Ikazban, vous empruntez aussi cette taxe assez régulièrement pour vous rendre au Parlement, je suppose, et que je prends également cette taxe à la fois en tant que cycliste, mais aussi en tant que piéton, parce que je ne fais pas tout le temps du vélo. C'est aussi agréable de pouvoir se marcher au long du canal. Et votre réflexion est bonne en disant pourquoi pas l'autre côté? Mais j'ai envie de dire peut-être que c'est l'attrait de Molenbeek qui fait qu'on n'a plus envie d'être du côté Molenbeek. En même temps, je regarde les deux axes. Il y a beaucoup plus de commerces, il y a beaucoup plus d'espaces agréables. Il y a beaucoup plus d'endroits, en tout cas, qui font qu'on a envie de traverser du côté de Molenbeek parce que de l'autre côté, il y a quand même deux grandes ou trois grands axes de circulation d'aller et retour, plus des lignes de tram. Donc, effectivement, en termes d'apaisement, je ne connais pas le nombre, mais en termes d'apaisement, je pense que du côté de Molenbeek, ça permet en tout cas à des familles, à des cyclistes, à des piétons de pouvoir se sentir en meilleure sécurité entre eux du côté molenbeekois. En plus, la plupart du temps, quand on circule, c'est aussi pour aller dans les boulangeries, dans les cafés. Il y a beaucoup plus de propositions, en tout cas du côté molenbeekois, donc je me réjouis. En tout cas, les gens restent du côté de Molenbeek.

D'un autre côté, j'entends bien effectivement qu'il y a un plan contrat de mobilité au niveau local qui va arriver. Enfin, j'ai envie de dire nous attendons ça avec impatience et j'entends bien que vous réfléchissez en tout cas de trouver des solutions sur ce sujet. Je me réjouis, mais. Il y a quand même une urgence, une urgence dans le sens, je ne dirais pas que les piétons ne respectent pas les cyclistes, les cyclistes ne respectent pas piétons, pas tous en tout cas. Donc, il y a sûrement comme des automobilistes, comme des cyclistes, comme les piétons. Il y en a certains, peut-être, qui sont moins respectueux que d'autres, mais pas l'ensemble. Et parfois, des accidents peuvent arriver. Mais je trouve que parce que cet espace est exigu et on est plusieurs à l'utiliser et mais il faudra aussi peut-être rapidement trouver des solutions parce que c'est entre 2019, 2020, 2021, un million de personnes qui traversent en tant que cyclistes et plus encore. En plus, il y a des piétons. Ça fait quand même beaucoup, beaucoup de monde par rapport à au moins, je ne sais pas combien de voitures qui circulent par heure. Evidemment que je comprends bien le trafic de transit, mais en même temps, à un moment donné, il faut trouver une solution parce qu'on ne peut pas fermer les yeux en disant que c'est et la situation s'améliorera tout seul. Mais j'attends en tout cas ce plan de contrat de mobilité. Donc, j'espère qu'il y a des solutions. Donc je suis impatient et en tout cas, merci beaucoup pour les réponses que vous m'avez fournies ce soir. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu, merci beaucoup.

25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Goris, Conseillère communale indépendante, relative aux pharmacies en danger. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Goris, onafhankelijk gemeenteraadslid, over apotheken in gevaar. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors, je me tourne à présent vers Mme Goris pour son interpellation concernant les pharmacies en danger.

Mme Goris :

Merci beaucoup. Si la propreté reste un énorme défi à Molenbeek, la sécurité n'en n'est pas moins un. Ces derniers mois, deux pharmaciennes du quartier Quatre-vents, Delaunoy, ont été agressées. Cela avait déjà été le cas dans les deux pharmacies il y a un an, cela fut à nouveau le cas, dans l'une il y a 2 mois, l'autre il y a 1 mois.

A chaque fois, ce sont un ou deux hommes qui s'engouffrent dans la pharmacie, menacent la pharmacienne d'un grand couteau, exige la caisse et des médicaments psychotropes et dérivés morphiniques, sortent, changent de veste et disparaissent dans la nature.

Plusieurs questions se posent :

- La sécurité des personnes. L'une d'entre elles a été physiquement agressée.
- La sécurisation des pharmacies.
- Le risque de voir nos quartiers pauvres se vider de pharmaciens de proximité
- La lutte contre le trafic de drogue. De plus en plus de jeunes devenant « dépendants » se voient poser des actes de violences pour obtenir argent et médicaments.

Questions :

- Etiez-vous au courant de ces faits ? D'autres pharmacies molenbeekoises ont-elles subi le même sort ?
- Si oui, quelles démarches ont été faites pour soutenir les pharmaciens ? Pour retrouver le ou les malfrats ?
- Face à cette réalité, serait-il possible d'envisager d'instaurer un système de protection sous forme d'appel ou de lien avec la Police ?
- Le réseau existant de caméras dans le quartier ces deux derniers mois était-il en état de fonctionnement total ? Partiel ? Lacunaire ?
- Qu'en est-il de l'ordonnance limitant le regroupement des personnes ? Est-ce que cela a produit les résultats escomptés ? Si oui, lesquels exactement ?
- Qu'en est-il de l'idée d'avoir d'avantage d'éducateurs de quartiers en rue pour accompagner les jeunes ?

Nous parlons ici de santé publique, de soins, de service à une population souvent plus pauvre et précarisée, d'accompagnement de jeunes en difficultés, de femmes traumatisées dont certaines ne veulent plus venir travailler dans le quartier.

Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions, monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la présidente, mais j'entends bien effectivement cette interpellation et elle m'interpelle très fort parce que je pense que ce ne sont pas des cas isolés, ces pharmacies, mais je pense que tous les commerces commencent à être malheureusement concernés. Je lisais encore dernièrement que c'étaient des coiffeurs qui avaient été agressés pour voler leur cash et d'autres commerces, et donc ça devient vraiment un fléau de plus en plus fréquent que nous connaissons non seulement pour la recherche d'argent, pour s'acheter la drogue ou pour avoir de la drogue directement. Mais j'entends aussi que certains médecins se plaignent d'agressions, de guet-apens lorsqu'ils vont se rendre sur des lieux. Et donc, ça devient un gros fléau, non pas rien que sur notre commune, mais effectivement sur tout le

territoire et que ce soit à Bruxelles ou en dehors de Bruxelles. Et nous devons y prêter une attention particulière parce que les gens commencent à avoir peur. Les indépendants, les magasins, les commerçants, effectivement, craignent pour leur caisse, craignent pour leur petits deniers de tous les jours. Et les pharmaciens, je comprends très bien qu'effectivement, elles aient peur au jour d'aujourd'hui, de professer, de rendre service. Après, les pharmacies sont souvent dotées d'un système d'ouverture de portes. Beaucoup de pharmacies modernes, elles sont souvent de plus en plus modernes, sont dotées d'un système de fermeture d'ouvertures de portes. Déjà, pour les périodes de garde, et donc déjà là, il pourrait, comme les bijouteries, s'organiser pour ne pas laisser rentrer tout le monde. Après, on n'est pas à l'abri de la personne qui, sur son faciès a déjà marqué, qu'il allait être agressif ou pas. Ça, c'est clair. Mais voilà, donc ça fait vraiment un phénomène auquel nous devons prêter attention et qui m'interpelle aussi très fort. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Milis.

Merci Madame Goris pour votre question. Je comprends tout à fait votre inquiétude par rapport à cette situation. Cette situation, qui effectivement, vous l'avez rappelé, n'est pas nouvelle, mais qui continue de me préoccuper également. Je dois dire que certains éléments probablement devront être plutôt demandés du côté zone de police. On va essayer de trouver les solutions de ce côté-là. Pour vous, puisque vous n'êtes plus membre désormais du conseil de Police, on va essayer de trouver une solution. Mais je vais déjà quand même m'attacher à répondre à la plus grande partie. Or, tout d'abord, vous dire que bien sûr, vous parlez des pharmacies, mais monsieur Milis a raison de dire que ça touche aussi d'autres commerces et tout cela est inadmissible. C'est inadmissible.

Trafic de stupéfiants dans les cas que vous décrivez, on est fort souvent là-dedans. Mais avant d'entrer dans ce qu'on fait par rapport à ça aujourd'hui, je veux quand même rebondir sur ce que monsieur Milis a ajouté en dernier. Et vous dire que c'est tout à fait évident que malheureusement, la violence s'accroît quand les inégalités s'accroissent et aujourd'hui, on est dans une nouvelle phase de notre société et les inégalités s'accroissent rapidement. Et on parlera de budget, on parlera de la situation de nos citoyens qui vont au CPAS, de la manière dont s'organise notre société pour faire face à la pauvreté grandissante et malheureusement, ces actes, qu'ils touchent des pharmaciens ou d'autres commerces, ou le vol à la tire en rue vont avec l'accroissement des inégalités avec les fossés qui se créent entre les gens qui ont un peu ou beaucoup d'argent et ceux qui n'en ont pas ou presque pas.

Alors, trafic de stupéfiants, aujourd'hui, de l'aveu même des autorités judiciaires et policières, le trafic a muté. On en a déjà parlé ici. Il est très complexe à contrer. Il y a une forme d'internationalisation du trafic. Il y a une organisation toute nouvelle, beaucoup plus pointue, qui pose des problèmes à l'ensemble des entités belges. Vous vous souviendrez qu'au printemps, j'avais été mandatée par l'ensemble des bourgmestres bruxellois pour aborder ce sujet-là, lorsque la ministre de l'Intérieur était venue à la conférence des bourgmestres et que dans la suite, j'avais également écrit au ministre de la Justice. Alors, on n'est évidemment pas du tout épargné par ça et par l'évolution négative de la problématique du trafic de stupéfiants chez nous. En tant que commune, je dois dire que ça fait déjà un certain temps qu'on avait mis en place des réseaux et de l'aide du soutien et donc on intervient surtout au niveau des services sociaux d'accompagnement des personnes et des familles. On a des personnes en assuétudes et des familles, des personnes et des personnes et leurs familles qui sont prises en charge au niveau de nos services de soutien. On essaye de renforcer continuellement nos services d'accompagnement, nos services de suivi nos services de maraude aussi, via surtout Le Pont qui est la partie de MOVE qui s'occupe du suivi des assuétudes. Et ce service-là, il offre aussi un accompagnement individualisé aux personnes. Alors via le SCAPI, on a aussi un suivi des personnes quand elles sont incarcérées, pour préparer avec elles un projet de

réinsertion, réinsertion globale, réinsertion socioprofessionnelle et donc. On a tout un travail sur ce volet-là.

Alors vous me demandiez, et je vais le mettre aussi dans le paquet MOVE, entre guillemets, si on pouvait mettre plus d'éducateurs ou de travailleurs sociaux de rue, alors c'est vrai que leur présence est toujours intéressante, même si leur public n'est pas du tout limité aux toxicomanes et votre proposition d'augmenter la présence en rue, elle est tout à fait intéressante. On peut l'étudier. On va regarder ça. Maintenant, il ne faut pas se leurrer, notre grosse difficulté dans ce champ-là, c'est le manque de moyens. Donc on peut faire ça quand on a des moyens supplémentaires. Aujourd'hui, c'est assez compliqué d'imaginer de délaissier certaines activités qui fonctionnent bien par ailleurs pour faire ça. Mais on va mettre votre piste à l'étude.

Alors, toujours sur le volet assuétudes, vous savez qu'il y a un grand projet de centre intégré de prise en charge des assuétudes qui est en train de voir le jour et qui devrait se situer dans la halle sur le quai à côté de Tour et Taxis. Ce centre sera géré par Transit, l'association créée sur toute la région en partenariat avec l'Intérieur pour s'occuper des thématiques de assuétudes. Et cette ASBL spécialisée, elle va offrir un accompagnement complet aux personnes souffrant d'assuétudes et j'ai bon espoir que cette nouvelle infrastructure va pouvoir permettre d'améliorer nettement la situation sur l'aspect santé publique. Ça, c'est un aspect qu'on oublie trop souvent et qui a des conséquences diversifiées, dont celle dont vous parlez. Ce centre, normalement, devrait voir le jour qu'en 2024, mais en attendant, on a déjà anticipé sa future installation. On a déjà pris des contacts pour la mise en œuvre et on a déjà créé une plateforme qui réunit des représentants de transit et les acteurs de terrain molenbeekois. Donc, on est déjà en train de faire un nid douillet, entre guillemets, à l'arrivée de ce centre et cette plateforme, elle va se réunir à toutes les étapes du développement du projet.

Alors, je voudrais bien sûr répéter que notre service d'aide aux victimes est extrêmement performant. J'en ai parlé tout à l'heure dans un autre, dans un autre cas. Vous, en tant que conseillers communaux, n'hésitez jamais, jamais, jamais à envoyer qui que vous voyez en difficulté, a fortiori des gens menacés par des armes comme ceux dont vous parlez là, pour qu'ils puissent prendre contact au Service d'aide aux victimes communales qui est situé juste à côté de la maison communale, rue du Facteur, à côté du commissariat. C'est une équipe qui est multiple par les formations, par les abords et qui peut prendre en charge tous les types de victimes et de manière extrêmement performante. C'est très important et je voudrais aussi ajouter que c'est important de donner ce suivi le plus rapidement possible. Il ne faut pas laisser s'installer le stress post-traumatique. Il faut être rapide sur la balle dans ces questions-là pour éviter d'aggraver les problèmes de ces personnes qui ont été victimes.

Alors, je l'ai dit, une série de questions relèvent plus de la zone de police. On va, on va en parler. On va essayer de trouver une solution pour pouvoir aborder la question et vous fournir des réponses dans le champ de la police.

Dernier élément vous m'interroger sur la portée des ordonnances prises quant au non-rassemblement des personnes. Je dois dire que ces attaques, elles sont généralement perpétrées par des individus isolés qui sont en recherche de produits stupéfiants dans les deux cas que vous avez décrits. Du coup, les ordonnances d'interdiction de rassemblement ne sont pas vraiment capables d'agir sur ces phénomènes-là. Évidemment, on attend de ces ordonnances, une diminution du trafic de stupéfiants. On a d'autres initiatives qui sont en cours aujourd'hui, notamment la fermeture très, très rapide et très stricte de tout endroit qui serait identifié comme un endroit où on peut fumer ou se droguer, c'est une pratique qui s'est intensifiée avec une nouvelle technique. Ça fonctionne bien. Je ferme beaucoup, beaucoup, beaucoup pour l'instant, donc j'espère que les ordonnances plus les fermetures vont pouvoir permettre d'un peu faire souffler nos quartiers par rapport au trafic de stupéfiants. Mais ne nous faisons pas trop d'illusions. C'est vraiment une problématique qui est là, sur notre pays,

sur notre région et sur notre commune, qui a muté, qui n'est pas facile. Et donc ça, accumulé à la misère et aux inégalités grandissantes dont j'ai parlé tout à l'heure. La situation est difficile. On doit s'entraider, prendre des bonnes pratiques.

Je veux encore ajouter deux mots avant de clôturer, de vous repasser la parole en ce qui concerne le bouton d'appel pour les pharmacies, c'est un système qui existait auparavant. La société qui organisait ça a fait faillite. Il n'y a pas de société repreneuse et donc c'est un service aujourd'hui qui n'existe pas. C'est dommage parce que c'était un service qui pouvait être non seulement rassurant, mais aussi efficace en cas d'attaque. Et je le regrette personnellement. En ce qui concerne le réseau des caméras, il est sans cesse amélioré, sans cesse revu et à priori, si les plaintes sont déposées, la recherche est faite. Alors, je ne sais pas ce qu'il en est dans les cas que vous avez relatés. Je pense que c'était le cas. Je pense qu'il y avait eu plainte dans les deux cas. Dans ce cas-là, le service de la recherche va se pencher sur la question des caméras, va les examiner et c'est déjà arrivé à plusieurs reprises qu'on puisse retrouver les personnes responsables de cette manière-là. Donc, c'est quand même un outil très, très utile dans ce type de cas. Voilà ce que je pouvais répondre à votre question et je vous remercie encore une fois de l'avoir posée.

Mme Goris :

Merci beaucoup. Merci pour vos réponses. Effectivement, que les inégalités s'accroissent, c'est une réalité criante et le COVID n'a fait que mettre en lumière ces inégalités d'autant plus grandes. Je suis étonnée d'apprendre l'histoire du bouton poussoir. C'est malheureux parce que ce sont des moyens simples qui permettent d'avoir aussi un sentiment de sécurité. Je pense qu'il y a aussi un problème au niveau du sentiment de sécurité, je pense que peut-être que ce qui pourrait être réfléchi aussi, vous avez parlé du service d'accompagnement des victimes, c'est le sentiment d'être laissés un peu à l'abandon de ces personnes. Et comment lutter contre cela? Comment faire que l'administration soit vigilante quand ce genre de faits se passe? Qu'il y ait des personnes qui aillent sur place, qui prennent des nouvelles? Voilà, j'ai senti surtout un sentiment d'abandon, de dire on est là, on est depuis des années-là, on est au service des gens et on se sent un peu démuné et seul par rapport à ce qui se passe.

Et pourquoi être présent, justement pour éviter que les gens, à un moment donné, on ferme la porte, on est partis, on ne reste pas ici. Donc, voilà ce que c'est important, cet accompagnement-là qui est plus une présence, évidemment, que d'une solution. Mais bon, quoi d'autre? Bon, je pense que vous avez fait un exposé sincère et réaliste de ce qui se passe effectivement et on ne peut que soutenir les différents éléments d'accompagnement vis à vis des jeunes et pour les personnes qui souffrent de solitude.

Mais je veux terminer par dire quand même que la pauvreté n'implique pas automatiquement la violence. Il y a des gens pauvres qui sont dignes, on ne peut pas faire ce lien. Il y a des gens qui sont riches et qui sont malhonnêtes. Il y a des gens qui sont pauvres et qui sont de belles personnes et donc on ne peut pas non plus. Évitions de simplifier aussi.

Mme la Présidente :

Oui, vous avez tout à fait raison là-dessus. C'était n'était que ce n'était pas le propos. Le propos, c'est simplement d'observer partout dans le monde la violence et comment elle se comporte. Et la violence est plus présente dans les pays où les inégalités sont plus présentes. Ça ne signifie pas pour pas forcément qu'elle est plus présente dans les pays les plus pauvres. Ça signifie qu'il y a de plus présente dans les pays où les inégalités sont plus présentes. C'est une autre question. Ce n'est pas la question de la pauvreté en valeur absolue, c'est la question des écarts de richesse qui va générer la violence. Évidemment, la violence n'est pas le seul fait des personnes en situation difficile au niveau socio-économique. Un thème dans lequel

c'est remarquable, ce sont les violences conjugales, où on sait que les faits sont tout aussi fréquents, quel que soit le niveau socio-économique des personnes. Donc je veux dire là, vraiment, j'étais dans l'analyse sociologique macro et pas du tout dans une forme de jugement tel que vous le présentez. Je voudrais vous demander, je pensais que vous aviez fini, pardonnez-moi, je vais vous redonner encore la parole. Je voudrais vous demander si effectivement, on n'a pas proposé le service d'aide aux victimes au niveau policier parce qu'en théorie, les policiers doivent le proposer dans ces cas-là immédiatement, c'est quelque chose qui est censé être automatique. C'est prévu dans la procédure d'accueil police PV là-dessus, ils doivent proposer le service d'aide aux victimes. Donc là, il y a peut-être quelque chose dont je devrais être informée. Si ça n'a pas été fait comme ça, il faut que je rappelle que ceci est la règle parce que c'est la règle.

Mme Goris :

Je ne peux pas certifier que dans les quatre cas, ça a été fait ou pas fait. Donc je n'ai pas demandé comme ça. Mais je pense en tout cas que l'accompagnement est important. Le suivi est important. Et quand je parlais de la pauvreté, je ne vous parle pas de vous, personnellement, je ne faisais pas un rapport par rapport à ce que vous aviez dit. C'était juste pour mettre en valeur qu'il y a des belles personnes dans les quartiers.

Par rapport à ce que disait M. Milis, il y a effectivement la question de l'ouverture de porte qui existe, mais les gens rentrent comme tout autre client. Ils rentrent, et puis après seulement, ils découvrent et ils ne montrent pas leurs armes derrière la porte et ce système existe, mais il ne nous permet pas d'éviter toute chose. Mais en tout cas, merci beaucoup pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je vous en prie. Très bien, sauf erreur de ma part, on n'a terminé avec ça l'ordre du jour de la séance publique et donc je vous propose de dire au revoir à ceux qui nous suivent encore. Bonne fin de nuit et merci à l'équipe technique qui était avec nous pour la diffusion en direct. Un grand merci pour tout le support technique. On vous laisse partir.